

CÔTE D'IVOIRE: PERSPECTIVES DES ENTREPRISES

SERIE DE L'ITC
SUR LES MESURES NON TARIFAIRES



LE COMMERCE POUR
LE BIEN DE TOUS



1964-2014

CÔTE D'IVOIRE:
PERSPECTIVES DES
ENTREPRISES

SÉRIE DE L'ITC SUR LES
MESURES NON TARIFAIRES

Résumé à l'intention des services d'information commerciale

ID=43104

2014

C-16 384 COT

Centre du commerce international (ITC)

Côte d'Ivoire : Perspectives des entreprises – Série de l'ITC sur les mesures non tarifaires

Genève : ITC, 2014. xvi, 102 p (Document technique)

No. du document MAR-14-249.F

Rapport faisant partie d'une série de publications qui identifient les principaux obstacles relatifs aux mesures non tarifaires (MNT) auxquels le secteur privé est confronté - analyse l'expérience des entreprises exportatrices et importatrices en Côte d'Ivoire à travers une enquête directe à grande échelle; identifie les principaux obstacles MNT d'ordre réglementaire et procédural imposés par les pays partenaires ainsi que par la Côte d'Ivoire; fournit une analyse sectorielle des problèmes relatifs aux MNT dans le secteur agricole et manufacturier; les appendices incluent la méthodologie globale des enquêtes sur les MNT, la Classification internationale des MNT, la liste des obstacles procéduraux, et les références bibliographiques.

Descripteurs : **Côte d'Ivoire, Mesures non tarifaires, Politique commerciale.**

Pour plus d'information sur ce document technique prendre contact avec M. Mathieu Loridan (ntm@intracen.org)

Français

Le Centre du commerce international (ITC) est l'agence conjointe de l'Organisation mondiale du commerce et des Nations Unies.

ITC, Palais des Nations, 1211 Genève 10, Suisse (www.intracen.org)

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de consultants et ne coïncident pas nécessairement avec celles de l'ITC, de l'ONU ou de l'OMC. Les appellations employées dans le présent document technique et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre du commerce international aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention de noms d'entreprises ou d'une marque commerciale ne signifie pas qu'elles sont l'aval de l'ITC.

Le présent rapport n'a fait l'objet d'aucune modification par le Centre du commerce international quant à sa rédaction.

Images numériques sur la couverture : © iStockphoto et © West Africa Trade Hub

© Centre du commerce international 2014

De brefs extraits de ce document technique peuvent être librement reproduits, pourvu que la source en soit dûment mentionnée. Une autorisation est nécessaire pour réaliser une reproduction ou traduction plus étendue. Un exemplaire du matériel reproduit ou traduit devra être envoyé à l'ITC.

Remerciements

Le Centre du commerce international (ITC) souhaite, avant tout, exprimer ses sincères remerciements à l'ensemble des entreprises et des personnes ayant participé à l'enquête et partagé leurs expériences sur les obstacles au commerce.

Ce rapport a été écrit par M. Guillaume Gnamien, Directeur du Département des études économiques et financières du Bureau national d'études techniques et de développement (BNETD), sous la direction de M. Mathieu Loridan (ITC). L'étude a été révisée par Mme Antsa Rajaonarivelo (ITC).

L'enquête fut mise en œuvre par Mme Poonam Mohun et M. Mathieu Loridan avec le soutien de l'équipe MNT (mesures non tarifaires) au sein de l'ITC. Les entretiens ont été réalisés par le BNETD sous la direction de Madame Marie-Suzanne Okon, Économiste et Chef du service macroéconomie et statistiques. Les statistiques et tableaux d'analyse du rapport ont été réalisés par M. Abdellatif Benzakri (ITC).

Nous remercions également tous les participants à l'atelier de présentation des résultats pour avoir partagé leurs points de vue et contribué au développement des recommandations. Nous sommes particulièrement reconnaissants au Ministère du commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME ainsi que l'équipe ITC de coordination à Abidjan, notamment M. Benjamin Walker, pour leur soutien et leurs conseils tout au long de cette enquête.

L'ITC souhaite enfin exprimer toute sa gratitude au Département du développement international du gouvernement britannique (Department for International Development ou DFID) ainsi que l'Union européenne, à travers le programme d'appui au commerce et à l'intégration régionale pour la Côte d'Ivoire (PACIR), pour leur contribution financière au projet.

Table des matières

Remerciements	iii
Note	x
Résumé	xiii
Introduction	1
Chapitre 1 Commerce et politique commerciale de la Côte d'Ivoire	5
1. Situation économique	5
2. Structure commerciale	6
3. Politique commerciale	8
3.1. Accords commerciaux et dispositions tarifaires	8
3.2. Mesures non tarifaires appliquées par la Côte d'Ivoire	10
4. Stratégie nationale de promotion et de facilitation des échanges	11
Chapitre 2 Méthodologie et mise en œuvre de l'enquête en Côte d'Ivoire	13
1. Spécificités méthodologiques de l'enquête en Côte d'Ivoire	13
2. Mise en œuvre de l'enquête	13
2.1. Participation à l'enquête	14
2.2. Profil des entreprises enquêtées	14
3. Limites et difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de l'enquête	16
Chapitre 3 Expérience des entreprises face aux mesures non tarifaires	17
1. Perception des MNT selon les secteurs et les types d'entreprises	17
2. Principales MNT contraignantes à l'exportation	19
2.1. MNT contraignantes appliquées par les pays partenaires	21
2.2. MNT contraignantes appliquées par la Côte d'Ivoire	23
2.3. Obstacles procéduraux à l'exportation	23
3. Principales MNT contraignantes à l'importation	25
3.1. MNT contraignantes appliquées par la Côte d'Ivoire	25
3.2. Obstacles procéduraux à l'importation	25
4. Problèmes relatifs à l'environnement des affaires	27
Chapitre 4 Analyse sectorielle des mesures non tarifaires	28
1. Type et origine des obstacles selon les secteurs	28
2. Produits agricoles et alimentaires	29
2.1. Importance et rôle des produits agricoles et alimentaires	29
2.2. Expérience des exportateurs vis-à-vis des MNT appliquées par les pays partenaires	31
2.3. Expérience des exportateurs vis-à-vis des MNT nationales	36

2.4.	Expérience des entreprises vis-à-vis des MNT à l'importation	38
2.5.	Analyse des principaux produits agricoles et alimentaires	41
2.6.	Résumé et recommandations préliminaires pour les produits agricoles et alimentaires	43
3.	Produits manufacturés	45
3.1.	Importance et rôle des produits manufacturés	45
3.2.	Expérience des exportateurs vis-à-vis des MNT appliquées par les pays partenaires	46
3.3.	Expérience des exportateurs vis-à-vis des MNT nationales	49
3.4.	Expérience des entreprises vis-à-vis des MNT à l'importation	52
3.5.	Analyse des principaux produits manufacturés	54
3.6.	Résumé et recommandations préliminaires pour les produits manufacturés	55
Conclusion et recommandations préliminaires		57
Appendice I Méthodologie globale des enquêtes sur les MNT		61
Appendice II Classification des mesures non tarifaires pour les enquêtes ITC		68
Appendice III Liste des obstacles procéduraux		71
Appendice IV Principaux résultats		72
Appendice V Liste des experts et agences interviewés		98
Bibliographie		99
Sources des données		101
Série de l'ITC sur les mesures non tarifaires		102
Tableau 1.	Tarifs moyens appliqués par la Côte d'Ivoire aux produits importés	8
Tableau 2.	Tarifs moyens appliqués aux produits ivoiriens exportés vers les principaux marchés	10
Tableau 3.	Qualité des infrastructures ivoiriennes de transport et de communication	12
Tableau 4.	Agences nationales impliquées dans les obstacles procéduraux à l'exportation	24
Tableau 5.	Agences nationales impliquées dans les obstacles procéduraux à l'importation	26
Tableau 6.	Études de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire : matrice des recommandations préliminaires	58
Tableau A1.	Dimensions d'un cas MNT	65
Tableau A2.	Exportations de produits agricoles et alimentaires : MNT contraignantes appliquées par les partenaires	72
Tableau A3.	Exportations de produits agricoles et alimentaires : MNT appliquées par les pays partenaires et obstacles y étant relatifs	73
Tableau A4.	Exportations de produits agricoles et alimentaires : MNT contraignantes appliquées par la Côte d'Ivoire	74

Tableau A5.	Exportations de produits agricoles et alimentaires : MNT appliquées par la Côte d'Ivoire et obstacles y étant relatifs	75
Tableau A6.	Exportations de produits agricoles et alimentaires : obstacles dans les institutions nationales et dans les pays partenaires	76
Tableau A7.	Importations de produits agricoles et alimentaires : MNT contraignantes appliquées par la Côte d'Ivoire	78
Tableau A8.	Importations de produits agricoles et alimentaires : MNT appliquées par la Côte d'Ivoire et obstacles y étant relatifs	80
Tableau A9.	Importations de produits agricoles et alimentaires : obstacles dans les institutions nationales et dans les pays partenaires	82
Tableau A10.	Exportations de produits manufacturés : MNT contraignantes appliquées par les pays partenaires	83
Tableau A11.	Exportations de produits manufacturés : MNT appliquées par les pays partenaires et obstacles y étant relatifs	84
Tableau A12.	Exportations de produits manufacturés : MNT contraignantes appliquées par la Côte d'Ivoire	85
Tableau A13.	Exportations de produits manufacturés : MNT appliquées par les autorités ivoiriennes et obstacles y étant relatifs	86
Tableau A14.	Exportations de produits manufacturés : obstacles dans les institutions nationales et dans les pays partenaires	87
Tableau A15.	Importations de produits manufacturés : MNT contraignantes appliquées par les partenaires	88
Tableau A16.	Importations de produits manufacturés : MNT appliquées par les pays partenaires et obstacles y étant relatifs	88
Tableau A17.	Importations de produits manufacturés : MNT contraignantes appliquées par la Côte d'Ivoire	89
Tableau A18.	Importations de produits manufacturés : MNT appliquées par la Côte d'Ivoire et obstacles y étant relatifs	94
Tableau A19.	Importations de produits manufacturés : obstacles dans les institutions nationales et dans les pays partenaires	96
Figure 1.	Croissance réelle du PIB de la Côte d'Ivoire entre 2000 et 2012	5
Figure 2.	Contribution des principaux secteurs au PIB et à l'emploi	6
Figure 3.	Évolution du commerce extérieur ivoirien	7
Figure 4.	Exportations et importations ivoiriennes par secteur	7
Figure 5.	Principales destinations et provenances des produits ivoiriens	8
Figure 6.	Accords commerciaux de la Côte d'Ivoire	9
Figure 7.	Évolution du nombre d'entreprises au cours de l'enquête	14
Figure 8.	Secteurs d'activité des entreprises enquêtées par téléphone	15
Figure 9.	Taille des entreprises enquêtées par téléphone	15
Figure 10.	Région et propriété privé des entreprises enquêtées en face-à-face	16
Figure 11.	Part des entreprises affectées par des obstacles liés aux MNT dans les pays enquêtés	17
Figure 12.	Part des entreprises affectées par des obstacles relatifs aux MNT selon leur activité	18
Figure 13.	Part des entreprises affectées par des obstacles relatifs aux MNT selon leur taille	18

Figure 14.	Part des entreprises affectées par des obstacles relatifs aux MNT selon leur localité	19
Figure 15.	Origine des MNT à l'exportation et des obstacles procéduraux (OP) qui y sont liés	20
Figure 16.	Types d'obstacles relatifs aux MNT rencontrés à l'exportation	20
Figure 17.	MNT contraignantes appliquées par les pays partenaires aux exportations	21
Figure 18.	Exportations et MNT appliquées par les régions partenaires	22
Figure 19.	Exportations et MNT appliquées par les pays partenaires	22
Figure 20.	MNT contraignantes appliquées par la Côte d'Ivoire aux exportations	23
Figure 21.	Obstacles procéduraux en Côte d'Ivoire relatifs aux MNT à l'exportation	23
Figure 22.	MNT contraignantes appliquées par la Côte d'Ivoire aux importations	25
Figure 23.	Obstacles procéduraux relatifs aux MNT à l'importation	26
Figure 24.	Problèmes relatifs à l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire	27
Figure 25.	Types d'obstacles relatifs aux MNT selon les secteurs d'exportation	28
Figure 26.	Origine des MNT et des OP qui y sont liés selon les secteurs d'exportation	29
Figure 27.	Principaux produits agricoles et alimentaires exportés et importés par la Côte d'Ivoire	30
Figure 28.	Principales destinations et origines des produits agricoles et alimentaires ivoiriens	31
Figure 29.	Exportations de produits agricoles et MNT appliquées par les régions partenaires	32
Figure 30.	MNT appliquées par les pays partenaires aux exportations de produits agricoles	32
Figure 31.	Obstacles procéduraux relatifs aux MNT étrangères affectant les exportations de produits agricoles	33
Figure 32.	MNT appliquées par la Côte d'Ivoire aux exportations de produits agricoles	36
Figure 33.	Obstacles procéduraux relatifs aux MNT nationales affectant les exportations de produits agricoles	37
Figure 34.	MNT appliquées par la Côte d'Ivoire aux importations de produits agricoles	38
Figure 35.	Obstacles procéduraux relatifs aux MNT nationales affectant les importations de produits agricoles	39
Figure 36.	Principaux produits manufacturés exportés et importés par la Côte d'Ivoire	46
Figure 37.	Principales destinations et origines des produits manufacturés ivoiriens	46
Figure 38.	Exportations de produits manufacturés et MNT appliquées par les pays partenaires	47
Figure 39.	MNT appliquées par les pays partenaires sur les exportations de produits manufacturés	47
Figure 40.	Obstacles procéduraux relatifs aux MNT étrangères affectant les exportations de produits manufacturés	48
Figure 41.	MNT appliquées par la Côte d'Ivoire aux exportations de produits manufacturés	50
Figure 42.	Obstacles procéduraux relatifs aux MNT nationales affectant les exportations de produits manufacturés	50
Figure 43.	MNT appliquées par la Côte d'Ivoire aux importations de produits manufacturés	52
Figure 44.	Obstacles procéduraux relatifs aux MNT nationales affectant les importations de produits manufacturés	53
Figure A1.	Structure de la classification des MNT pour les enquêtes ITC	68

Encadré 1.	La démarche de certification des produits agricoles et alimentaires ivoiriens	34
Encadré 2.	Procédures de délivrance du certificat EUR1 et des autres certificats d'origine en Côte d'Ivoire	35
Encadré 3.	Le contrôle des importations	40
Encadré 4.	Définition des règles d'origine selon la CEDEAO	49
Encadré 5.	Le bordereau de suivi des cargaisons (BSC)	51
Encadré 6.	Le TRIE (Transit routier inter-États)	52
Encadré 7.	Attestation de vérification et fiche de renseignement à l'importation	53

Note

Sauf indication contraire, le terme dollars (\$) ou \$E.-U.) s'entend dans tous les cas de dollars des États-Unis d'Amérique, et le terme tonnes de tonnes métriques.

Dans ce rapport, le taux de change retenu pour le dollar correspond au taux de change des Nations Unies au 31 décembre 2011, soit 1,00 US\$ équivaut à 507,711 FCFA.

Les abréviations suivantes ont été utilisées :

ACE CI	Audit Control & Expertise Côte d'Ivoire SA
ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
AGOA	Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique
APC	African Partner Company
APE	Accord de partenariat économique
APEXCI	Association pour la promotion des exportations de Côte d'Ivoire
ARECA	Autorité de régulation du coton et de l'anacarde
ARTCI	Autorité nationale de régulation des télécommunications de Côte d'Ivoire
BCC	Bourse de café-cacao
BIVAC	Filiale spécialisée de Bureau Veritas (Bureau of Inspection, Valuation, Assessment and Control)
BNETD	Bureau national d'études techniques et de développement
BSC	Bordereau de suivi de cargaison
CAF	Coût assurance et fret
CCI-Côte d'Ivoire	Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CODINORM	Côte d'Ivoire normalisation
DAI	Déclaration anticipée d'importation
DPM	Direction de la pharmacie et du médicament
FAB	Franco à bord
FCFA	Franc de la communauté financière africaine
FLEG	Forest Law enforcement and Governance
FMI	Fonds monétaire international
FRI	Fiche de renseignement à l'importation
ITC	Centre du commerce international (International Trade Center)
MNT	Mesures non tarifaires
n.d.a.	Non déterminé ailleurs
NAFDAC	National Agency for Food and Drug Administration and Control
NPF	Nation la plus favorisée
OIC	Office ivoirien des chargeurs

OMC	Organisation mondiale du commerce
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OP	Obstacles procéduraux
OTC	Obstacles techniques au commerce
PAA	Port autonome d'Abidjan
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprise
PMI	Petite et moyenne industrie
SGP	Système généralisé de préférences
SH	Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (Système harmonisé)
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TRIE	Transit routier inter-États
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

Résumé

Ces dernières décennies ont vu la conclusion d'un nombre important de négociations commerciales multilatérales, régionales et bilatérales, qui ont contribué à une réduction historique des mesures de protection tarifaire. Dans le même temps, d'autres facteurs se sont montrés plus contraignants pour les entreprises exportatrices et importatrices, notamment dans les pays en développement. En particulier, les mesures non tarifaires (MNT), moins visibles mais plus complexes que les mesures tarifaires, inquiètent de plus en plus les opérateurs ainsi que les institutions en charge des politiques commerciales. Les MNT regroupent un large éventail de règlements qui varient selon les produits et les pays, et qui changent fréquemment. Bien qu'il n'y ait généralement aucun objectif en matière de politiques commerciales derrière les règlements appliqués, ils apparaissent aujourd'hui comme une contrainte pour les entreprises. Ces dernières n'ont pas toujours accès à suffisamment d'information ni ne disposent des capacités et installations nécessaires pour satisfaire aux exigences complexes qu'elles représentent.

Le Centre du commerce international (ITC) travaille activement sur les MNT afin de mieux comprendre le défi qu'elles représentent aujourd'hui pour le secteur privé. L'ITC conduit notamment dans les pays en développement des enquêtes de grande échelle qui visent à saisir la perception des entreprises vis-à-vis des règlements non tarifaires auxquels elles doivent se conformer. En effet, les exportateurs et les importateurs rencontrent quotidiennement des MNT et connaissent mieux que quiconque les défis et les problèmes particuliers qui y sont liés. Les enquêtes sur les MNT permettent de relever des éléments concrets permettant d'améliorer la transparence et la compréhension des MNT et des obstacles qu'ils peuvent représenter pour le secteur privé. La compréhension de ces problèmes permettra aux gouvernements de mieux orienter leurs actions et de cibler les domaines dans lesquels le renforcement des capacités des entreprises et l'assistance technique sont nécessaires.

Les MNT regroupent toutes les mesures autres que des tarifs et qui peuvent avoir un effet sur le commerce. Elles concernent notamment les règlements techniques, les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), les exigences en matière de certification, les restrictions quantitatives, les charges additionnelles ou encore les mesures financières. L'enquête de l'ITC ne se focalise pas uniquement sur les MNT imposées par les gouvernements et les institutions mais cherche également à comprendre les obstacles procéduraux (OP) qui y sont liés lorsque les entreprises doivent s'y conformer ainsi que tous les autres obstacles relatifs à l'environnement des affaires. Les principaux OP incluent les retards administratifs, les difficultés liées à la documentation, ou encore le manque d'installations pour des opérations commerciales.

Contexte de la Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire est un pays en développement dont les perspectives de croissance sont aujourd'hui favorables. En 2012, après une période de crise politique et sociale, le plan de redressement mis en place par le gouvernement a en effet contribué à rehausser le taux de croissance du pays. La Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel économique important dont l'agriculture qui est le secteur phare de l'économie ivoirienne depuis des décennies. En 2011, l'agriculture a participé à hauteur de 24% au PIB ivoirien. Les produits agricoles comme le café, le cacao, le caoutchouc, et le coton dont le pays figure parmi les premiers producteurs mondiaux, sont une source de devises importante pour le pays.

Les exportations ivoiriennes sont dominées par les produits agricoles tandis que les importations concernent principalement des produits manufacturés. Les destinations principales des produits agricoles et alimentaires de Côte d'Ivoire sont les pays de l'Union européenne. Malgré les efforts des gouvernements successifs, une grande partie des produits agricoles exportés ne subit pas de transformation industrielle. Le pays reste ainsi essentiellement agricole bien qu'assistant depuis les dernières décennies à l'amorce d'un développement industriel avec une participation de plus en plus accrue de ce secteur à la création de la richesse nationale.

Au plan régional, la Côte d'Ivoire est une puissance économique majeure de l'Afrique de l'Ouest et est un membre actif de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Aussi, sa santé économique ainsi que le dynamisme de ses échanges internationaux ont des externalités positives sur le reste de la sous-région.

Méthodologie et mise en œuvre de l'enquête en Côte d'Ivoire

L'enquête de l'ITC vise à identifier les principaux obstacles non tarifaires auxquels le secteur privé est confronté. En Côte d'Ivoire, comme dans les autres pays enquêtés, l'enquête porte sur un échantillon d'entreprises issues des secteurs représentant cumulativement au moins 90% de la valeur totale des exportations. Cet échantillon est construit en collaboration avec les partenaires locaux de l'ITC à partir des registres nationaux d'entreprises. L'enquête repose sur un échantillon représentatif d'entreprises qui permet de dresser des conclusions et des recommandations au niveau sectoriel.

L'enquête MNT se déroule en deux temps. Une première étape consiste en des entretiens téléphoniques de filtrage qui visent à identifier les entreprises faisant face à des obstacles relatifs aux mesures non tarifaires. Une deuxième étape consiste ensuite en des entretiens face-à-face auprès des entreprises confrontées à des obstacles non tarifaires afin de saisir en détail les problèmes rencontrés. Toutes les enquêtes de l'ITC sont réalisées en collaboration avec les agences gouvernementales, notamment le Ministère en charge du commerce extérieur, et sont conduites par une entreprise ou institution locale. Les résultats d'enquête sont ensuite analysés par un expert national, en collaboration avec l'ITC, et retranscrite dans un rapport détaillé. Les résultats sont finalement présentés et discutés lors d'un atelier de dissémination dans le pays, permettant également d'initier un dialogue national entre les agences gouvernementales et le secteur privé sur les moyens et actions à entreprendre pour résoudre les problèmes identifiés lors de l'enquête.

En Côte d'Ivoire, l'enquête s'est déroulée de mai à août 2012 et a été conduite par le Bureau national d'études techniques et de développement (BNETD) qui est une entreprise pluridisciplinaire locale spécialisée, entre autres, dans les études économiques et financières. Le cabinet d'études, formé par l'ITC sur les MNT et la méthodologie de l'enquête, a contacté l'intégralité des entreprises figurant sur l'échantillon constitué, soit 1500 exportateurs et importateurs. Parmi elles, 587 entreprises ont répondu aux premiers entretiens de filtrage téléphonique et 215 ont ensuite été interviewées de manière plus approfondie en face-à-face. Les résultats d'enquête ont été présentés et discutés avec les experts et partenaires locaux lors d'un atelier en mars 2013 qui a permis de définir des recommandations préliminaires pour éliminer les obstacles non tarifaires au commerce ivoirien.

Résultats globaux

L'enquête de l'ITC révèle que la majorité (72%) des entreprises ivoiriennes rencontre des obstacles non tarifaires dans leurs activités commerciales. Ce taux se situe dans la moyenne des États membres de la CEDEAO mais est largement au-dessus de la moyenne des pays enquêtés par l'ITC (49%). La part des entreprises affectées dépend du type d'activité des entreprises, de leur taille et de leur secteur. Les importateurs ivoiriens rencontrent en moyenne davantage d'obstacles que les exportateurs. La proportion d'entreprises affectées par des MNT contraignantes est toutefois plus élevée chez les grandes entreprises que chez les petites et moyennes entreprises, à l'exportation comme à l'importation. Au niveau sectoriel, les exportateurs et importateurs de produits agricoles et alimentaires sont les plus touchés par des obstacles non tarifaires. La différence de perception selon les secteurs est davantage marquée au niveau des exportations que des importations.

Les MNT contraignantes à l'exportation

À l'exportation, la majorité des mesures jugées contraignantes par les entreprises (70%) sont appliquées par les partenaires commerciaux de la Côte d'Ivoire.

Les exigences relatives aux règles d'origine constituent le premier groupe de MNT contraignantes appliquées par les pays partenaires. Elles correspondent à des mesures non techniques et concernent essentiellement les produits manufacturés (produits chimiques et textiles/habillement notamment), même si les produits agricoles (produits en bois principalement) sont également affectés par ces mesures. L'enquête révèle que la mise en œuvre des règles d'origine en particulier la délivrance des certificats d'origine constitue le principal obstacle. Les exportateurs se plaignent notamment des retards en Côte d'Ivoire, dont la responsabilité est souvent attribuée aux ministères chargés du commerce et de l'agriculture ainsi qu'aux administrations douanières.

Les exigences relatives à l'évaluation de la conformité représentent le deuxième groupe de MNT source d'obstacles pour les exportateurs. Elles portent principalement sur l'analyse et la certification des produits, ainsi que leur traçabilité. Ces MNT touchent essentiellement les produits agricoles et plus particulièrement le cacao, le café et les produits en bois. Elles sont généralement appliquées pour la protection des consommateurs, de la faune, de la flore et de l'environnement. Ces règlements sont principalement appliqués par les pays membres de l'UE et par les Etats-Unis. Parmi les problèmes majeurs relatifs à l'application de ces règlements, on retient les retards de mise en œuvre, les paiements informels lors des analyses, et le manque d'installations en Côte d'Ivoire. Ces obstacles procéduraux sont généralement rencontrés au niveau du Ministère de l'Agriculture et des douanes.

Les entreprises ont également rapporté être soumises à des inspections physiques et des contrôles de marchandises (12% des cas rapportés), qui sont généralement mises en œuvre afin de vérifier la conformité des expéditions vis-à-vis des dossiers administratifs qui y sont joints, et qui entravent les exportations. Elles s'appliquent aux produits agricoles et plus particulièrement le cacao et le café. Les exportateurs de produits agricoles jugent les délais trop courts pour appliquer ces règlements. D'autre part, les exportations sont également affectées par des mesures de contrôle quantitatif (6% des cas rapportés) qui émanent des pays de la CEDEAO. Il existe notamment des contingents bilatéraux dans le secteur agricole, plus particulièrement pour le chocolat et ses dérivés ; et des interdictions totales pour certains produits manufacturés, comme les tissus.

Bien que la majorité des mesures contraignantes soient imposées par les pays partenaires, les obstacles qui y sont associés sont généralement d'ordre procédural et non réglementaire. Ces obstacles procéduraux sont rencontrés en Côte d'Ivoire dans les institutions en charge de la mise en œuvre de ces mesures.

La Côte d'Ivoire est ainsi à l'origine de la plupart des obstacles relatifs aux procédures de mise en œuvre des règlements étrangers. Elle applique également des règlements contraignants pour ses propres exportations. Il s'agit en premier lieu d'exigences de licences ou permis pour les exportations qui touchent aussi bien les produits manufacturés que les produits agricoles. Elles impliquent des procédures administratives qui sont jugées trop lourdes et trop lentes par les exportateurs.

De plus, les procédures nationales en matière de certification sont également jugées contraignantes. Elles sont mises en œuvre afin de contrôler la conformité des produits sortants. Il s'agit essentiellement de certificats sanitaires et phytosanitaires. Ces exigences pèsent particulièrement sur les exportateurs de produits agricoles qui se plaignent des retards et des frais et charges exceptionnellement élevés que cela occasionne. Enfin, quelques autres règlements nationaux entravent les exportations comme des mesures d'enregistrement et d'inspection à l'exportation, ainsi que certaines redevances.

Les MNT contraignantes à l'importation

À l'importation, les MNT contraignantes sont quasi-exclusivement appliquées par la Côte d'Ivoire et concernent en particulier les produits manufacturés. Ces mesures portent principalement sur l'inspection et de contrôle des marchandises, ainsi que les redevances ou taxes à l'importation.

L'inspection des marchandises avant expédition est l'une des mesures non tarifaires les plus évoquées pour expliquer les problèmes rencontrés par les importateurs interrogés. Elle concerne les procédures de vérification, de chargement, de suivi et de contrôle des marchandises avant et à l'entrée des frontières ivoiriennes. Ces contrôles et inspections portent sur tous les types de produits, agricoles et manufacturés, et ont généralement lieu au niveau des services des douanes et du BIVAC (Filiale spécialisée de Bureau Veritas). Les procédures mises en œuvre sont jugées lentes et entraînent des frais et charges exceptionnellement élevés qui pénalisent l'activité des entreprises importatrices qui attendent plusieurs jours pour obtenir leurs produits.

Les redevances, taxes et autres mesures para-tarifaires constituent la deuxième catégorie de MNT les plus contraignantes à l'importation. Il s'agit principalement des exigences relatives à l'évaluation en douane qui consiste à fixer la valeur en douane des biens importés. Cette mesure est jugée trop stricte en soi et excessivement coûteuse.

D'autre part, les entreprises ont également rapportés que les mesures de contrôle quantitatif, notamment l'obligation d'obtenir une autorisation d'importation spéciale auprès du Ministère du Commerce, pouvaient également représenter une entrave aux importations. Ces mesures entraînent des retards et des difficultés avec la traduction de documents dans d'autres langues.

L'essentiel des obstacles procéduraux rapportés par les importateurs a lieu en Côte d'Ivoire. Ces obstacles sont liés principalement aux procédures d'inspection et de contrôle des marchandises, qui sont généralement réalisées par les douanes. Parmi les entreprises importatrices enquêtées, nombreuses sont celles qui rapportent que ces procédures douanières sont trop lentes et à l'origine de frais et charges trop élevés.

Les problèmes relatifs à l'environnement des affaires

La plupart des obstacles perçus par les exportateurs semblent inhérents à l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire. De nombreuses entreprises se plaignent des retards et de la complexité des mécanismes de vérification dans le pays. La corruption et le comportement incohérent des fonctionnaires semblent également émaner de pratiques généralisées. D'autres problèmes relatifs aux infrastructures nationales semblent également peser lourdement sur les entreprises exportatrices et importatrices. Plus du tiers d'entre elles ont rapporté que l'inadaptation du système de transport et les problèmes d'alimentation en électricité constituaient un frein à leur activité et leur développement. La politique commerciale doit faciliter la mise en œuvre et l'application des règlements étrangers et nationaux, mais ne doit pas sous-estimer l'importance d'un bon environnement des affaires.

Résultats sectoriels

Les résultats agrégés de l'enquête menée en Côte d'Ivoire montrent une certaine unanimité des entreprises à ce qui a trait aux types de mesures qui affectent le commerce et aux obstacles procéduraux qui rendent ces dernières contraignantes. En effet, la panoplie des mesures étrangères mises en cause par les entreprises est moins vaste que celles des autres pays enquêtés. Il en est de même pour les obstacles procéduraux qui sont dans la majorité nationaux. De nombreuses mesures sont ainsi transversales, voire structurelles, aux différents secteurs clés de l'économie ivoirienne. Néanmoins, chaque produit a ses propres spécificités en ce qui concerne les démarches à l'import-export que doivent faire les entreprises, les formalités requises et les agences impliquées. Une analyse sectorielle des MNT contraignantes est donc utile avant de dresser des recommandations.

Les obstacles au commerce de produits agricoles et alimentaires

Le secteur agricole a toujours contribué d'une manière significative au PIB ivoirien. Pendant les deux décennies qui ont suivi son indépendance, cette contribution s'est chiffrée en moyenne à 38%. Malgré l'émergence du secteur tertiaire, le secteur agricole occupe aujourd'hui deux-tiers de la population active ivoirienne et génère 70% des recettes d'exportations. Le cacao, le caoutchouc et le café figurent parmi les produits phares du secteur et sur lesquels la Côte d'Ivoire se positionne comme l'un des principaux pays exportateurs sur les marchés internationaux.

L'enquête révèle que les entreprises du secteur agricole et alimentaire font généralement face à des problèmes de retards ainsi qu'à des paiements informels lors de leur démarche à l'exportation. Ces obstacles procéduraux entravent un nombre important de procédures notamment la certification sanitaire et phytosanitaire des produits (certification exigée par les pays partenaires et par la Côte d'Ivoire) ainsi que les certificats d'origine et les inspections avant expédition. Plusieurs institutions sont concernées par ces obstacles procéduraux dès lors qu'elles sont impliquées dans la mise en œuvre des mesures. Il s'agit dans la majorité des cas du Ministère de l'agriculture, des douanes ivoiriennes et du Ministère du commerce.

Le cacao et ses produits dérivés, le caoutchouc et le café sont les principaux produits du secteur agricole mis en difficulté par les obstacles procéduraux. La mise en œuvre des MNT étrangères et nationales qui touchent ces sous-secteurs retarde les démarches à l'exportation des opérateurs et les contraint à des paiements informels et à des charges excessives. Les résultats des enquêtes ont montré qu'il existe en effet une différence importante entre les délais des procédures annoncés au niveau des institutions et les délais réels encourus par les entreprises. Pour obtenir un certificat phytosanitaire, un exportateur de fèves

de cacao devra patienter 72 heures à une semaine, voire 10 jours, alors que le délai « officiel » est de 24 heures. Il en est de même pour l'octroi des certificats de circulation EUR1 (certificat d'origine) et pour les procédures d'inspection qui retardent l'expédition des marchandises.

Les différents problèmes procéduriers évoqués par les entreprises sont généralement liés entre eux. Les pots-de-vin sont souvent nécessaires afin d'accélérer les procédures, et les retards (notamment lors de l'inspection avant expédition) contraignent les entreprises à payer des coûts additionnels notamment des coûts d'entreposage et de stockage des marchandises au niveau des ports d'embarquement.

D'autre part, les exportateurs de produits agricoles et alimentaires se sont plaints des difficultés techniques notamment la traduction obligatoire des certificats d'origine pour les produits exportés vers les pays asiatiques. Aussi, il est fréquent que des paiements additionnels (par formulaire, par dossier présenté ou par poids) leur soient exigés au niveau du Guichet café-cacao et des douanes ivoiriennes. Le manque d'information et de transparence au niveau des règlements explique la confusion des entreprises en ce qui concerne ces frais supplémentaires. Ce manque de transparence au niveau des textes constitue pourtant un problème majeur puisqu'il facilite le prélèvement de frais additionnels dans la majorité non prévus dans les règlements.

Les obstacles au commerce de produits manufacturés

La structure des échanges extérieurs de la Côte d'Ivoire est telle que les produits manufacturés ont une très faible proportion dans les exportations totales du pays. Cependant la croissance annuelle des exportations des filières comme les produits chimiques et le textile est relativement importante. Les règles d'origine et les mesures de contrôle quantitatif sont les principales réglementations étrangères contraignantes citées par les entreprises. Aussi, ressort-il que les exportations de produits manufacturés sont majoritairement à destination des pays de la sous-région (CEDEAO).

Parmi les différents produits manufacturés exportés, les produits de la filière textile et habillements ainsi que les produits chimiques constituent la plus importante part. L'étude montre que les mesures relatives aux règles d'origine sont les principales MNT qui touchent ces produits. Pour le cas des produits chimiques, les règles d'origine sont appliquées majoritairement par les pays partenaires au sein de la CEDEAO à l'exemple du Burkina Faso, du Bénin, du Niger et du Ghana. C'est l'obtention des certificats d'origine qui pose le plus de problèmes aux exportateurs. Des retards excessifs sont également fréquents dans le cas des certificats pour les produits agricoles. Quelques pays comme le Bénin applique des règles d'origine jugées trop compliquées selon les entreprises, surtout quand les intrants pour la fabrication des produits proviennent de pays différents.

Le sous-secteur du textile et de l'habillement n'est pas moins touché par des MNT. Les règles d'origine ainsi que les interdictions d'importation – à l'exemple de la loi BAN appliquée par le Nigéria – sont les MNT les plus contraignantes.

Les importations de produits manufacturés (62% des valeurs des importations totales du pays en 2011) quant à elles sont affectées par l'inspection avant expédition et autres formalités d'entrée ainsi que les redevances, taxes et autres mesures para-tarifaires. En termes d'obstacles procéduraux, les importateurs de produits manufacturés se plaignent principalement des lourdeurs administratives notamment le grand nombre de documents différents à fournir et, comme pour toutes les autres mesures, des retards relatifs à la mise en œuvre des règlements dans les agences nationales.

Conclusion et recommandations

Les mesures non tarifaires constituent une entrave majeure au développement du commerce international des pays en développement. La Côte d'Ivoire ne fait pas exception. Les résultats de l'enquête ITC montrent une certaine homogénéité des obstacles rencontrés pour les différentes les entreprises et secteurs représentés. En effet, la panoplie des mesures étrangères mises en cause par les entreprises est moins vaste que celles des autres pays enquêtés. Il en est de même pour les obstacles procéduraux qui sont dans la majorité nationaux.

En identifiant les principaux obstacles non tarifaires au commerce extérieur ivoirien, l'enquête de l'ITC souhaite établir les bases pour développer des actions gouvernementales et réduire les contraintes non

tarifaires qui inhibent le développement des échanges des entreprises ivoiriennes avec l'extérieur. Des actions à entreprendre ont pu être identifiées et exposées. Le succès de ces actions dépend de la volonté de mise en œuvre des recommandations formulées au terme de l'étude. À cet effet, il paraît opportun d'envisager la mise en place d'un cadre de collaboration entre les structures nationales et l'ITC afin d'assurer le suivi de ces actions et recommandations.

Ainsi, les résultats de l'enquête suggèrent un allègement et une meilleure transparence des procédures à l'exportation et à l'importation pour les secteurs agricole et manufacturier. Cette démarche doit s'accompagner d'une meilleure communication aux entreprises notamment sur les exigences nationales et étrangères existantes et d'une amélioration de l'environnement des affaires ivoirien.

Les actions à entreprendre dépassent cependant le domaine des procédures. En tant que secteur pivot du commerce international ivoirien et secteur le plus touché par les obstacles commerciaux, le secteur agricole et alimentaire réclame un renforcement de la stratégie qualité des produits notamment à travers une meilleure reconnaissance des organismes nationaux d'évaluation et de certification et la formation des entreprises en matière technique.

Enfin, une bonne partie des démarches d'amélioration doit s'étendre au niveau des partenariats bilatéraux et multilatéraux. La poursuite des négociations régionales sur la levée des protections quantitatives est primordiale pour le commerce ivoirien. Aussi, la politique régionale sur l'harmonisation et la facilitation des procédures relatives aux règles d'origine doit être renforcée.

Introduction

Le rôle croissant des mesures non tarifaires dans le commerce

Ces dernières décennies ont vu la conclusion d'un nombre important de négociations commerciales multilatérales, régionales et bilatérales, ainsi que d'engagements volontaires tels que les tarifs préférentiels non-réciproques. D'une manière globale, les politiques commerciales se sont principalement concentrées sur la réduction des restrictions quantitatives au commerce, telles que les mesures de protection tarifaire, afin d'améliorer l'environnement commercial international. Dans le même temps, d'autres facteurs se sont montrés plus contraignants pour les entreprises exportatrices notamment dans les pays en développement. En effet, les mesures non tarifaires (MNT), moins visibles mais plus complexes que les mesures tarifaires, inquiètent de plus en plus tant les entreprises que les responsables des politiques commerciales.

Les MNT concernent un large éventail de règlements, qui varient selon les produits et selon les pays, et peuvent fréquemment changer dans le temps. Elles définissent les conditions d'exportation, d'importation et de production auxquelles les entreprises doivent se conformer. Parmi les MNT les plus souvent appliquées par les pays figurent les règlements techniques, les procédures d'évaluation de la conformité, les licences ou encore les contingents. La plupart de ces mesures visent à assurer la qualité et la sécurité des produits pour les consommateurs, comme certaines normes techniques ou règlements sanitaires. Toutefois, les entreprises des pays en développement comme la Côte d'Ivoire n'ont pas toujours accès à suffisamment d'information, ni les capacités et les installations nécessaires pour satisfaire aux exigences complexes des MNT.

Les MNT peuvent ainsi potentiellement entraver la compétitivité des entreprises qui exportent et/ou importent des marchandises. Quel que soit l'objectif de leur application – protection des marchés domestiques ou protection de la santé humaine, animale et végétale – toutes les MNT peuvent créer un coût et/ou un délai supplémentaire pour les entreprises à tout moment du processus de production et de commercialisation de leur produit. Les exportateurs et les importateurs peuvent également rencontrer des obstacles procéduraux lors de leurs activités commerciales, qui sont souvent en relation avec l'application de MNT tels que des lourdeurs administratives ou des comportements discriminatoires dans les agences impliquées.

Au-delà des coûts additionnels engendrés par les MNT, l'accès aux informations relatives à ces mesures est limité. Très souvent, les exportateurs et les importateurs ne possèdent pas suffisamment d'informations leur permettant de répondre aux exigences des mesures imposées. Les informations sont généralement éparpillées à travers les agences et administrations du pays d'origine et du pays partenaire rendant la recherche et la collecte de celles-ci longue et coûteuse. Les responsables des politiques nationales n'ont, quant à eux, pas toujours une vision claire des obstacles auxquels est confronté le secteur privé face aux MNT, ce qui ne leur permet pas toujours de prendre les décisions de manière optimale et ce qui peut également altérer l'efficacité des actions entreprises.

Classification des mesures non tarifaires et des autres obstacles au commerce

En raison de la nature complexe et diverse des obstacles au commerce, il est important de s'attarder sur leur terminologie et leur classification avant d'en faire une analyse détaillée. Le terme de MNT peut être défini d'une manière générale comme « des mesures politiques, autres que des tarifs douaniers, qui peuvent potentiellement avoir un effet économique sur le commerce international de biens, en modifiant les quantités échangées, le prix des marchandises, ou les deux »¹. Le terme MNT est un concept neutre qui doit être distingué du terme fréquemment utilisé de barrières non tarifaires (BNT). Ce dernier sous-entend qu'il y a un effet négatif sur le commerce. L'Équipe multi-agence de soutien (Multi Agency Support Team - MAST) et le Groupe de personnes éminentes sur les barrières non tarifaires (Group of Eminent Persons on Non-Tariff Barriers - GNTB) considèrent que les BNT représentent une catégorie de MNT ayant « un but protectionniste ou discriminatoire ». Étant donné la légitimité des politiques commerciales qui peuvent être mise en œuvre pour protéger la santé humaine, animale et végétale, ce rapport ne fera

¹ Équipe multi-agence de soutien (2009).

aucun jugement a priori sur les intentions des politiques commerciales et utilisera en général le terme de MNT. L'enquête porte uniquement sur les MNT qui constituent une entrave au commerce des entreprises. Ces mesures sont appelées dans ce rapport des « MNT contraignantes ».

Afin de saisir la diversité des MNT et leur spécificité selon les pays et les produits concernés, il est nécessaire d'utiliser un système de classification unique et détaillé. L'enquête ITC se fonde sur une classification internationale des MNT qui a été développée par le MAST et adaptée à la dimension entrepreneuriale pour l'enquête². La classification distingue les mesures à l'importation de celles à l'exportation. Les mesures à l'importation sont appliquées par le pays qui importe le produit alors que les mesures à l'exportation sont appliquées par le pays qui exporte le produit. Parmi les mesures à l'importation, on distingue les mesures techniques, qui incluent les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les obstacles techniques au commerce (OTC), des mesures non techniques. Les mesures techniques font référence aux exigences spécifiques aux produits comme la limite de tolérance de certaines substances, une norme sur l'étiquetage du produit ou des conditions spécifiques de transport. Elles incluent les exigences techniques en elles-mêmes ainsi que les procédures d'évaluation de la conformité telles que les procédures de certification ou d'analyse qui permettent de démontrer que les exigences techniques sont remplies. Les mesures non techniques comprennent principalement les groupes de mesures suivants : les redevances, taxes et autres mesures para-tarifaires qui s'ajoutent aux droits de douanes, les mesures de contrôle quantitatif comme les licences non-automatiques ou les contingents, les mesures d'inspection avant expédition et les autres formalités d'entrée, les règles d'origine, les mesures financières comme les termes de paiement ou de change, les mesures de contrôle des prix.

En plus des mesures non tarifaires imposées par les gouvernements, l'enquête porte également sur les obstacles procéduraux (OP)³ afin d'apporter une vision complète des problèmes rencontrés par les entreprises. Les OP font référence aux défis concrets qui sont associés à l'application des MNT. Il s'agit par exemple de problèmes issus du manque d'installations appropriées pour répondre à des exigences en matière d'analyse ou d'une documentation excessive à fournir pour obtenir une licence. Des problèmes similaires peuvent être rencontrés par les entreprises sans qu'ils soient liés à une MNT particulière. Il s'agit dans ce cas de problèmes relatifs à l'environnement des affaires. Ces derniers ont également été saisis lors de l'enquête.

Mieux comprendre le point de vue des entreprises sur les MNT

Les MNT constituent un obstacle de plus en plus important à l'accès aux marchés et sont devenues un élément déterminant dans les négociations multilatérales, régionales et bilatérales. Toutefois, il existe aujourd'hui très peu d'information sur l'étendue de ces mesures et leurs effets sur le commerce international. Les deux principales approches pour estimer les effets des MNT comprennent les techniques de quantification et l'évaluation directe. La première approche a été particulièrement utilisée dans le milieu académique afin de quantifier l'impact des MNT sur les quantités et les prix des produits échangés. Ces recherches se sont concentrées sur des mesures et des pays très spécifiques⁴, ou ont estimé de manière statistique l'effet moyen des MNT à partir d'un large échantillon de pays et de mesures⁵. Ces études apportent des éléments indispensables à la compréhension des effets des MNT mais elles sont bien souvent trop spécifiques ou trop générales pour permettre aux principaux acteurs commerciaux (secteur privé et décideurs politiques) d'en avoir une vision claire et utile pour leurs activités. De plus, les estimations quantitatives peuvent difficilement distinguer les effets directs des MNT de ceux des autres obstacles au commerce comme un environnement des affaires inopérant.

Ce rapport utilise la deuxième approche dite d'évaluation directe à travers une enquête auprès des entreprises sur les MNT et autres obstacles au commerce qu'elles rencontrent dans leur activité journalière. Très peu d'études se sont penchées sur l'expérience des entreprises qui font face à de telles mesures lorsqu'elles exportent ou importent leurs produits. Le Centre du Commerce International (ITC)

² Pour plus de détails sur la classification des MNT développée pour l'enquête, voir appendice II.

³ Pour plus de détails sur la classification des OP, voir appendice III.

⁴ Calvin et Krissoff (1998); Yue, Beghin et Jensen (2006).

⁵ Disdier, Fontagné et Mimouni (2008); Dean et al' (2009); Kee, Nicita et Olarreaga (2008); Kee, Nicita et Olarreaga (2009).

souhaite ainsi répondre au besoin d'information et de transparence sur les MNT, et compléter les résultats des méthodes précédemment citées. Il s'agit, entre autres, d'aider les pays à identifier et à mieux comprendre les obstacles au commerce auxquels leur secteur privé fait face.

Personne mieux que les exportateurs et les importateurs ne connaît les défis et les problèmes liés aux MNT auxquels ils sont confrontés. Le point de vue des entreprises semble indispensable à l'identification de l'ensemble des entraves au commerce afin de mieux définir les stratégies nationales qui permettront d'y faire face. La connaissance et la compréhension de ces expériences permettront aux décideurs politiques de mieux définir les besoins d'action et de développement des capacités dans le domaine des règlements techniques et des règlements sanitaires et phytosanitaires, de l'évaluation de la conformité, mais aussi de mieux cibler l'assistance technique nécessaire.

Le programme global sur les MNT et son cadre multi-agence

Dans le cadre de son programme sur les MNT, l'ITC réalise des enquêtes de grande échelle auprès des entreprises exportatrices et importatrices. Ce programme est financé par le Département du développement international du gouvernement britannique (Department for International Development DFID). L'objectif du programme est d'améliorer la transparence et la compréhension des MNT en vue de faciliter et de promouvoir le commerce international'

L'ITC a développé une méthodologie globale pour la conduite des enquêtes qui a été testée durant une phase expérimentale de 2008 à 2009 et menée conjointement avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dans sept pays. Depuis, l'enquête a été réalisée avec succès dans plusieurs pays. Le programme sur les MNT a effectué des enquêtes dans plus de 20 pays bénéficiaires depuis 2010 avec une attention particulière portée sur les pays les moins avancés, les pays enclavés en développement, les pays d'Afrique subsaharienne et les petits États insulaires en développement.

L'enquête en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire figure parmi les pays où l'enquête de l'ITC sur les mesures non tarifaires fut mise en œuvre. Le projet a été réalisé dans le cadre du programme d'appui au commerce et à l'intégration régionale (PACIR) avec la collaboration du Ministère du commerce, de l'artisanat et de la promotion des petites et moyennes entreprises. L'enquête a été conduite par le BNETD entre avril et octobre 2012 et a porté sur l'ensemble des secteurs d'activité, avec une attention particulière sur les produits clés de l'agroalimentaire.

L'échantillon d'entreprises a été constitué à partir de répertoires provenant notamment de l'Association pour la promotion des exportations de la Côte d'Ivoire (APEXCI), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Chambre de commerce et d'industrie de la Côte d'Ivoire (CCI-Côte d'Ivoire).

Ce rapport présente les résultats de l'enquête sur les MNT qui a été conduite auprès des entreprises en Côte d'Ivoire. Il se compose de quatre chapitres. Le premier chapitre constitue un bref rappel de la situation économique et commerciale du pays afin de situer le contexte dans lequel l'enquête a été réalisée et de mieux comprendre les résultats. Le deuxième chapitre présente la méthodologie et la mise en œuvre de l'enquête en Côte d'Ivoire. Cette partie résume le déroulement du projet et présente les premiers résultats sur l'échantillon et la participation à l'enquête. Les chapitres trois et quatre regroupent l'analyse des résultats d'enquête. Les résultats agrégés sont détaillés dans le chapitre trois alors que le chapitre quatre s'attarde sur les résultats sectoriels. Ces parties présentent les principaux obstacles relatifs aux mesures non tarifaires rencontrés par les entreprises en Côte d'Ivoire, qu'ils soient réglementaires ou procéduraux. Elles tentent également d'apporter des éléments pour mieux comprendre l'origine de ces obstacles et des options politiques pour les éliminer. Ce rapport souhaite ainsi à contribuer à l'amélioration de l'environnement commercial en Côte d'Ivoire.

Chapitre 1 Commerce et politique commerciale de la Côte d'Ivoire

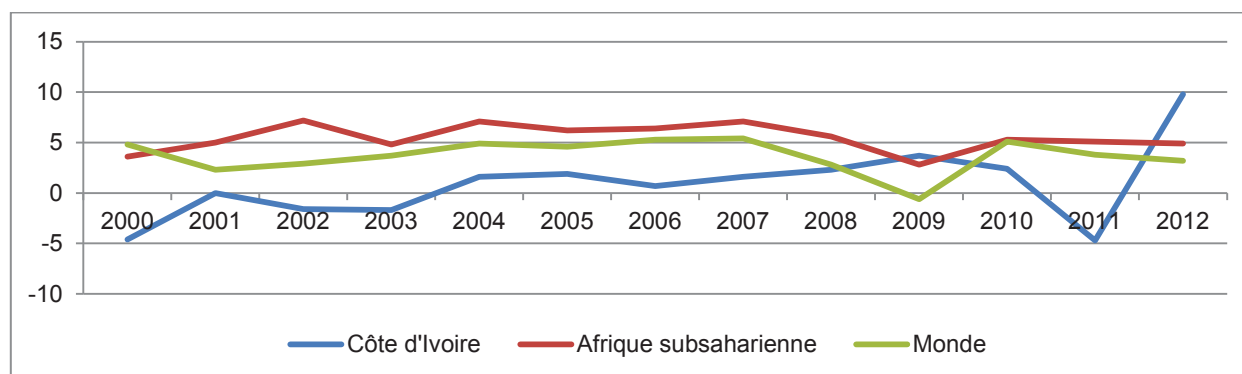
La Côte d'Ivoire est une République indépendante située dans la partie occidentale de l'Afrique. Au lendemain de son indépendance en 1960, le pays a opté pour le libéralisme économique basé sur l'initiative privée et l'ouverture sur l'extérieur pour le développement de son économie et des échanges de biens et services. En vue de coordonner ce processus de développement, les gouvernements qui ont succédé ont élaboré une perspective décennale (1960-1970) et des plans quinquennaux (1971-1975, 1976-1980) dont les objectifs assignés étaient, entre autres, la recherche d'une croissance forte et l'accroissement de la participation des résidents à l'activité économique. À cette époque, le potentiel économique de la Côte d'Ivoire reposait essentiellement sur quelques produits agricoles de base, notamment le café, le cacao et le bois qui étaient exportés presque exclusivement à l'état brut. Les efforts fournis ainsi que la bonne tenue des cours des matières premières exportées, notamment le café et le cacao, ont permis à la Côte d'Ivoire de connaître un essor économique, une dynamique de développement qualifiée par certains analystes de « miracle ivoirien ».

Après une période de récession dans les années 1980 suite à l'effet conjugué des chocs pétroliers, de la chute des cours mondiaux des matières premières et de la hausse des taux d'intérêt, le processus de libéralisation du commerce se poursuit avec la dévaluation du Franc CFA en 1994 et les efforts de diversification des exportations et des partenaires commerciaux. La Côte d'Ivoire a notamment intégré les regroupements régionaux (UEMOA et CEDEAO) qui ont conduit à une baisse des barrières tarifaires et non tarifaires. Le développement des échanges dans le cadre des communautés économiques régionales vont sensibiliser les opérateurs économiques ivoiriens aux MNT et autres obstacles au commerce. Cette prise de conscience va s'accélérer avec la signature des accords de partenariat économique et la fin des préférences commerciales unilatérales. Aujourd'hui, les opérateurs ivoiriens ont donc des attentes très fortes dans la levée de ces obstacles afin de tirer pleinement profit des accords régionaux.

1. Situation économique

Selon le classement de la Banque mondiale, la Côte d'Ivoire est passée de pays à faible revenu à pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure en 2012. Le pays a en effet enregistré un PIB de 24,7 milliards de \$E.-U., contre 22,4 milliards \$E.-U. en 2011, équivalent à un PIB par habitant de 1244 \$E.-U. (983 \$E.-U. l'année précédente). Bien que le PIB soit relativement plus élevé que la moyenne de l'Afrique subsaharienne, il a connu une croissance très contrastée entre 2000 et 2012, une période pendant laquelle le pays a traversé une crise socio-politique importante. Cette crise a en effet plombé une bonne partie des secteurs-clés de développement et entraîné la fuite de capitaux étrangers. Cette situation s'est aggravée avec la crise post-électorale de 2010-2011 qui a eu de graves conséquences sur la situation économique, sécuritaire, sociale et humanitaire en Côte d'Ivoire. Elle s'est traduite par une baisse prononcée du PIB réel dont le taux de croissance s'est établi à -4,7% en 2011 contre une légère hausse de 2,4 % en 2010.

Figure 1. Croissance réelle du PIB de la Côte d'Ivoire entre 2000 et 2012



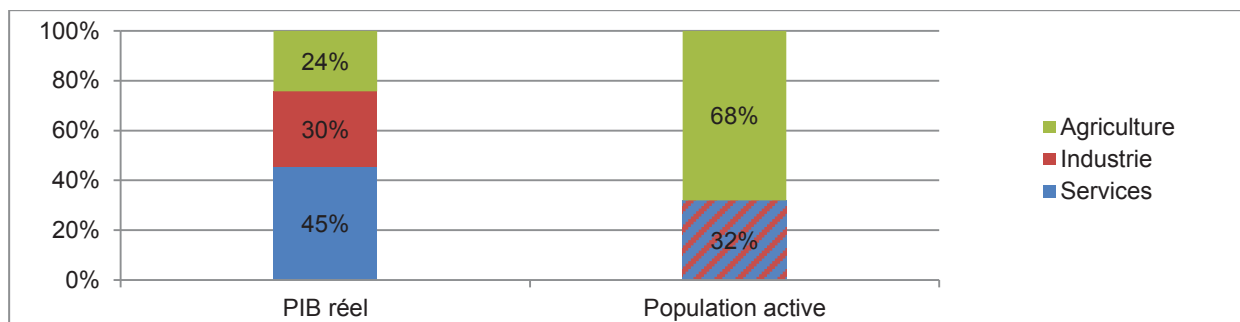
Source : Fonds monétaire international (FMI). Données actualisées en octobre 2013.

Face à cette conjoncture, le regain de croissance observé en 2012 est inattendu mais confirme la reprise certaine de l'économie ivoirienne dans un avenir proche. Selon les estimations du FMI, avec la normalisation de la situation socio-politique, l'économie ivoirienne devrait en effet enregistrer une croissance soutenue dans les années à venir. Pour l'année 2012, le taux de croissance réel du PIB est de 8,1%. Le FMI juge les perspectives économiques de la Côte d'Ivoire « encourageantes » mais reconnaît que des réformes restent à réaliser afin de moderniser l'économie ivoirienne, notamment dans le secteur de l'énergie.

Le potentiel de croissance à moyen terme de la Côte d'Ivoire est dû dans une large mesure à la structure actuelle de son économie. En effet, contrairement à d'autres pays d'Afrique subsaharienne, les secteurs secondaire (industrie) et tertiaire (services) de la Côte d'Ivoire contribuent à près des trois-quarts de son PIB et emploient un tiers de sa population. Cependant, ces secteurs ont fortement souffert de la crise post-électorale. Les activités du secteur des services ont connu un repli de 12,7% en 2011. Plusieurs branches de ce secteur ont été touchées, notamment la télécommunication due à la destruction partielle ou totale des infrastructures existantes, à la fermeture de nombreuses entreprises et au ralentissement de l'activité globale dans le pays. Le transport et les activités de commerce connaissent également une régression de près de 9% à cause des pillages et de la baisse du pouvoir d'achat de la population. Avec l'arrêt des travaux de nombreux chantiers de l'État et le déclin inévitable du secteur des bâtiments et travaux publics (BTP), l'activité industrielle a également subi les effets de la crise. L'instabilité politique qui a entraîné la suspension des financements extérieurs est le principal facteur à l'origine de ce ralentissement, qui aura coûté près de 10% de l'activité industrielle du pays.

Par ailleurs, le secteur des produits pétroliers et le secteur agroalimentaire ont également enregistré une baisse respective de 16,5% et de 10% de leurs activités. À l'instar des autres secteurs, le secteur agricole a également subi les effets de la crise avec l'abandon des plantations du fait de l'insécurité, les difficultés dans l'acheminement de la production et la détérioration de l'ensemble des produits face aux difficultés de stockage. Cependant, il est le secteur qui contribue le moins au PIB, avec une part de 24%. À contrario, il reste la principale activité économique du pays et emploie plus de deux tiers de la population active.

Figure 2. Contribution des principaux secteurs au PIB et à l'emploi

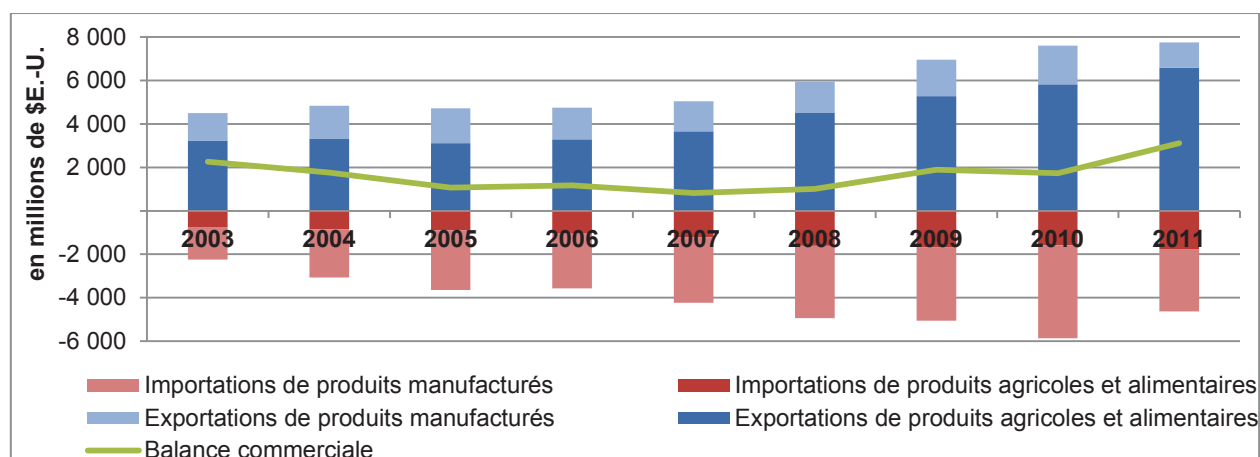


Source : Banque mondiale, 2008 (population active) et 2011 (PIB réel).

La structure économique du pays présente de réels atouts. En effet, avec une contribution importante des secteurs des services et de l'industrie, la Côte d'Ivoire pourrait assoir son développement sur des activités à fort potentiel de croissance et emprunter un chemin différent de ceux des autres pays de la région d'Afrique subsaharienne.

2. Structure commerciale

Le commerce extérieur constitue l'un des piliers traditionnels de l'économie ivoirienne. Les principaux produits de rente exportés trouvent en effet une place sur les marchés internationaux et génèrent plus de 70% des recettes en devises du pays. À la différence de la majorité des pays d'Afrique subsaharienne, la balance commerciale de la Côte d'Ivoire est excédentaire durant la dernière décennie. En 2011, l'excédent commercial a atteint plus de 3 millions de \$E.-U., soit l'équivalent de 14% de son PIB. La valeur des exportations a atteint 7 746 millions de \$E.-U. et celle des importations était de 4 625 millions de \$E.-U.

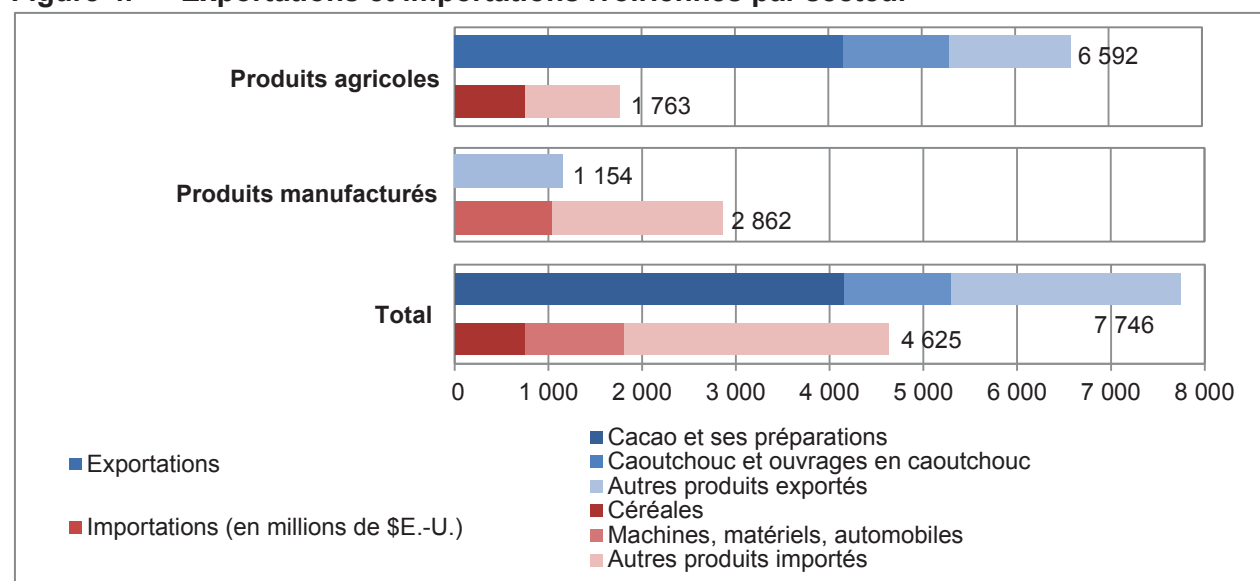
Figure 3. Évolution du commerce extérieur ivoirien

Source : Calculs de l'ITC sur la base des données Trade Map, à l'exclusion des armes, des munitions et des minerais.

Au niveau sectoriel, les exportations de produits agricoles et alimentaires ont connu une hausse durant la période 2003-2011, alors que celles de produits manufacturés sont restées plus ou moins stables. Les importations du secteur manufacturier ont connu un repli en 2011 ce qui a permis à la Côte d'Ivoire d'augmenter son excédent commercial.

Ainsi, les secteurs agricole et manufacturier n'ont pas contribué de la même manière à la balance courante du pays (Figure 4). La performance du secteur agricole est en effet à l'origine d'une grande partie de ce solde positif. En 2011, le secteur contribue à plus de 75% des recettes d'exportations et le cacao figure au premier poste avec une part de 54% des exportations totales ivoiriennes, suivi du caoutchouc (15%). Les fruits comestibles et les graisses et huiles regroupent 10% des exportations. Contrairement à celui du secteur agricole, le solde courant de la balance des produits manufacturés reste pour sa part négatif. La part des exportations des machines, appareils et matériels reste relativement modeste.

Par ailleurs, les importations de produits manufacturés sont relativement en baisse, ce qui pourrait également expliquer cette tendance excédentaire au niveau de la balance courante. Cependant, les produits manufacturés représentent toujours le premier secteur à l'importation [suivis par les produits alimentaires notamment les céréales (16%) et les produits de la pêche (7%)].

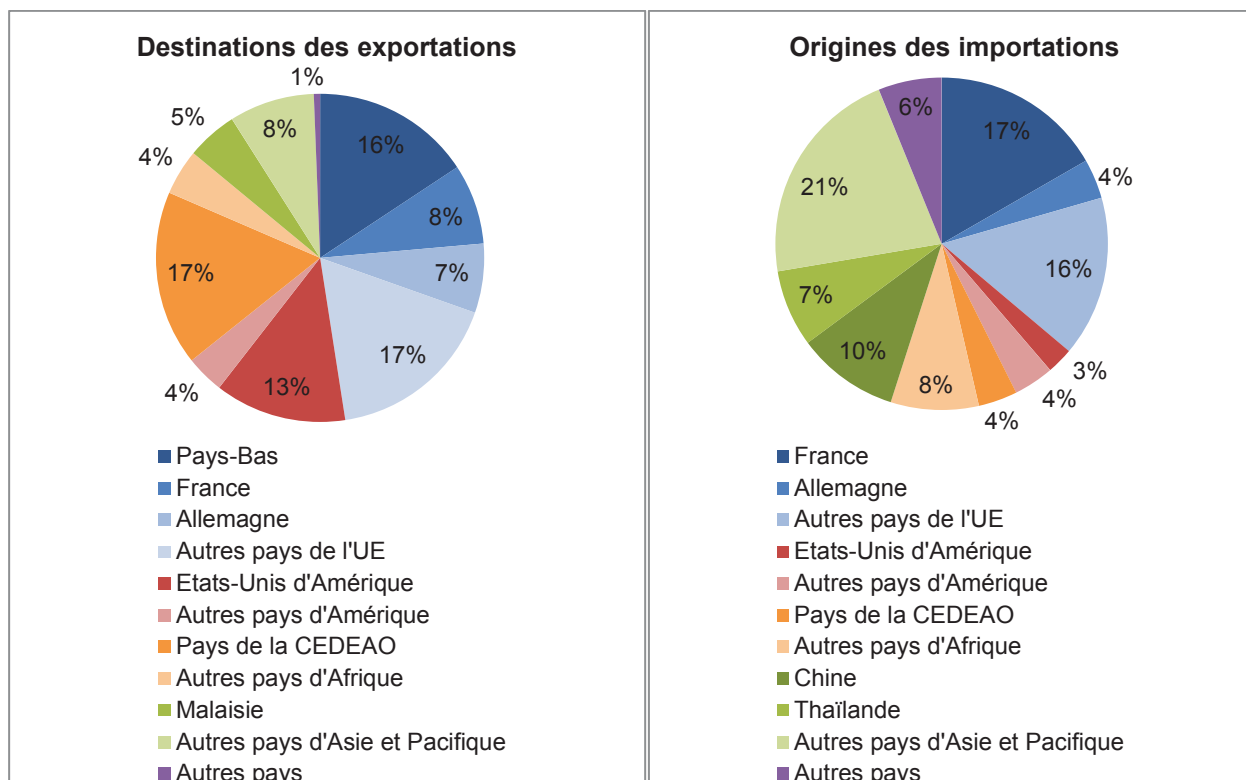
Figure 4. Exportations et importations ivoiriennes par secteur

Source : Calculs de l'ITC sur la base des données Trade Map 2011, à l'exclusion des armes, des munitions et des minerais.

L'Union européenne (UE) représente la principale destination des exportations ivoiriennes en 2011 (48%). La France a perdu la première place qu'elle occupait traditionnellement au sein de l'UE, au profit des Pays-Bas. Les pays de la CEDEAO, principalement le Nigéria et le Ghana occupent la seconde place derrière l'UE. Les exportations à destination des États-Unis ont connu une expansion et pourraient progresser davantage, compte tenu de l'éligibilité de la Côte d'Ivoire à La loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique (AGOA).

Les pays d'Asie, principalement la Chine et la Thaïlande, avec une part de 38% des importations ivoiriennes, sont devenus les principaux fournisseurs de la Côte d'Ivoire. L'Union européenne (37% des importations ivoiriennes) vient en seconde position.

Figure 5. Principales destinations et provenances des produits ivoiriens



Source : Calculs de l'ITC sur la base des données Trade Map, 2011. À l'exclusion des armes, des munitions et des minerais.

3. Politique commerciale

3.1. Accords commerciaux et dispositions tarifaires

La Côte d'Ivoire a adhéré à l'OMC en 1995 et a mis en œuvre des dispositions pour se joindre au système multilatéral. À ce titre, elle a consolidé de manière individuelle ses droits de douane et les autres droits et impositions. Le tarif moyen des droits consolidés finaux appliqués par la Côte d'Ivoire en 2010 était de 11,1%. Ce tarif est en moyenne plus élevé pour les produits agricoles importés (14,9%) que pour les produits non agricoles (8,6%).

Tableau 1. Tarifs moyens appliqués par la Côte d'Ivoire aux produits importés

	Total	Produits agricoles	Produit non agricoles
Moyenne des droits consolidés finaux	11,1%	14,9%	8,6%
Moyenne des droits NPF appliqués	11,9%	14,5%	11,5%

Source : OMC / ITC / CNUCED, Profils tarifaires dans le monde 2011.

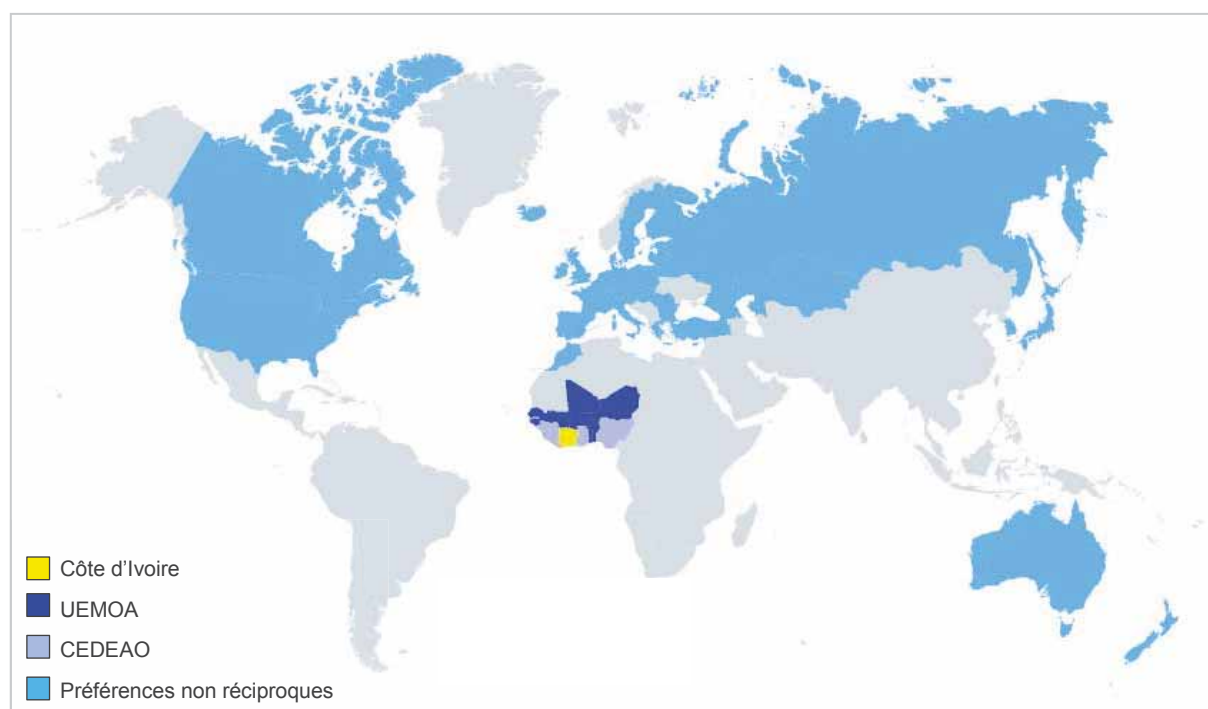
Dans le cadre des négociations sur les nouveaux Accords de partenariat économique (APE) entre l'UE et les 79 pays de l'ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique), qui remplaceront les accords non réciproques de Cotonou, le gouvernement ivoirien a ratifié en 2013 un « Accord de partenariat économique intérimaire » (APEi) avec l'UE. Cette dérogation faite par l'UE pour une mise en œuvre unilatérale permet à la Côte d'Ivoire de conserver ses avantages à l'accès préférentiel aux marchés européens, après l'arrêt des accords de Cotonou en 2007 et pendant que les négociations se poursuivent autour des APE globaux entre la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et l'UE. Les dispositions signées au sein de l'APEi prévoient entre autres la suppression des prélèvements tarifaires et des quotas sur tous les produits ivoiriens entrant dans la zone UE, avec une période transitoire pour le riz (jusqu'en 2010) et le sucre (jusqu'en 2015)⁶.

En tant que PMA, la Côte d'Ivoire continue également de bénéficier de l'accord Tout sauf les armes (TSA) qui admet les produits des PMA sur les marchés européens en franchise des droits de douanes. En octobre 2011, la Côte d'Ivoire a été admise à nouveau au programme établi par les États-Unis sous l'AGOA. Elle bénéficie, de manière non réciproque, jusqu'en 2015 d'un accès au marché des États-Unis en franchise de droits et de contingent pour différents biens, notamment certains produits agricoles et textiles, sauf les vêtements.

Sur le plan régional, la Côte d'Ivoire est membre des deux communautés économiques de l'Afrique de l'Ouest que sont l'UEMOA et la CEDEAO. Du fait de son appartenance à ces deux communautés qui sont des zones de libre-échange, elle accorde une exonération de droit de douane aux produits originaires de leurs États membres. Par ailleurs, dans le cadre de l'UEMOA, la Côte d'Ivoire applique le Tarif extérieur commun (TEC de l'UEMOA) pour les importations extracommunautaires.

Enfin, la Côte d'Ivoire est également membre de l'Accord international sur le caoutchouc, de l'Accord international sur le café et de l'Accord international sur le cacao. Elle est aussi membre de l'Organisation africaine du bois.

Figure 6. Accords commerciaux de la Côte d'Ivoire⁷



Source : Illustration de l'ITC sur la base des données de Market Access Map, 2012.

⁶ Union européenne, Fiche d'information sur les accords de partenariat économique intérimaires (APEi), janvier 2009.

⁷ Ce graphique représente la situation en novembre 2012 selon les informations collectées par l'ITC. Les préférences non réciproques sont accordées à la Côte d'Ivoire parmi d'autres, dans le cadre du Système généralisé des préférences (SGP).

En moyenne, les droits NPF pondérés appliqués aux produits agricoles ivoiriens par ses principaux partenaires sont généralement plus faibles que ceux appliqués sur les produits manufacturés (Tableau 2). Ils se situent entre 0% et 4,9% pour les produits agricoles et entre 2,7% et 12,4% pour les produits manufacturés.

Tableau 2. Tarifs moyens appliqués aux produits ivoiriens exportés vers les principaux marchés

Principaux marchés de destination (2009)		Droit NPF du commerce en ligne tarifaire, moyenne pondérée ⁸
Produits agricoles	1. Union européenne	4,9%
	2. États-Unis d'Amérique	0,0%
	3. Russie, Fédération de	1,8%
	4. Inde	0,9%
	5. Canada	0,2%
Produits manufacturés	1. Union européenne	2,7%
	2. Mali	12,4%
	3. Burkina Faso	10,1%
	4. Inde	3,2%
	5. Sénégal	12,2%

Source : OMC, ITC, CNUCED. Profil tarifaire dans le monde 2011.

3.2. Mesures non tarifaires appliquées par la Côte d'Ivoire

CODINORM (Côte d'Ivoire normalisation) est l'organisme national de normalisation et de certification et sert de point national d'information sur les normes et les obstacles techniques au commerce. En mars 2012, la Côte d'Ivoire comptait 1 167 normes volontaires et 132 règlements techniques. Aujourd'hui, aucun accord de reconnaissance mutuelle en matière de normalisation et d'évaluation de la conformité n'a été formellement conclu.

Les produits entrant sur le sol ivoirien ainsi que les produits nationaux doivent donc être munis d'une preuve de leur conformité aux règlements techniques en vigueur, délivrée par CODINORM. Les produits importés doivent également porter des marques de conformité étrangères apposées par des organismes accrédités pour la certification des produits, sur la base de normes équivalentes à celles référencées dans les règlements techniques ivoiriens.

En ce qui concerne les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), les contrôles de conformité sont effectués par plusieurs structures. La mise en place d'un comité national pour la régulation sanitaire et phytosanitaire est aujourd'hui en cours, dont le rôle est d'assurer la concertation des différentes structures existantes. Toutes les exportations d'animaux, de produits animaux et agricoles, et de matériel végétal sont soumises à l'obtention d'un certificat SPS auprès du service technique du ministère de tutelle. Cependant, le café et le cacao exportés à l'état brut sont soumis à des procédures de pesée, d'analyse de la qualité et de traitement phytosanitaire (fumigation), effectués par des sociétés privées agréées.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire applique des mesures de contrôle quantitatif notamment sur l'exportation de bois frais (plus de 18% d'humidité). Un quota est en effet attribué par vente aux enchères afin de palier l'insuffisante transformation du bois exporté. Le régime de limitation des produits importés concerne quant à lui les produits interdits à l'importation et ceux faisant l'objet d'une restriction quantitative à l'importation.

⁸ Les moyennes pondérées des taux tarifaires sont calculées sur la base de la valeur actuelle des échanges bilatéraux comme étant reportés par les pays importateurs.

L'importateur est tenu d'obtenir une licence auprès de la Direction du commerce extérieur du Ministère du commerce si la valeur FAB des marchandises est supérieure ou égale à 25 000 FCFA⁹.

Enfin, en ce qui concerne les redevances, taxes et autres mesures para-tarifaires, les importations ivoiriennes sont soumises à plusieurs prélèvements relevant de la législation nationale. Aussi, elles peuvent faire l'objet de taxes additionnelles en fonction de leur nature ou de leur mode d'acheminement, y compris celles perçues par les sociétés de manutention, les ports autonomes d'Abidjan et de San Pedro, l'Office ivoirien des chargeurs, et la Société ivoirienne de contrôles techniques automobiles et industriels (SICTA). Par ailleurs, des taux spéciaux sont appliqués sur certains produits importés ou de fabrication locale notamment les bières et les cidres, ainsi que les minutions qui sont soumises à des taxes *ad valorem*.

4. Stratégie nationale de promotion et de facilitation des échanges

La Côte d'Ivoire a comme objectif de relancer la croissance économique post-crise, notamment par le biais du commerce extérieur. C'est dans cette optique qu'elle a mis l'accent sur plusieurs axes développement, que ce soit au niveau de la politique globale, de l'environnement des affaires, ou de la réduction des obstacles au commerce.

Politiques de développement économique et commercial

Afin de sortir le pays de la crise économique par le biais du commerce extérieur, la Côte d'Ivoire compte encourager et libéraliser davantage les importations. En effet, une ouverture plus large à la concurrence étrangère pourrait stimuler davantage la compétitivité externe de l'économie ivoirienne et contribuer à faire baisser le niveau des prix pour les consommateurs. En outre, une libéralisation et une déréglementation de l'économie ivoirienne, via l'élimination des nombreuses taxes (et les exemptions qui leur sont associées), faciliteraient la croissance de la production vivrière et la hausse des exportations de produits manufacturés.

Au niveau du secteur agricole, les objectifs de la politique commerciale ivoirienne sont axés à la fois sur le développement des cultures vivrières et sur la diversification des cultures de rente. Dans les secteurs vivriers, la politique agricole vise à réduire la facture des importations en encourageant la production locale, particulièrement affectée par la décennie de conflits. Les actions de développement et de lutte contre la pauvreté rurale nécessitent davantage de ressources budgétaires. Par ailleurs, la production agricole ivoirienne (celle des cultures de rentes) issue de ce même secteur rural demeure sujette à de lourdes ponctions fiscales.

Les objectifs en matière d'exploitation forestière sont depuis 1994 orientés vers la reforestation, mais n'ont pu empêcher le déboisement important du pays. Dans le secteur minier, les objectifs du Gouvernement sont de parvenir à un plus haut degré d'autosuffisance énergétique, grâce à des investissements importants dans de nouveaux gisements pétroliers et gaziers. Les projets se fondent sur l'initiative privée et ne reçoivent pas en principe de subventions directes de la part de l'État.

Au niveau industriel, la Côte d'Ivoire ne poursuit plus la politique industrielle au moyen de subventions ou d'autres mesures d'assistance. En effet, dans le secteur manufacturier, notamment dans la transformation des produits halieutiques destinés à l'exportation, le Gouvernement a opté pour une réduction des barrières tarifaires et non tarifaires afin de réduire les coûts des intrants des industries et de maximiser la compétitivité des produits exportés. Cette libéralisation se fait dans le cadre d'un système de zone franche halieutique à laquelle les autres industries n'ont pas accès.

⁹ La licence d'importation est valable pour 6 mois et peut être prorogée une seule fois (pour 6 mois). Le dossier de demande, composé d'un formulaire et de la facture pro-forma datant de moins de trois mois, doit être établi en cinq exemplaires. Les frais perçus aux fins de la délivrance/prorogation de la licence s'élèvent à 50 000 FCFA.

Politiques de facilitation commerciale

La Côte d'Ivoire a mis en place un logiciel de suivi du temps de dédouanement, conformément aux prescriptions de l'Organisation mondiale des douanes. Le nouveau système « SYDAM WORLD » opérationnel depuis 2008 est ouvert en mode client-serveur à l'ensemble des opérateurs et auxiliaires du commerce international (entreprises, ports, banques, transitaires, transporteurs, déclarants et autres opérateurs en douane). Le logiciel « SYDAM WORLD » gère de manière automatisée la déclaration des marchandises à travers toutes les phases de dédouanement, depuis le dépôt de la déclaration sommaire (le manifeste) jusqu'à l'enlèvement des marchandises (prise en charge de la déclaration, recevabilité, contrôle documentaire, étude de la valeur, liquidation et paiement, émission du bon à enlever ou à embarquer).

En ce qui concerne l'environnement des affaires, la Côte d'Ivoire est classée au 167^e rang sur 183 économies dans la catégorie « facilité de faire des affaires », selon le classement Doing Business 2012¹⁰, contre la 170^e place en 2011. Certes, le pays gagne trois places dans le classement mondial entre 2011 et 2012, mais des efforts importants restent encore à déployer afin d'améliorer son climat des affaires.

Le gouvernement s'est engagé dans un vaste programme d'amélioration de son climat des affaires. Dans ce sens, un Guichet unique destiné aux entreprises souhaitant remplir certaines formalités a vu le jour en décembre 2012 et est déjà opérationnel. Il ambitionne de réduire à 48 heures le délai de création d'entreprises en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, un programme de mise en place de tribunaux de commerce est en cours¹¹.

En ce qui concerne les infrastructures, le gouvernement poursuit son objectif afin de faire de la Côte d'Ivoire un pôle économique majeur, la meilleure porte d'entrée du continent africain. La Côte d'Ivoire a misé sur le développement et la modernisation de ses infrastructures socioéconomiques depuis son accession à l'indépendance. Depuis la sortie de la crise politico-militaire, elle a repris le processus de renforcement de ses infrastructures qui ont été fortement dégradées durant la dernière décennie.

Les infrastructures portuaires ivoiriennes sont considérées comme les plus performantes de l'Afrique de l'Ouest avec des cadences de manutention des plus élevées. Ces bons résultats ont été enregistrés au niveau des deux ports du pays que sont le Port d'Abidjan et le Port de San Pedro. Toutefois, des efforts sur la qualité des infrastructures de transport sont encore requis pour permettre une meilleure fluidité des services de transport.

Aujourd'hui, le secteur des télécommunications, particulièrement celui de la téléphonie mobile, connaît un dynamisme important. Avec 5 opérateurs, la téléphonie mobile a enregistré une croissance globale de 470% sur les dix dernières années¹². Son taux de pénétration est estimé à plus de 75 % actuellement.

Tableau 3. Qualité des infrastructures ivoiriennes de transport et de communication

Infrastructure de transport et de communications	Rang mondial (sur 132 pays)
Disponibilité et qualité des infrastructures de transport	113
Disponibilité et qualité des services de transport	100
Disponibilité et utilisation des TIC	107

Source : World Economic Forum 2012, the Global Enabling Report 2012.

¹⁰ Banque mondiale 2012.

¹¹ Rapport sur le diagnostic du climat des affaires de la Côte d'Ivoire, Appui à l'UEMOA pour l'élaboration d'un programme régional d'amélioration du climat des affaires, BNETD, mai 2012.

¹² Autorité nationale de régulation des télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI), 2012.

Chapitre 2 Méthodologie et mise en œuvre de l'enquête en Côte d'Ivoire

Ce chapitre décrit la mise en œuvre de l'enquête en Côte d'Ivoire et la méthodologie qui a été utilisée. La méthodologie comprend une partie fondamentale commune à tous les pays enquêtés et une partie adaptée aux spécificités de ces derniers. Cette dernière permet une certaine flexibilité afin de répondre aux exigences et aux besoins de chaque pays participant et est définie en collaboration avec les instances et partenaires locaux. De plus amples informations sur la méthodologie globale des enquêtes MNT figurent en Appendice I, notamment sur le processus d'enquête et la technique d'échantillonnage. Les classifications utilisées pour catégoriser les mesures non tarifaires ainsi que les obstacles procéduraux qui peuvent y être associés sont présentées respectivement en Appendice II et III.

1. Spécificités méthodologiques de l'enquête en Côte d'Ivoire

L'enquête sur les MNT vise à saisir les expériences des exportateurs et importateurs sur les réglementations et procédures commerciales auxquelles ils doivent se conformer. L'objectif est d'identifier celles qui représentent un obstacle à leur activité et les raisons qui les rendent contraignantes. Pour ce faire, une première vague d'entretien est tout d'abord réalisée sur un échantillon représentatif d'entreprises exportatrices et importatrices en Côte d'Ivoire. Elle consiste en des entretiens téléphoniques permettant de distinguer les entreprises qui rencontrent des obstacles au commerce. Un entretien en face-à-face est ensuite mené auprès de ces entreprises en vue de saisir les détails des obstacles qu'elles rencontrent.

Les entreprises participant aux entretiens téléphoniques sont sélectionnées selon une méthode d'échantillonnage aléatoire stratifié. Cette méthode consiste à regrouper préalablement les entreprises recensées dans le registre national selon leur secteur d'exportation et/ou d'importation, selon l'hypothèse que le type et la fréquence des MNT rencontrées sont liés à la nature des produits importés ou exportés. La méthodologie de l'ITC a identifié pour cela 13 secteurs au total¹³. La taille de chaque secteur est définie en fonction du nombre d'entreprises qui exerce une activité commerciale dans ce secteur. Cette méthode vise à assurer la représentativité des résultats au niveau de chaque secteur étudié afin de pouvoir dresser des conclusions et recommandations pour chacun.

Durant les entretiens téléphoniques, les entreprises sont invitées à répondre à des questions liées à leurs caractéristiques (secteur, activité, taille, etc.), mais surtout à préciser si elles rencontrent des MNT contraignantes durant leurs activités. Les entretiens face-à-face regroupent, pour leur part, des questions plus détaillées sur les produits importés et/ou exportés soumis aux réglementations contraignantes et les pays qui en sont à l'origine. Chaque cas de MNT contraignantes rapportés par l'entreprise est analysé par un enquêteur qui identifie la réglementation mise en cause ainsi que le type d'obstacle qu'elle engendre. Ces informations sont ensuite analysées en collaboration avec les experts locaux, et décrites dans le présent rapport.

La base de données initiale contenant les entreprises en Côte d'Ivoire a été obtenue grâce à la collaboration du BNETD, principal partenaire local de l'ITC dans la mise en œuvre de l'enquête en Côte d'Ivoire, mais aussi grâce à l'APEXCI et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), qui ont fourni des registres nationaux d'entreprises. D'autres partenaires ont également rejoint l'équipe ITC-BNETD, notamment le Ministère du commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME et la CCI-Côte d'Ivoire qui ont contribué à la réalisation du projet sur le terrain.

2. Mise en œuvre de l'enquête

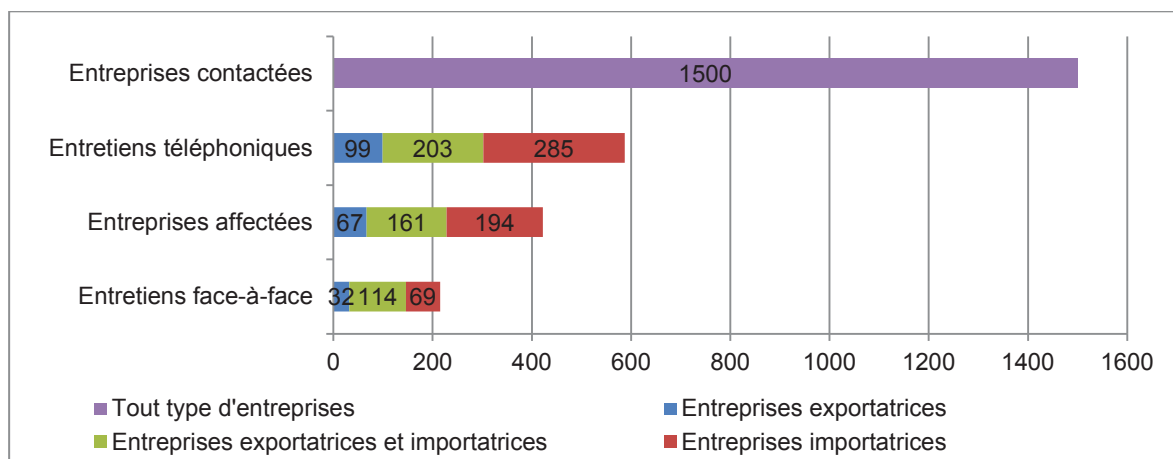
En Côte d'Ivoire, l'ITC a collaboré avec le BNETD qui était en charge de mener les entretiens auprès des entreprises exportatrices et importatrices. L'enquête fut mise en œuvre d'avril à octobre 2012 et les entretiens se sont déroulés sur 4 mois, de mai à août 2012. Pour cela, dix enquêteurs du BNETD ont suivi une formation spécifique qui a couvert plusieurs volets dont la méthodologie de l'enquête ITC.

¹³ La liste de ces 13 secteurs utilisés dans les enquêtes ITC figure en annexe Appendice I.

2.1. Participation à l'enquête

Sur la base du registre d'entreprises constitué, 1500 entreprises ont été contactées par téléphone et 587 d'entre elles ont effectivement participé aux entretiens téléphoniques, soit un taux de participation de 39%. Parmi ces entreprises, 99 sont exportatrices, 285 sont importatrices et 203 font les deux activités (Figure 7). Les entretiens téléphoniques ont ainsi permis d'identifier 422 entreprises ayant rencontré au moins une fois des MNT contraignantes au cours de leur dernière année d'activité. Les entretiens en face-à-face ont été conduits sur 215 d'entre elles, sur un sous-échantillon qui regroupe cette fois-ci 27 exportateurs, 73 importateurs et 62 exportateur-importateurs. Le taux de participation à cette deuxième étape de l'enquête est de 51%.

Figure 7. Évolution du nombre d'entreprises au cours de l'enquête



Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

Bien que la participation des entreprises ait été relativement inférieure comparée à celle des autres pays enquêtés par l'ITC, leur représentativité a toutefois été assurée dans tous les secteurs d'activité ivoiriens. Les non réponses peuvent s'expliquer par la faible qualité des bases de données qui ne sont pas toujours mises à jour. Les entreprises qui importent uniquement sont celles qui ont le plus participé à la première étape de l'enquête. Cette part s'est ensuite réduite au profit des entreprises qui exercent les deux activités. La proportion des entreprises exportatrices participant à l'enquête est quant à elle quasiment constante dans les deux échantillons (pour l'entretien téléphonique et pour l'entretien face-à-face).

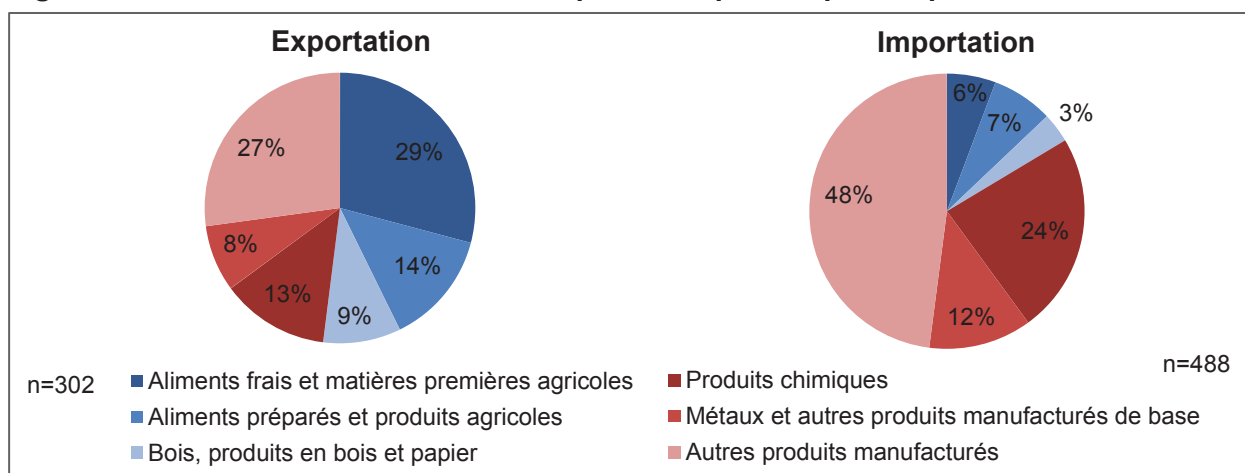
2.2. Profil des entreprises enquêtées

Un profil des entreprises enquêtées peut être dressé à partir des résultats des entretiens, notamment l'activité exercée, la taille, la localisation ainsi que la nature de leur capital.

La répartition des entreprises exportatrices et importatrices interviewées par secteur reflète relativement bien la distribution des secteurs dans la valeur commerciale du pays (Figure 8). On observe en effet un nombre important d'entreprises des sous-secteurs clés, notamment le cacao, le caoutchouc, les fruits et les aliments préparés, ce qui assure une représentativité de l'échantillon au niveau national. En ce qui concerne les importations, environ les trois-quarts des entreprises enquêtées importent des produits manufacturés, ce qui représente relativement bien la part de ce secteur sur les importations totales de la Côte d'Ivoire. Il s'agit principalement d'équipements, de produits chimiques, de produits manufacturés de base, de vêtements et de matériaux de construction.

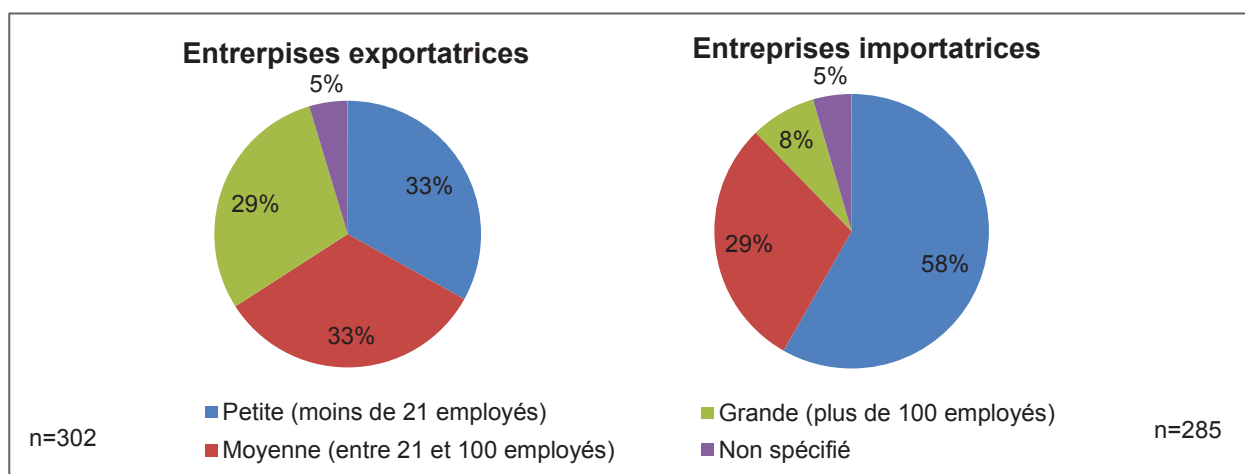
Par ailleurs, à l'exportation, la représentativité de l'échantillon a été maintenue en couvrant les 13 secteurs¹⁴ de l'enquête ITC par au moins 5 entreprises. En ce qui concerne les importations, l'ensemble de ces secteurs ont été enquêtés, mise à part celui des ouvrages en cuirs et des vêtements.

¹⁴ Idem.

Figure 8. Secteurs d'activité des entreprises enquêtées par téléphone

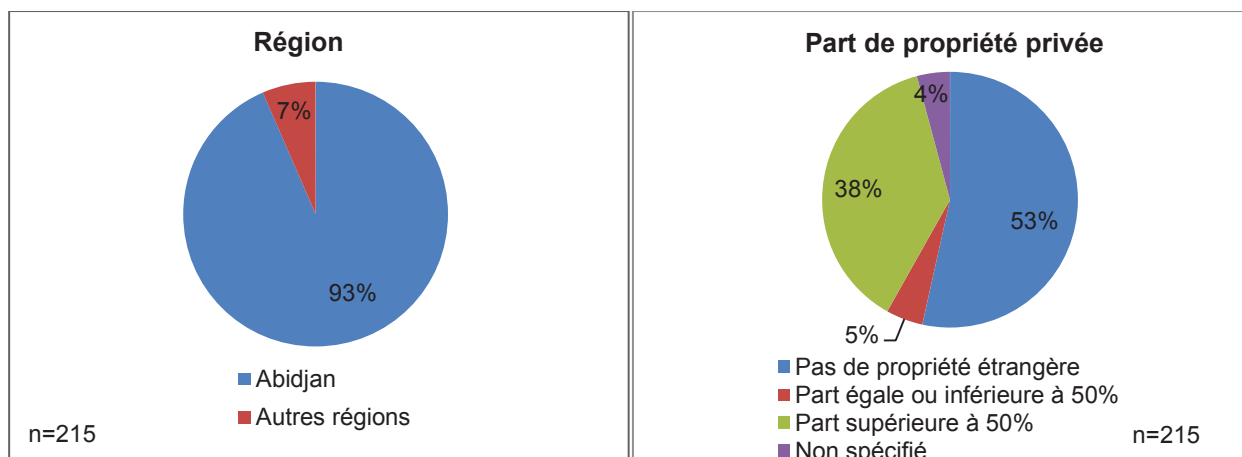
Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

La taille des entreprises interviewées diffèrent également selon l'activité. La majorité des entreprises importatrices enquêtées sont de petite taille et compte moins de 20 employés. Du côté des exportateurs, la répartition est quasi identique entre les entreprises de petite taille, de taille moyenne et de grande taille. Ainsi, la part des grandes entreprises (plus de 100 employés) est relativement faible dans l'ensemble de l'échantillon.

Figure 9. Taille des entreprises enquêtées par téléphone

Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

En ce qui concerne la localisation géographique, la majorité des entreprises exportatrices et importatrices interrogées se trouvent dans la capitale, Abidjan (Figure 10). L'entretien face-à-face montre, par ailleurs, qu'elles sont majoritairement détenues par des capitaux étrangers (53%). Cependant, 38% des entreprises sont à moitié ivoiriennes et à moitié étrangères.

Figure 10. Région et propriété privé des entreprises enquêtées en face-à-face

Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

3. Limites et difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de l'enquête

Les problèmes rencontrés par les enquêteurs ont surtout trait à la mauvaise qualité de la base de données des entreprises ivoiriennes. Le registre des entreprises n'était pas suffisamment à jour et comportait parfois des noms d'entreprises qui n'évoluent plus dans le commerce extérieur ou des informations erronées (adresses, numéros de téléphone, adresses emails). Cela a conduit à des difficultés principalement au niveau de l'échantillonnage. Cependant, la contribution des partenaires locaux au niveau des registres d'entreprises a finalement abouti à la mise à jour de la base et a permis d'obtenir une très bonne couverture du secteur privé.

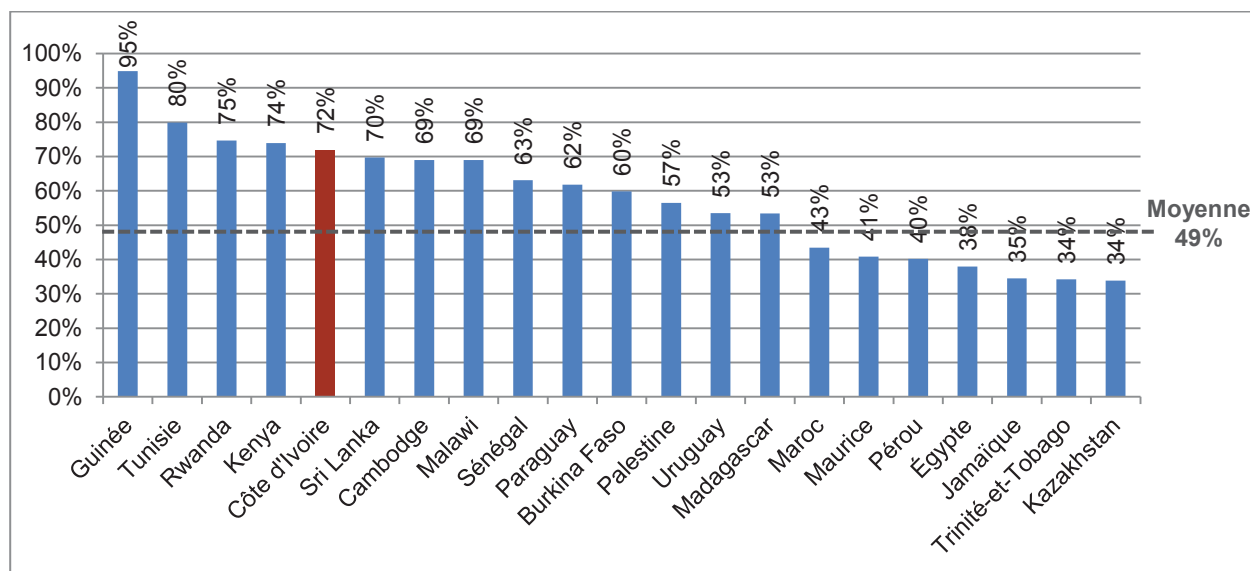
Par ailleurs, beaucoup d'enquêteurs se sont plaints de la longueur des questionnaires qui, parfois, découragent les entreprises et ne permettent pas de recueillir toutes les informations utiles. Malgré tout, un nombre suffisant d'entreprises a été interviewé et a permis de regrouper un nombre important de données, notamment sur les différentes mesures rencontrées, l'origine de leurs contraintes et les pays qui les mettent en œuvre. Ces données recueillies lors des entretiens seront présentées dans les chapitres suivants.

Chapitre 3 Expérience des entreprises face aux mesures non tarifaires

Ce chapitre présente les résultats globaux des entretiens téléphoniques et face-à-face menés auprès des exportateurs et importateurs en Côte d'Ivoire. Une première section présentera la perception des entreprises face aux mesures non tarifaires selon leurs caractéristiques (type, taille, localité et secteur d'activité). Une deuxième et troisième sections décriront les principaux obstacles respectivement pour les exportations et les importations. Les résultats sectoriels seront discutés dans le chapitre suivant.

Les résultats de l'enquête révèlent que près de 3 entreprises ivoiriennes sur 4 (72%) sont affectées par des MNT contraignantes et autres obstacles au commerce. Cette proportion est relativement élevée par rapport au reste de l'Afrique subsaharienne (66,9%) et tous les autres pays enquêtés jusqu'à présent par l'ITC (49%).

Figure 11. Part des entreprises affectées par des obstacles liés aux MNT dans les pays enquêtés

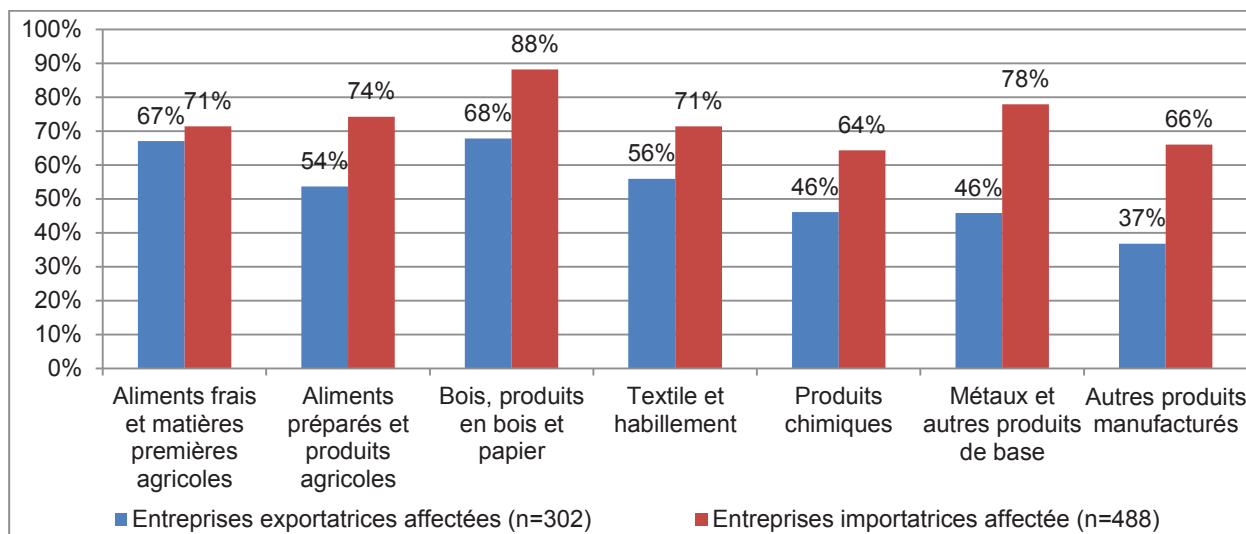


Source : ITC sur la base des données d'enquêtes, 2010-2012.

Cependant, le taux de 72% se situe dans la moyenne des États membres de la CEDEAO dont les entreprises sont les plus touchées par les MNT contraignantes et autres obstacles au commerce (72,4%). Cela est particulièrement le cas en Guinée où près de 95% des entreprises se disent affectées par des barrières non tarifaires, devant la Côte d'Ivoire (72%), le Sénégal (63%) et le Burkina Faso (60%). Il existe toutefois, dans chaque pays, de grandes disparités de perception selon les secteurs, le sens des échanges et le type d'entreprises interviewées.

1. Perception des MNT selon les secteurs et les types d'entreprises

Les entretiens téléphoniques ont révélé que les entreprises exportatrices ivoiriennes sont légèrement moins affectées par des obstacles au commerce que les entreprises importatrices. En effet, 69% d'importateurs ont rapporté rencontrer des difficultés relatives aux mesures non tarifaires contre 54% des exportateurs. Ce résultat est cependant à nuancer dans la mesure où l'échantillon comporte un nombre relativement plus élevé d'importateurs que d'exportateurs. Aussi, la différence entre exportateurs et importateurs affectés n'est pas la même dans tous les secteurs. Dans celui des métaux et autres produits de base, les importations sont nettement plus touchées que les exportations, à la différence du secteur des aliments frais et matières premières agricoles où l'écart entre exportations et importations affectées est plus faible (Figure 12).

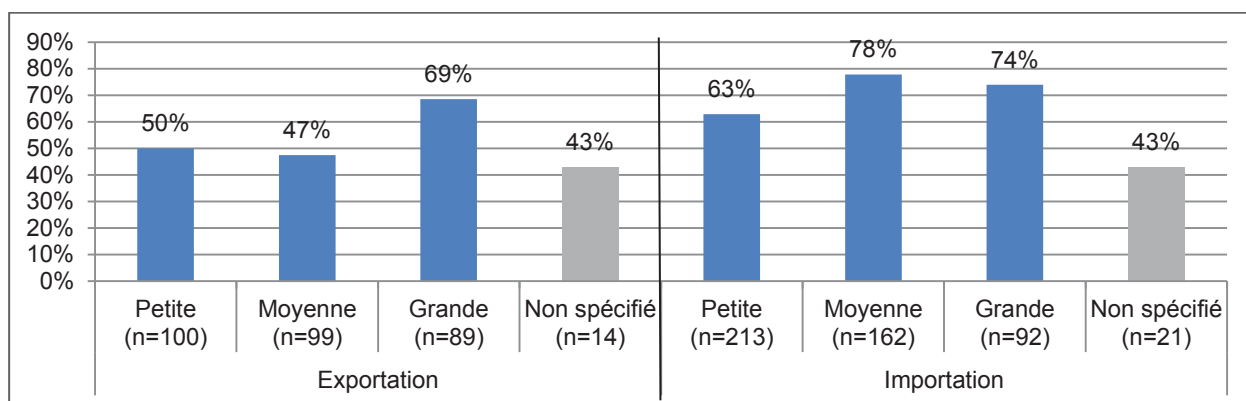
Figure 12. Part des entreprises affectées par des obstacles relatifs aux MNT selon leur activité

Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

Concernant les entreprises exportatrices, les secteurs du bois, des aliments frais et matières premières agricoles sont les plus touchés par les MNT (respectivement 68% et 67% des entreprises). À l'importation, les entreprises des mêmes secteurs sont les plus entravées par les MNT contraignantes, en l'occurrence celles des secteurs bois (88%) et des aliments frais (71%). En outre, les métaux et autres produits manufacturés de base (78%) semblent également souffrir des mesures non tarifaires, devant les aliments préparés et produits agricoles (74%).

En somme, à l'exportation, le secteur agricole qui regroupe les aliments frais, les aliments préparés et le bois, souffre plus des MNT contraignantes que le secteur manufacturier qui se compose des secteurs restants. En effet, la proportion d'entreprises se déclarant affectées par les MNT à l'exportation est de 64% pour les produits agricoles et de 44% pour les produits manufacturés. Il en est de même à l'importation, avec un pourcentage respectif de 76% et 68% pour chacun des deux secteurs.

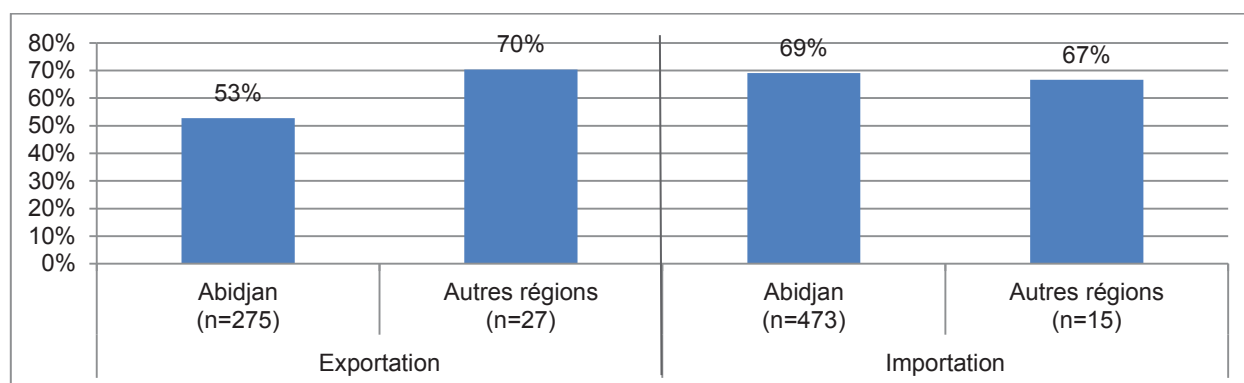
La perception des MNT diffère également selon la taille des entreprises. À l'exportation, les grandes entreprises rencontrent plus de MNT contraignantes que les petites et moyennes entreprises. À l'importation ce sont les moyennes et grandes entreprises les plus affectées. Bien que généralement moins expérimentés et ne bénéficiant pas toujours d'un service spécialisé pour les procédures commerciales, les petites entreprises semblent mieux supporter les contraintes issues des MNT.

Figure 13. Part des entreprises affectées par des obstacles relatifs aux MNT selon leur taille

Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

Outre la taille de l'entreprise, la localisation géographique semble également être un facteur influant sur la perception des entreprises, notamment pour les entreprises exportatrices. Les exportateurs, qui se trouvent dans la majorité à Abidjan, sont en effet moins confrontés à des MNT contraignantes (53%) que ceux implantés dans les autres régions (70%). Cette situation est imputable à une répartition inégale des infrastructures logistiques et administratives nécessaires, qui sont dans la majorité concentrées dans la capitale et à San Pedro. Les entreprises des autres régions sont contraintes de se déplacer pour effectuer les opérations d'import/export ce qui entraîne souvent des retards ou des coûts supplémentaires. En ce qui concerne les importateurs, les taux d'entreprises affectées à Abidjan et dans les autres régions sont sensiblement les mêmes (respectivement 69 % et 67%).

Figure 14. Part des entreprises affectées par des obstacles relatifs aux MNT selon leur localité



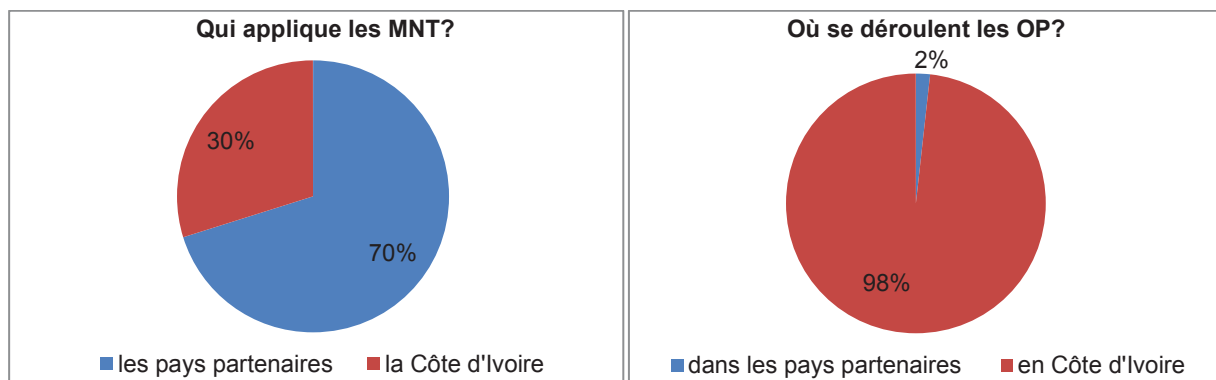
Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

Les MNT rencontrées par les entreprises ivoiriennes, qui diffèrent selon le type d'activité, le secteur, la taille ou la localité, ont des incidences non négligeables sur les performances des entreprises et, en conséquence, sur les performances du pays dans le commerce international. Ces différences s'expliquent généralement par les différences réglementaires et de procédures qui les régissent. L'impact des obstacles rencontrés dépend en effet du type de règlements imposés à l'exportation et à l'importation. Les prochains paragraphes tenteront de présenter ces principaux obstacles au commerce, à l'exportation et puis à l'importation. Ils mettront également en exergue les types de mesures contraignantes rencontrées, qu'elles soient étrangères ou nationales, ainsi que le type d'obstacles qu'elles engendrent.

2. Principales MNT contraignantes à l'exportation

Au total, 146 entreprises exportatrices ont été enquêtées afin de rapporter en détail les obstacles rencontrés et les mesures non tarifaires à l'origine de leurs problèmes. Réparties entre les secteurs agricole et manufacturier, la majeure partie d'entre elles sont issues du sous-secteur des produits agricoles et agroalimentaires. Avant d'analyser les mesures qui affectent chaque secteur à l'exportation et qui fera l'objet du chapitre 4, cette section s'intéresse aux principaux types d'obstacles auxquels sont confrontés les exportateurs.

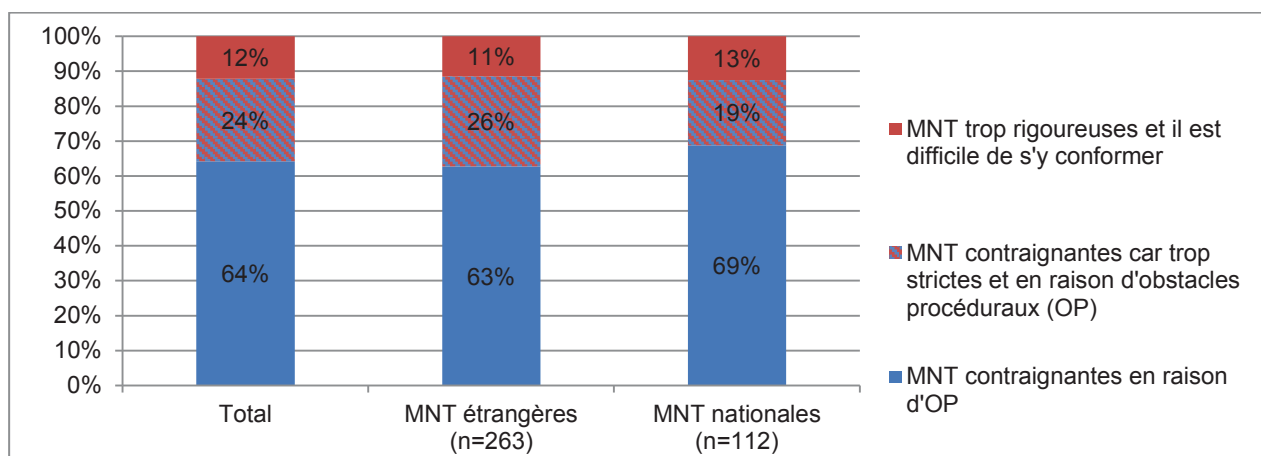
L'enquête a révélé que plus de la moitié (54%) des entreprises ivoiriennes font face à des MNT contraignantes lors de l'exportation de leurs produits. 70% d'entre elles sont mises en œuvre par les pays partenaires et seulement 30% par les autorités ivoiriennes. Cette faible part des mesures nationales face aux mesures étrangères est globalement retrouvée dans la majorité des pays où l'enquête MNT a été réalisée. En effet les pays imposent généralement des conditions aux produits entrant sur leur territoire et facilitent, à contrario, la sortie de leurs produits vers les marchés extérieurs. Cependant, même si la majorité des mesures affectant les exportations ivoiriennes sont étrangères, la quasi-totalité des obstacles engendrés par ces mesures sont rencontrés en Côte d'Ivoire (98% - Figure 15). En effet, bien que les entreprises exportant des biens vers les pays étrangers doivent se soumettre aux réglementations de ces pays, les procédures de mise en conformité et l'obtention des autorisations se font dans leur propre pays. C'est lors de ces formalités que la majorité des obstacles sont rencontrés, que les mesures soient nationales ou étrangères.

Figure 15. Origine des MNT à l'exportation et des obstacles procéduraux (OP) qui y sont liés

Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

Les MNT rencontrées par les entreprises peuvent être contraignantes pour deux raisons. D'une part, les mesures peuvent être trop strictes ou rigoureuses c'est-à-dire qu'il est difficile de satisfaire les exigences et conditions imposées. D'autre part, elles peuvent également poser problème en raison des obstacles que les entreprises rencontrent lors de leur mise en application. Ces derniers sont appelés obstacles procéduraux et incluent un éventail de problèmes qui vont des lourdeurs administratives aux retards, à l'absence de protection juridique et à l'attitude inappropriée des fonctionnaires dans le pays d'origine, les pays de destination ou les pays de transit. Enfin, les mesures peuvent être contraignantes parce qu'elles sont à la fois strictes et engendrent des problèmes procéduraux. Une mesure non tarifaire en matière de certification peut, par exemple, être très exigeante en soi et son obtention peut également créer des délais excessifs.

À l'exportation, les MNT représentent des obstacles au commerce en raison des procédures qui y sont associées dans près de 90% des cas (Figure 16). Ce phénomène est observé pour les mesures appliquées par les pays partenaires comme pour les mesures nationales. Les recommandations pour l'amélioration de l'accès des produits devront donc se concentrer davantage sur la manière dont sont mises en œuvre les mesures non tarifaires et non sur leur nature, aussi bien pour les mesures appliquées par la Côte d'Ivoire que celles imposées par les pays partenaires. Cela révèle également le rôle important des institutions nationales intervenant dans le commerce et des programmes qu'ils auront adoptés dans la résolution des problèmes rencontrés par les exportateurs ivoiriens.

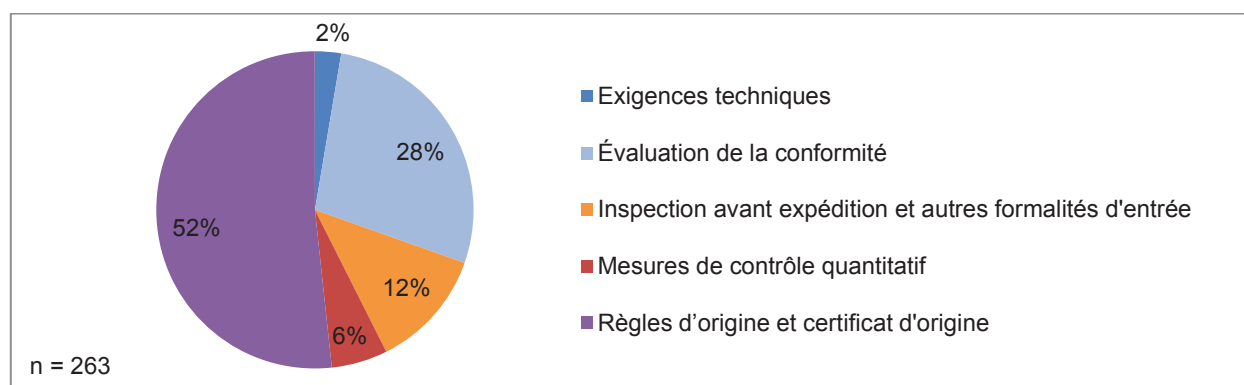
Figure 16. Types d'obstacles relatifs aux MNT rencontrées à l'exportation

Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

2.1. MNT contraignantes appliquées par les pays partenaires

Cinq types de mesures appliquées par les pays partenaires ont été cités par les exportateurs ivoiriens. Elles concernent principalement les mesures relatives aux règles d'origine et aux certificats d'origine (52%) et à l'évaluation de la conformité (28%). Les règles d'origine regroupent les critères afin de déterminer le pays d'origine des produits et le certificat qui y est lié constitue une preuve officielle de cette origine. Ensemble, ils permettent au produit exporté d'être éligible aux traitements préférentiels dans le cadre d'un accord commercial bilatéral ou multilatéral. L'évaluation de la conformité est également une procédure de vérification mais portée davantage sur le respect des exigences techniques imposées par les pays partenaires sur les produits exportés. Elle regroupe les procédures de test, d'essai, de certification et d'inspection des produits. Cette inspection qui porte sur les aspects techniques du produit diffère de l'inspection avant expédition (inspection physique) et autres formalités d'entrée qui constituent 12% des mesures rencontrées par les exportateurs ivoiriens. Souvent effectuées au port d'embarquement ou au port d'entrée dans le pays de destination, les inspections physiques avant expédition visent en effet à déterminer la nature exacte des marchandises.

Figure 17. MNT contraignantes appliquées par les pays partenaires aux exportations

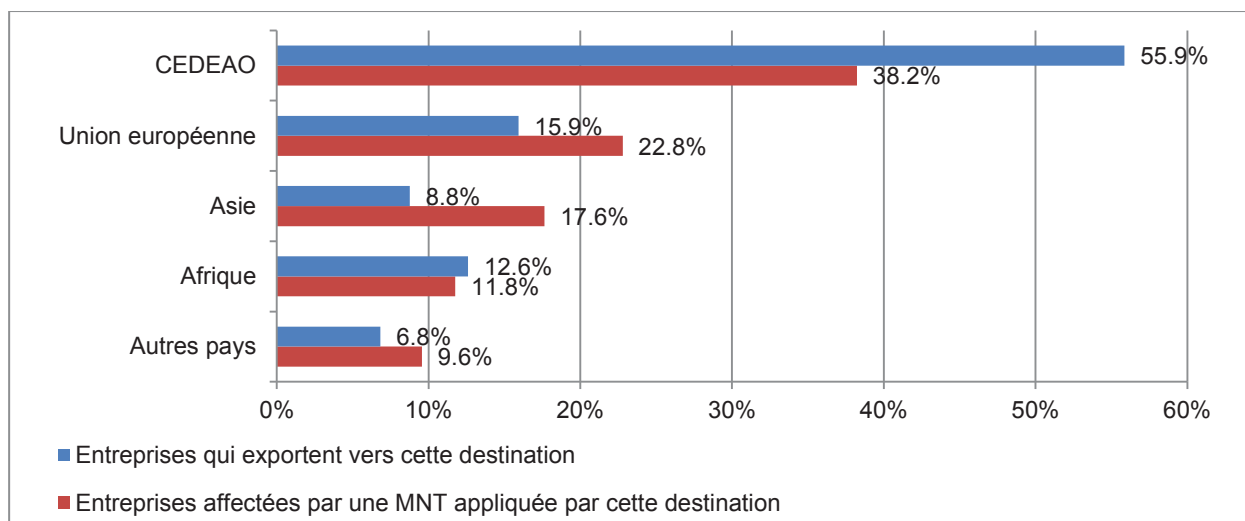


Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

La CEDEAO est le premier partenaire commercial des entreprises exportatrices interviewées et la première région appliquant des MNT contraignantes à ces dernières. Le Burkina Faso et le Togo figurent notamment parmi les principaux pays cités par les exportateurs. Toutefois, les mesures appliquées par la région semblent proportionnellement moins contraignantes que les autres destinations. Alors que 56% des entreprises interviewées exportent vers cette destination, seules 38% des entreprises sont confrontées à des MNT de la CEDEAO. Ce constat s'applique également aux autres pays africains pour lesquels la part des entreprises exportant vers cette destination est proche de la part des entreprises confrontées à des MNT contraignantes.

Toutes les autres destinations, notamment l'Union européenne et l'Asie, semblent en revanche être plus contraignantes. La part des entreprises exportant vers l'UE et les pays d'Asie est en effet inférieure à la part des entreprises faisant face à des MNT contraignantes imposées par ces pays. En Europe, les principaux partenaires sont la France, l'Italie ou encore les Pays-Bas. En Asie, l'Inde, la Chine et la Malaisie sont les partenaires commerciaux dominants.

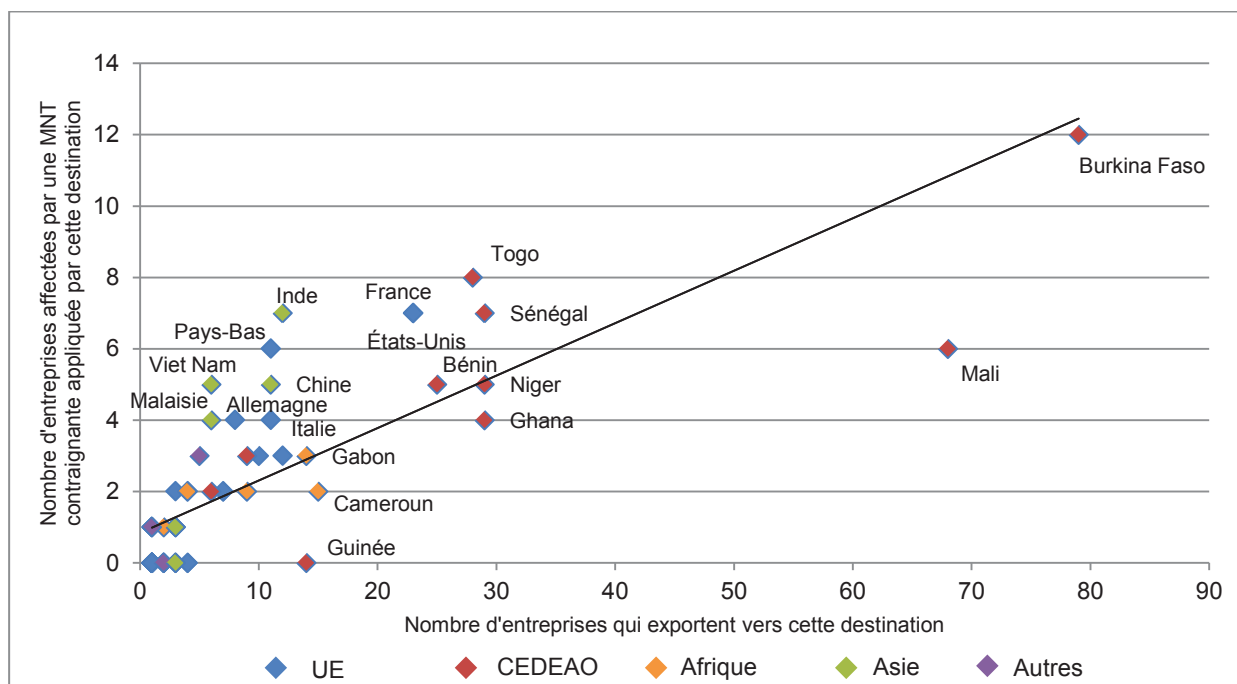
Figure 18. Exportations et MNT appliquées par les régions partenaires



Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

Si on opère une analyse plus désagrégée au niveau de chaque pays, on observe effectivement que la majorité des pays de la CEDEAO (Burkina Faso, Mali, Ghana, Guinée et Niger) sont des destinations moins contraignantes. On y recense moins d'entreprises affectées par une MNT comparé au nombre d'entreprises qui y exportent. À l'inverse, le Togo, le Sénégal et le Bénin sont des destinations plus problématiques pour les entreprises. Il en est de même pour la France, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas avec un ratio 'nombre d'entreprises affectées par une MNT / nombre d'entreprises exportant vers ce pays' supérieur à un. Les pays asiatiques tels que le Viet Nam, la Malaisie, et la Chine semblent être des marchés difficiles d'accès. Les conditions appliquées sur les exportations sont en effet nombreuses bien que le nombre d'entreprises ivoiriennes qui y exportent soit moins élevé que dans les autres pays.

Figure 19. Exportations et MNT appliquées par les pays partenaires

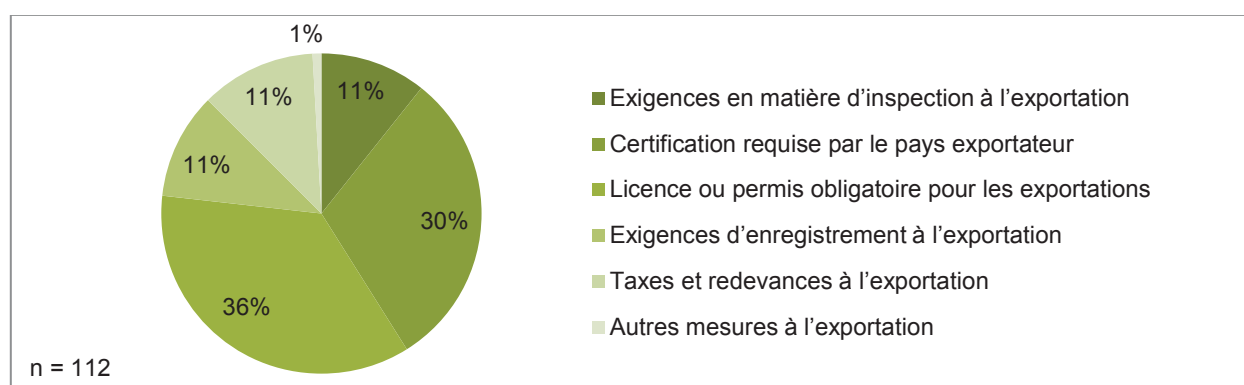


Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

2.2. MNT contraignantes appliquées par la Côte d'Ivoire

La proportion de mesures nationales (30%) est largement inférieure à celle des mesures appliquées par les pays partenaires (70%). Cependant, leur répartition entre mesures strictes et liées à des OP est quasi-similaire avec celle des mesures étrangères. Les mesures appliquées par la Côte d'Ivoire sont en effet à 69% liées à des OP et à 13% strictes ou rigoureuses. Elles concernent essentiellement des licences ou permis obligatoires pour les exportations (36%) et des exigences en matière de certification (30%). Les licences ou permis obligatoires pour les exportations font partie des mesures quantitatives imposées par les institutions nationales, souvent mises en place pour des raisons économiques ou environnementales. Elles servent, par exemple, à encadrer l'exploitation et l'exportation de pierres précieuses dans certains pays et sont remises par le ministère de tutelle à des entreprises remplissant certains critères. La certification quant à elle est exigée par le pays exportateur afin de prouver que les caractéristiques du produit respectent les exigences techniques mais aussi les réglementations sanitaires ou phytosanitaires nationales.

Figure 20. MNT contraignantes appliquées par la Côte d'Ivoire aux exportations

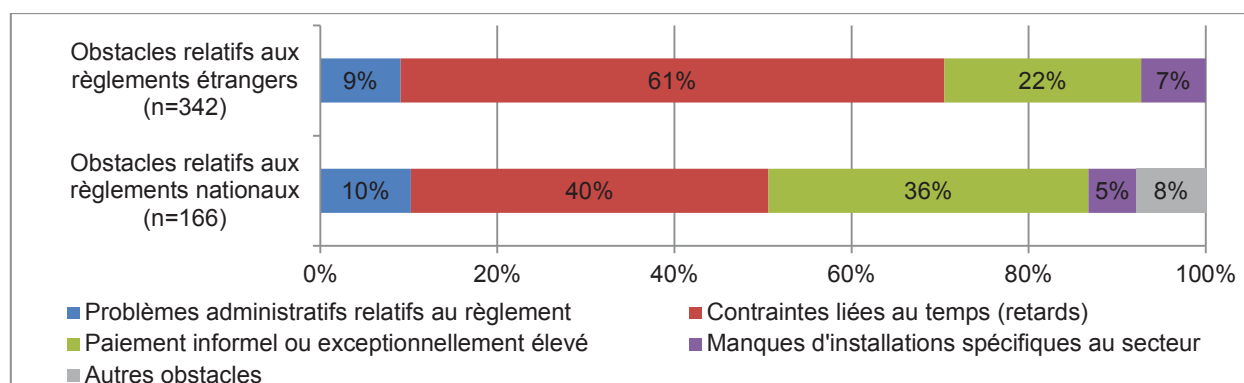


Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

2.3. Obstacles procéduraux à l'exportation

Plus de la moitié (64%) des mesures – aussi bien nationales qu'étrangères – imposées sur les produits exportés sont liées à des obstacles procéduraux, dont la quasi-totalité (98%) est rencontrée en Côte d'Ivoire. Ces obstacles concernent principalement des contraintes liées au temps ainsi que des paiements informels ou exceptionnellement élevés (Figure 21). Plus de la moitié des obstacles issus des règlements étrangers concernent des retards en Côte d'Ivoire. Il semble notamment que la délivrance des certificats d'origine et des certificats de conformité auprès des agences ivoiriennes soit bien souvent retardée. Les règlements nationaux, quant à eux, sont autant associés aux retards qu'aux problèmes de paiements informels.

Figure 21. Obstacles procéduraux en Côte d'Ivoire relatifs aux MNT à l'exportation



Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

Selon les entreprises enquêtées, la majorité des obstacles procéduraux rencontrés ont lieu au niveau de la Direction générale des douanes (Tableau 4), où sont généralement effectuées les principales formalités à l'exportation, à savoir la vérification des documents et le contrôle physique des marchandises. Les principaux problèmes en douane concernent les délais et les retards relatifs à la mise en œuvre des règlements, les paiements informels et le manque d'infrastructures adaptées à l'accueil des entreprises et à l'application des règlements.

Les entreprises rencontrent par ailleurs des obstacles au niveau de deux ministères techniques que sont le Ministère de l'agriculture (25% de cas rapportés) et le Ministère du commerce (20%). Les entreprises se plaignent notamment des frais élevés pour l'obtention de l'autorisation d'importation ou d'exportation, du nombre important de documents à fournir et des pots-de-vin à remettre aux fonctionnaires pour obtenir le code d'import-export et les permis. Le Ministère de l'agriculture est quant à lui chargé de délivrer les certificats sanitaires et phytosanitaires. À ce niveau, les entreprises reprochent le manque d'installations adaptées aux vérifications, les délais trop longs pour l'obtention des certificats et enfin les paiements informels qu'elles doivent s'acquitter afin que les fonctionnaires délivrent les certificats.

Tableau 4. Agences nationales impliquées dans les obstacles procéduraux à l'exportation

Nom de l'agence/institution impliquée	Part des cas rapportés par agence
Douanes	29,1%
Ministère de l'agriculture	25,0%
Ministère du commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME	20,5%
Administration ivoirienne	9,9%
Société Omni Value	3,8%
Bureau Veritas Côte d'Ivoire (BIVAC)	2,7%
Ministère de l'industrie et des mines	2,3%
Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire	1,7%
African Partner Company (APC)	1,1%
Bourse de café-cacao (BCC)	0,6%
Audit Control & Expertise Côte d'Ivoire (ACE CI) SA	0,4%
Conseil du café-cacao	0,4%
Cotecna Inspection SA	0,4%
Direction des impôts	0,4%
Guichet unique café-cacao	0,4%
Ministère de l'économie et des finances	0,4%
Office ivoirien des chargeurs (OIC)	0,2%
Autorités portuaires	0,2%
Autorité de régulation du coton et de l'anacarde (ARECA)	0,2%
Port autonome d'Abidjan (PAA)	0,2%
Société de distribution d'eau de la Côte d'Ivoire (SODECI)	0,2%
Total	100,0%

Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

Quelques cas d'OP sont par ailleurs observés au niveau des pays partenaires, notamment d'Afrique du Nord. Ce sont notamment ceux liés aux problèmes administratifs comme la traduction de documents à partir ou dans d'autres langues, les paiements informels ou exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre du règlement, les contraintes liées au temps, le manque de reconnaissance internationale des installations et le refus de reconnaissance des certificats nationaux.

3. Principales MNT contraignantes à l'importation

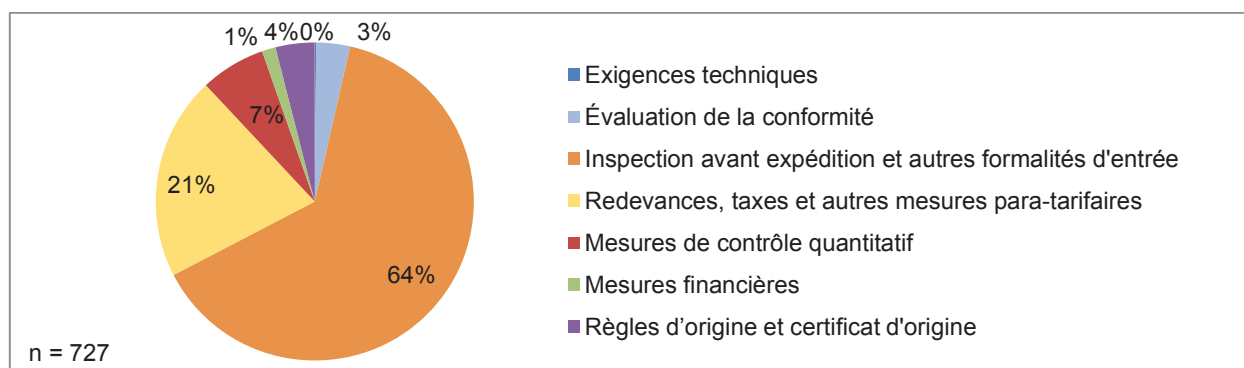
Au total, 183 entreprises importatrices ont été interviewées afin de mieux comprendre les obstacles rencontrés et les mesures non tarifaires à l'origine de leurs problèmes. L'enquête a révélé que 69% des entreprises font face à des MNT contraignantes lors de l'importation de leurs produits. Les mesures appliquées par les pays partenaires participent de manière marginale à la mise en place des MNT contraignantes aux importations. La quasi-totalité des obstacles concernent donc la mise en œuvre des mesures nationales et sont rencontrés au niveau des autorités ivoiriennes. Plus de 80% des mesures affectant les importations ivoiriennes sont contraignantes en raison des obstacles procéduraux (OP) qui y sont associés.

Quels que soient les pays depuis lesquels les entreprises importent des biens, elles doivent se soumettre aux réglementations, aux procédures de mise en conformité et obtenir les autorisations nationales. C'est lors de ces formalités que la majorité des obstacles sont rencontrés.

3.1. MNT contraignantes appliquées par la Côte d'Ivoire

Les entreprises importatrices interrogées dans le cadre de l'enquête font face à deux principales MNT contraignantes rencontrées en Côte d'Ivoire. Il s'agit des problèmes liés à l'inspection avant expédition des marchandises (64% des MNT) et les redevances, taxes et autres mesures para-tarifaires (21% des MNT). Les raisons de ces deux principales mesures reposent d'une part sur la volonté de contrôler les produits entrant sur le territoire et de vérifier leur conformité avec les réglementations en vigueur, et d'autre part, de générer des recettes douanières grâce aux opérations d'importation. Ces deux motivations semblent communes à un bon nombre de pays enquêtés par l'ITC et s'inscrivent dans une logique économique de protection du marché intérieur, des industries locales et mobilisation des ressources fiscales potentielles. Cependant, l'enquête a montré qu'une part importante des importateurs des secteurs de matières premières que sont le bois et les métaux est affectée par les mesures nationales. À présent, il s'agit donc d'évaluer si de telles mesures ne constituent pas, au contraire, un frein au développement des industries locales.

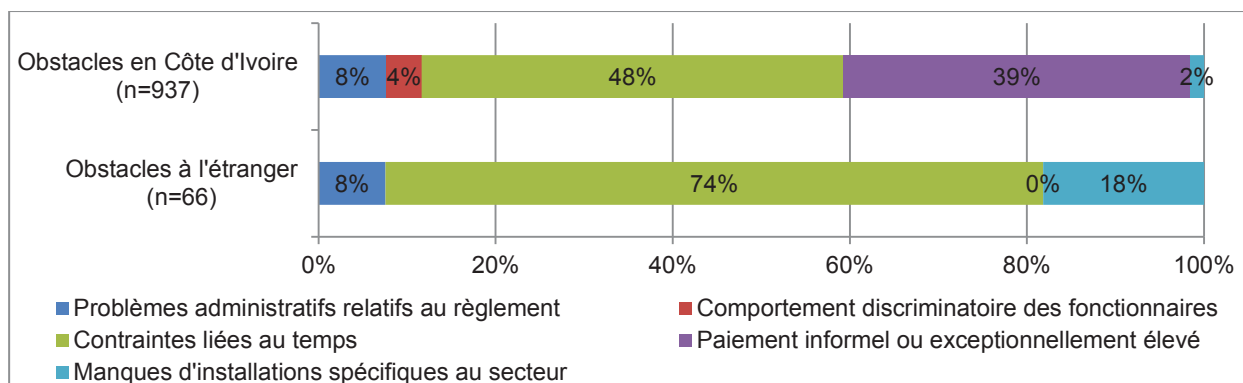
Figure 22. MNT contraignantes appliquées par la Côte d'Ivoire aux importations



Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

3.2. Obstacles procéduraux à l'importation

La quasi-totalité des MNT contraignantes à l'importation sont associées à des obstacles procéduraux qui se déroulent au niveau des autorités nationales, et, d'une moindre manière, chez les pays partenaires. Près de 1000 cas d'obstacles procéduraux (OP) ont donc été recensés lors des entretiens avec les entreprises importatrices. Il s'agit surtout des contraintes liées au temps qui constituent le principal problème des importateurs, davantage rencontrés dans les agences étrangères. Les agences nationales ne sont cependant pas en reste, car mise à part les problèmes de délai dans la mise en œuvre des procédures, les paiements informels ou de charges exceptionnellement élevées (39%) leur sont également imputables en plus des problèmes administratifs (8%). Ces obstacles surviennent principalement lors des inspections avant expédition et autres formalités d'entrée.

Figure 23. Obstacles procéduraux relatifs aux MNT à l'importation

Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

Plusieurs agences nationales sont à l'origine de ces problèmes procéduraux dont la Direction générale des douanes qui rassemble 58,3% des cas et BIVAC (21,1% - Tableau 5). BIVAC est chargé de l'inspection avant expédition des marchandises importées. Les importateurs se plaignent généralement du coût élevé de l'inspection ainsi que des frais supplémentaires engendrés par les retards, comme les frais d'emmagasinage des marchandises. Au niveau des douanes, les délais de mise en œuvre des procédures mais aussi les paiements informels ainsi que le manque d'infrastructures adéquates ont été pointés du doigt par les entreprises importatrices.

Tableau 5. Agences nationales impliquées dans les obstacles procéduraux à l'importation

Agence / institution impliquée	Part des cas rapportés par agences
Douanes	58,5%
Bureau Veritas Côte d'Ivoire (BIVAC)	21,1%
Ministère du commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME	6,1%
Office ivoirien des chargeurs (OIC)	6,0%
Société SYDAM World	1,8%
Ministère de l'agriculture	1,7%
Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire	1,4%
Direction de la pharmacie et du médicament (DPM)	1,0%
Service vétérinaire	0,7%
Banques	0,3%
Ministère de la défense	0,3%
Ministère de la santé et de la lutte contre le Sida	0,3%
Administration ivoirienne	0,2%
Autorité de régulation des télécommunications de la Côte d'Ivoire (ARTCI)	0,2%
Ministère des ressources animales et halieutiques	0,2%
Autorités portuaires	0,1%
Côte d'Ivoire normalisation (CODINORM)	0,1%
Total	100,0%

Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

Concernant les OP se déroulant chez les pays partenaires, l'UE est la principale région dans laquelle de tels obstacles ont lieu à l'importation. Les principaux pays à l'origine de ces OP sont la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. L'UE constitue en effet l'une des principales provenances des produits importés.

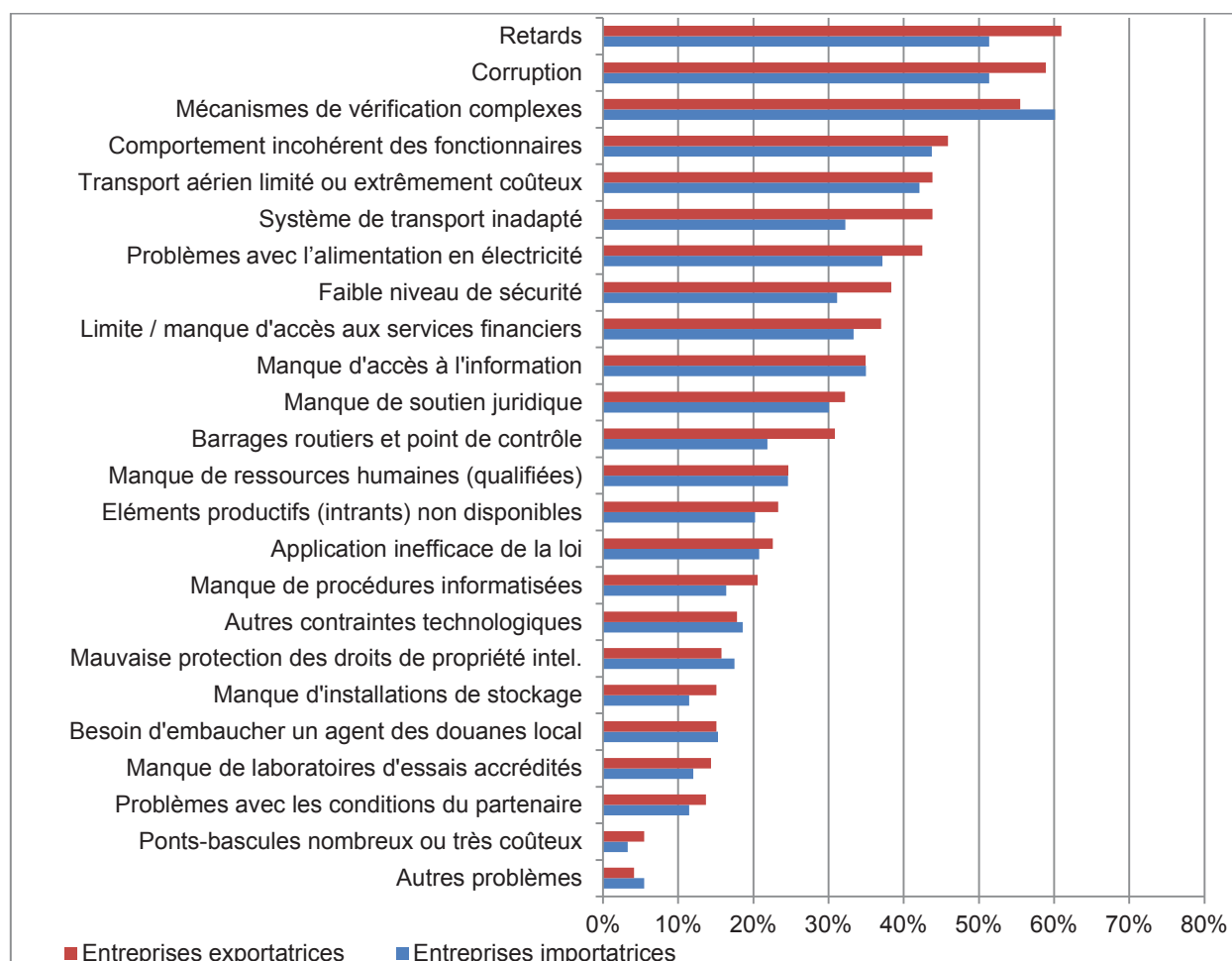
Les OP rencontrés sont principalement des retards et lourdeurs administratifs, ainsi que le manque d'installations spécifiques au secteur.

4. Problèmes relatifs à l'environnement des affaires

Les opérations d'exportations et d'importations font également face à un environnement des affaires inopérant. Les problèmes relatifs à l'environnement des affaires regroupent des situations auxquelles tout opérateur, national ou étranger, est confronté, quel que soit son secteur ou son domaine d'activité. Ainsi, la majorité des entreprises ivoiriennes interrogées (93%) affirment faire face à ce type de difficultés. À l'exportation, les principaux problèmes rapportés par les entreprises dans les agences et institutions impliquées concernent les retards et la corruption mais aussi la complexité des mécanismes de vérification, le comportement incohérent des fonctionnaires et des infrastructures inadaptées que ce soit pour le transport ou l'offre énergétique.

Concernant l'importation, les entreprises semblent aussi souffrir des mêmes problèmes qu'à l'exportation. Elles se plaignent notamment des mécanismes de vérification complexes, de la corruption et des nombreux retards. Le transport aérien limité ou extrêmement coûteux, les problèmes d'alimentation en électricité et le manque d'accès à l'information font aussi partie des principales difficultés de ces entreprises.

Figure 24. Problèmes relatifs à l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire



Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

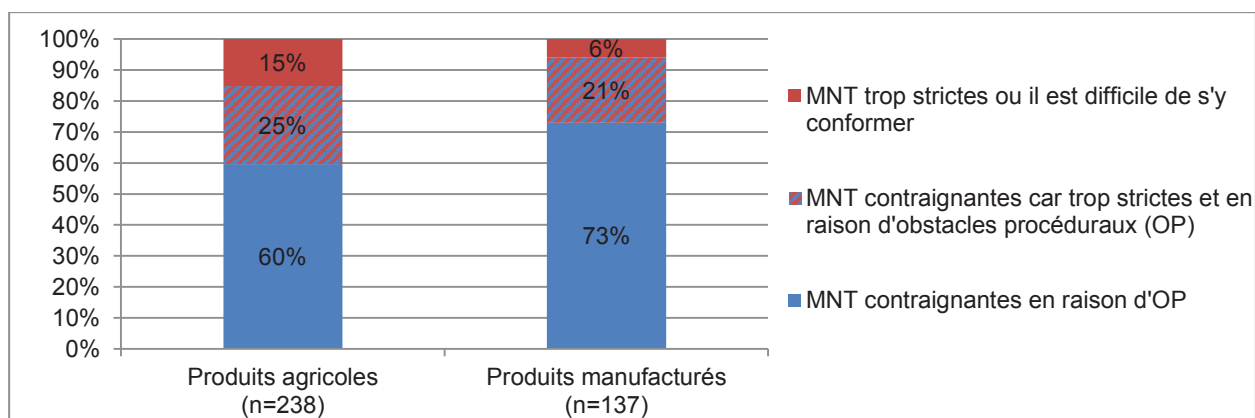
Chapitre 4 Analyse sectorielle des mesures non tarifaires

Ce chapitre présente les résultats des enquêtes MNT pour les principaux secteurs de l'économie ivoirienne, que sont les produits agricoles et alimentaires et les produits manufacturés. Il vise à identifier les mesures non tarifaires représentant un obstacle dans chaque secteur et pour chaque produit, et d'en comprendre les raisons. Des recommandations sectorielles afin d'éliminer ou de réduire l'impact des obstacles identifiés sont esquissées à la fin de chaque section. Les résultats complets de l'enquête sont présentés dans l'Appendice IV.

1. Type et origine des obstacles selon les secteurs

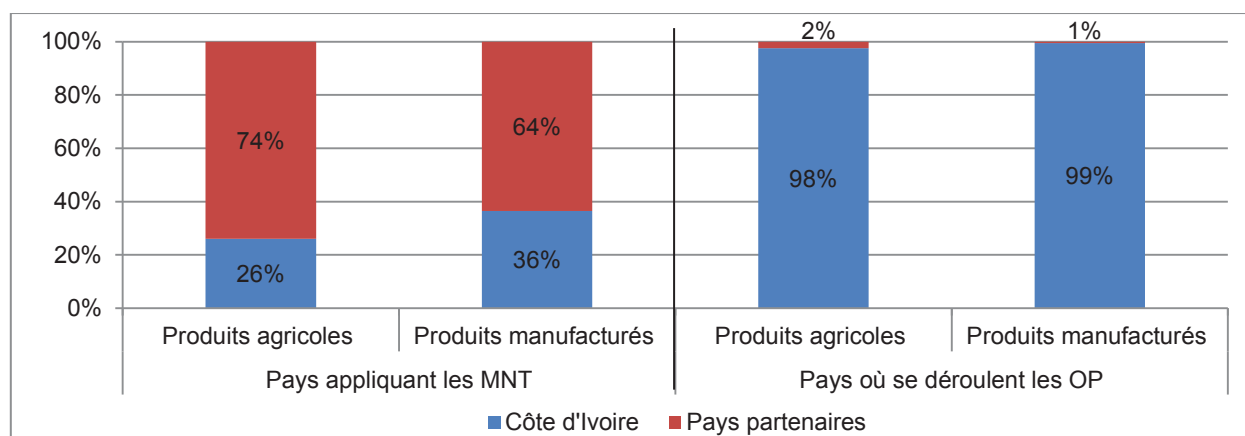
L'analyse des résultats agrégés a révélé que le type de mesure contraignante rencontré par les entreprises variait en fonction des produits et de leurs partenaires commerciaux. De même, ces mesures représentent des obstacles au commerce pour des raisons différentes selon le secteur. Dans les deux secteurs, les MNT sont majoritairement associées à des obstacles procéduraux (OP). Toutefois, une part considérable des MNT s'appliquant aux exportations de produits agricoles sont perçues comme trop rigoureuses (15%). Les produits agricoles sont en effet soumis à des règlements généralement plus exigeants que les produits manufacturés de par la dangerosité qu'ils peuvent représenter pour les consommateurs. Les mesures jugées strictes selon les entreprises sont principalement appliquées par les pays membres de la CEDEAO et les autres partenaires africains.

Figure 25. Types d'obstacles relatifs aux MNT selon les secteurs d'exportation



Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

Ainsi, la principale origine des contraintes auxquelles les entreprises ivoiriennes font face se trouve au niveau des procédures, que ce soit dans le secteur agricole ou manufacturier. La grande majorité de ces obstacles se déroule en Côte d'Ivoire quand bien même la majorité des mesures contraignantes sont étrangères. En effet la mise en œuvre des mesures – comme l'évaluation de la conformité et l'inspection avant expédition – nécessite davantage l'intervention des institutions et agences nationales responsables. Le Ministère de l'agriculture, le Ministère du commerce et les douanes ivoiriennes sont les agences les plus fréquemment citées par les entreprises.

Figure 26. Origine des MNT et des OP qui y sont liés selon les secteurs d'exportation

Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

Les sections suivantes présenteront de manière détaillée les obstacles rencontrés pour le commerce de produits agricoles et pour le commerce de produits manufacturés.

2. Produits agricoles et alimentaires

Le commerce de produits agricoles et alimentaires constitue un enjeu important dans l'économie ivoirienne. En 2011, ce secteur a enregistré un excédent commercial de 4 829 millions de \$E.-U¹⁵, soit environ 22% de son PIB. Ce secteur a donc bénéficié d'une attention particulière dans l'enquête sur les MNT lors de laquelle 237 entreprises ont été interviewées par téléphone dont 157 exportatrices et 80 importatrices. Ce secteur regroupe les matières premières agricoles et autres produits agricoles, les aliments frais et préparés, ainsi que le bois et ses produits dérivés. Les résultats détaillés des enquêtes pour ce secteur figurent dans les tableaux annexes (Appendice IV, Tableaux A2 à A9).

2.1. Importance et rôle des produits agricoles et alimentaires

Le secteur agricole fut le principal moteur de croissance de la Côte d'Ivoire pendant les deux décennies qui ont suivi son indépendance. Durant cette période, il a représenté en moyenne 38% du PIB, 66% de l'emploi et 70% des recettes d'exportations¹⁶. Dans un souci de diversification de l'économie et de consolidation des recettes (réduction de l'influence des fluctuations des cours de quelques produits), l'État ivoirien a mis en œuvre de vastes programmes de diversification des cultures tant en zone forestière qu'en zone de savane. Ainsi, un accent particulier a été mis sur le développement de nouvelles cultures d'exportation que sont le coton, l'anacarde et la canne à sucre en zone de savane ; le palmier à huile et l'hévéa en zone de forêt. Cette politique a permis de rehausser la part des autres produits dans les exportations de produits agricoles ivoiriens.

Ainsi, entre 2005 et 2012, la production de l'huile de palme a progressé de 42% passant de 283 800 tonnes à 402 000 tonnes. Pendant la même période, la production de coton-graine est restée importante même si elle a subi une baisse de 21% du fait de la chute des cours sur les marchés internationaux, en passant de 281 000 tonnes à 220 000 tonnes. Cependant, le cacao reste le produit phare du secteur agricole ivoirien et constitue la principale ressource économique du pays. Il représente près de 40% des recettes d'exportations, contribue à 20% du PIB et fait vivre plus de 6 millions de personnes avec plus de 600 000 exploitations en activité.

Au même titre que le secteur agricole, le développement de l'agroalimentaire a toujours été une préoccupation de l'État de Côte d'Ivoire. Le pays, dans sa nouvelle politique industrielle, s'est en effet engagé dans une politique de transformation de ses produits agricoles, dont la stratégie proposée s'appuie

¹⁵ Valeur calculée selon les données 2011 de Trade Map, à l'exclusion des armes, munitions et minerais.

¹⁶ Perspectives économiques pour l'Afrique 2012 : Côte d'Ivoire, BAD/OCDE.

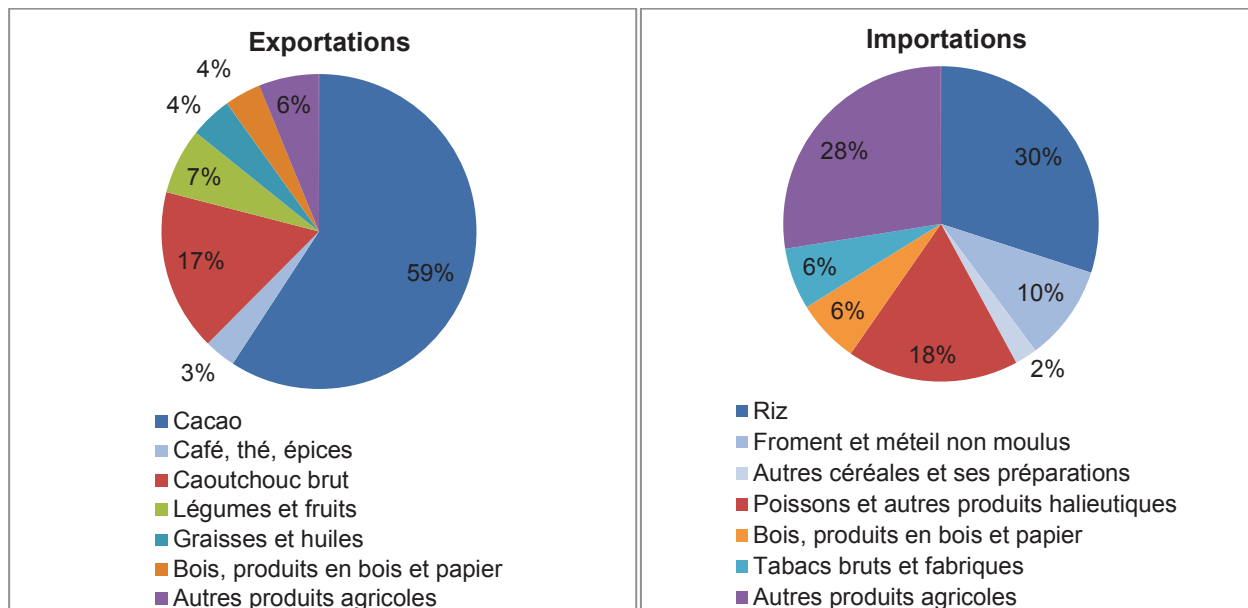
sur l'amélioration significative du taux de transformation des matières agricoles à fort potentiel de valeur ajoutée et de création d'emplois¹⁷. Ainsi, le gouvernement ivoirien a ciblé des filières prioritaires qu'il entend développer et promouvoir. Il s'agit notamment du cacao, de l'anacarde, du coton-textile et du caoutchouc naturel.

Le taux de transformation des produits agricoles a ainsi augmenté depuis ces dernières décennies, mais ce taux varie d'un produit à l'autre. Ainsi, de 2008 à 2010, il était de 2% pour le caoutchouc, 5% pour la noix de cajou, 10% pour le café, 20% pour le coton et 27% pour le cacao¹⁸.

Le secteur agroalimentaire dans son ensemble a enregistré une hausse de l'ordre de 4% en 2007 et de 13,4% en 2010, après une période de déclin les années précédentes du fait des pillages et de la destruction de nombreuses unités de production, des difficultés d'approvisionnement en intrants et de l'arrêt de la production de certaines usines. Une hausse de 11% a ensuite été observée en 2012 avec la stabilisation de la vie socio-politique du pays. La tendance à la hausse du secteur de l'agroalimentaire devrait se poursuivre dans l'optique des autorités ivoiriennes de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 en décidant notamment de faire du développement industriel une priorité, en vue d'améliorer de façon significative la valeur ajoutée finale au niveau des chaînes de valeur des produits agricoles.

Aujourd'hui, l'économie de la Côte d'Ivoire est basée sur les secteurs agricole et agroalimentaire, qui constituent la principale source de richesse du pays. Ensemble, en 2011, leur commerce a représenté plus de 85% des exportations et plus de 38% des importations totales du pays. Toutefois, malgré la politique de diversification de l'agriculture et de développement de l'industrie agroalimentaire, seuls quelques produits constituent l'essentiel du commerce extérieur de la Côte d'Ivoire. À l'exportation, les produits les plus importants sont le cacao et le caoutchouc. Les autres exportations concernent les fruits et légumes et quelques produits agroalimentaires (graisses et huiles végétales).

Figure 27. Principaux produits agricoles et alimentaires exportés et importés par la Côte d'Ivoire



Source : Calculs de l'ITC sur la base des données Trade Map 2011. À l'exclusion des armes, des munitions et des minerais.

Au niveau des importations, les céréales et les produits de pêche sont les principales marchandises agricoles entrant sur le territoire. En 2011, les céréales représentaient plus de 43% de la valeur des importations de produits agricoles. Les besoins nationaux en produits céréaliers sont en effet importants.

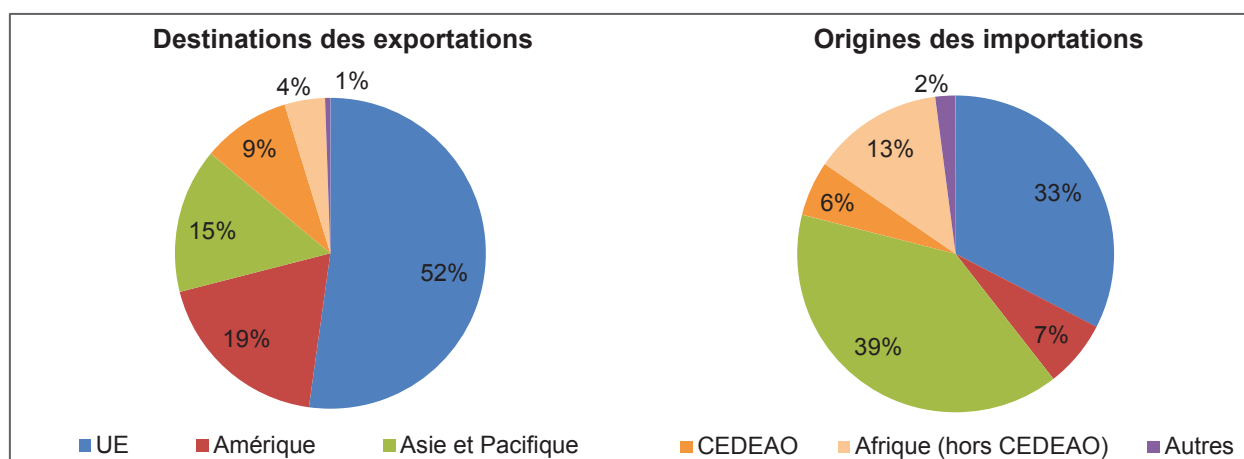
¹⁷ Les produits concernés sont notamment l'anacarde, l'hévéa et le coton.

¹⁸ Programme national de développement (PND) 2012 - 2015.

Pour ce qui est du riz, par exemple, les besoins annuels s'élèvent à 1 500 000 tonnes par an alors que la production nationale n'en couvre que 50%¹⁹. Le pays a donc recours à des importations massives afin de couvrir la demande nationale en riz.

Par ailleurs, en termes d'orientation géographique, les exportations et les importations ivoiriennes en produits agricoles et alimentaires sont concentrées sur des parties spécifiques du monde. Environ 86% des produits agricoles ivoiriens sont destinés aux pays de l'Union européenne, d'Amérique et d'Asie. La majorité des importations quant à elles proviennent des mêmes régions, en l'occurrence de l'UE et de l'Asie.

Figure 28. Principales destinations et origines des produits agricoles et alimentaires ivoiriens



Source : Calculs de l'ITC sur la base des données Trade Map 2011. À l'exclusion des armes, des munitions et des minerais.

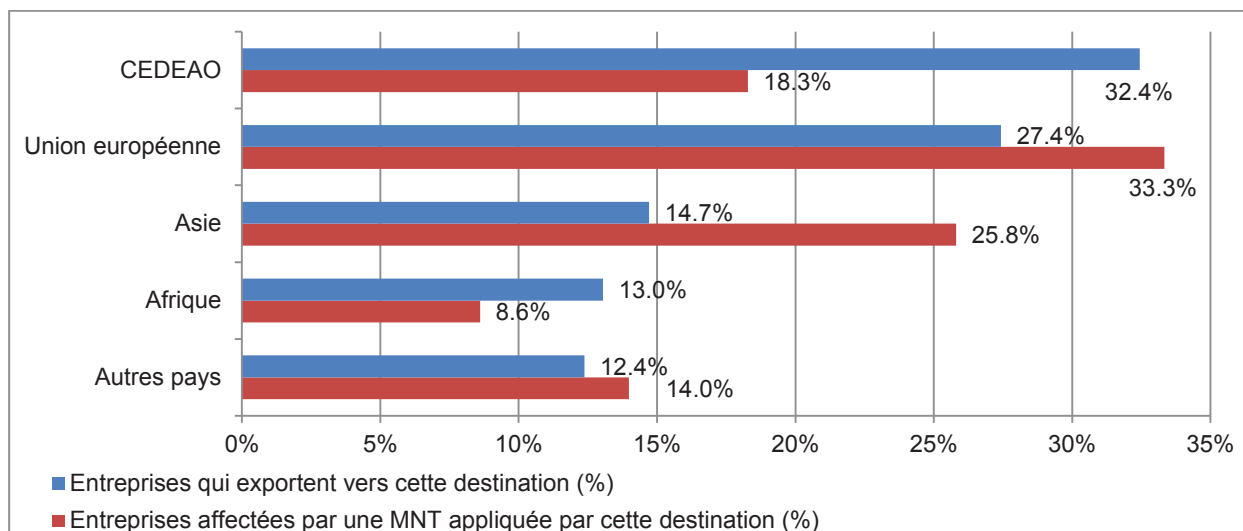
Il apparaît aussi que le commerce de produits agricoles avec les pays africains reste peu développé. Seul 9% des produits agricoles ivoiriens sont destinés aux pays de la CEDEAO et 4% au reste de l'Afrique. Les importations quant à elles sont un peu plus élevées. Environ un quart des importations ivoiriennes provient du continent mais la part de la CEDEAO reste très faible (6%). L'UE et l'Asie restent les principales origines des importations ivoiriennes.

2.2. Expérience des exportateurs vis-à-vis des MNT appliquées par les pays partenaires

L'enquête a révélé que 94% des exportations du secteur agricole et alimentaire sont affectées par des mesures contraignantes. Environ trois quarts de ces réglementations (74%) sont appliquées par les pays partenaires. Les mesures étrangères touchent en majorité les produits de rente (le cacao et le café), les fruits (y compris les fruits à coque), et le caoutchouc. Le bois et ses produits dérivés sont également affectés par ces mesures.

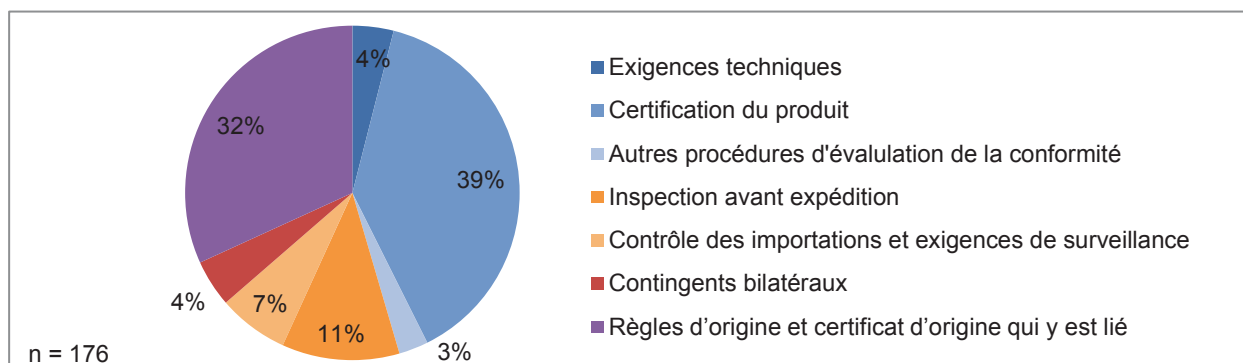
L'Union européenne est la principale destination des exportations agricoles ivoiriennes à l'origine des MNT contraignantes rencontrées par les entreprises. Près de 33% des entreprises exportant vers cette région sont en effet affectées par une MNT appliquée par un de ses pays membres notamment la France, l'Italie, les Pays-Bas ou encore l'Allemagne. Les entreprises ont en effet des difficultés à se conformer aux normes et réglementations techniques appliquées par ces pays. L'Asie apparaît également comme une destination contraignante selon les entreprises, et les pays comme le Vietnam, l'Inde et la Chine en sont les plus cités. Enfin, bien que la CEDEAO soit un des principaux partenaires de la Côte d'Ivoire dans le secteur agricole, elle constitue une destination moins difficile d'accès que l'UE et l'Asie. En effet, la proportion d'entreprises y exportant est inférieure à celle des entreprises affectées par des MNT. Le Burkina Faso est de loin le pays le plus cité, suivi du Togo et du Bénin.

¹⁹ Office national de développement de la riziculture, Ministère de l'agriculture de la Côte d'Ivoire.

Figure 29. Exportations de produits agricoles et MNT appliquées par les régions partenaires

Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

L'enquête a permis de relever 176 cas de MNT contraignantes appliquées par les pays partenaires pour les produits agricoles exportés. Les mesures les plus contraignantes portent principalement sur la certification du produit (39%), l'inspection avant expédition et autres formalités d'entrée (18%) et les règles d'origine (32%). Ensemble, ces mesures représentent 72% du nombre total de cas de MNT appliquées par les pays destinataires.

Figure 30. MNT appliquées par les pays partenaires aux exportations de produits agricoles

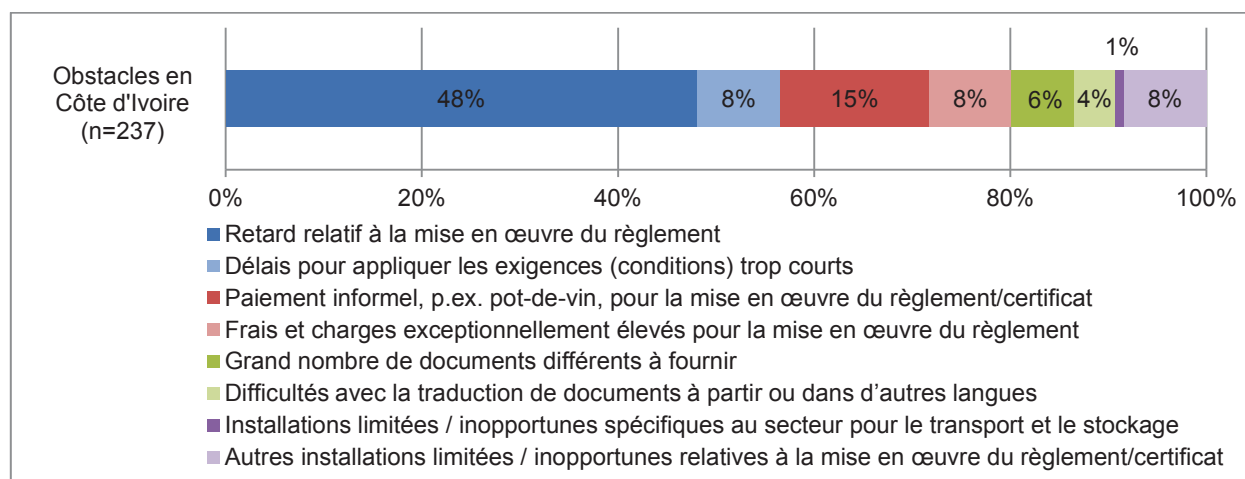
Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

Seulement 23% des mesures étrangères qui touchent les exportations de produits agricoles et alimentaires sont jugées comme trop rigoureuses par les entreprises. Il s'agit presque exclusivement des contingents bilatéraux et des exigences techniques qui portent sur la fumigation, l'emballage ou les conditions d'entreposage et de transport des produits. Quelques cas de mesures rigoureuses ont également été relevés en ce qui concerne la certification et les règles d'origine. Mais la quasi-totalité de ces dernières sont liées à des obstacles procéduraux.

Plus de 86% des mesures sont donc contraignantes dues à des problèmes au niveau des procédures. Les retards des procédures administratives et les paiements informels sont les principales contraintes à l'exportation. Le manque de personnel au niveau des guichets et l'insuffisance des infrastructures qui accueillent les entreprises figurent également parmi les obstacles majeurs rencontrés par les exportateurs du secteur. La difficulté dans la traduction des documents de commerce a par ailleurs été citée par les entreprises notamment lors des procédures d'inspection avant expédition et de certification de l'origine des marchandises exportées. La grande majorité de ces obstacles ont lieu dans les agences et les institutions

ivoiriennes. Chez les partenaires, mise à part les problèmes de délai, les frais et charges exceptionnellement élevés lors de la certification du produit sont les principaux obstacles rencontrés par les entreprises.

Figure 31. Obstacles procéduraux relatifs aux MNT étrangères affectant les exportations de produits agricoles



Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

La certification des produits

Cette procédure permet aux entreprises d'obtenir un document qui atteste qu'un produit satisfait un règlement particulier imposé par le pays importateur. Ces règlements sont généralement issus des normes obligatoires des produits et des dispositions sanitaires et phytosanitaires en vigueur dans le pays partenaire. Ils peuvent également porter sur les caractéristiques techniques des produits, comme leur marquage ou leur étiquetage.

« L'obtention du certificat phytosanitaire prend beaucoup de temps. Normalement il faut 1 à 2 jours pour que les certificats soient délivrés, alors que nous attendons souvent plus d'une semaine (7 à 10 jours) ».

Un exportateur de caoutchouc naturel vers les États-Unis, l'UE et la Chine.

La certification est la principale mesure jugée contraignante par les entreprises et porte sur l'ensemble des produits agricoles et alimentaires ivoiriens. Elle touche plusieurs produits exportés dont le café, le cacao, le caoutchouc, les différentes préparations alimentaires et le bois. Cependant le cacao représente à lui seul 4 cas de certification contraignante sur 10. Les sous-produits du bois comme les placages, les contre-plaqués, les panneaux de particules et les autres ouvrages en bois ouvrés sont également affectés par cette mesure.

Les entreprises estiment dans l'ensemble que cette mesure est contraignante en raison d'obstacles procéduraux. Elles soutiennent que les délais d'obtention des certificats sont trop longs et des paiements informels sont souvent exigés pour la délivrance de ces derniers. D'autre part, les entreprises rapportent que le personnel et les infrastructures destinés à les accueillir dans leur démarche de certification sont insuffisants. Les principales agences administratives nationales concernées dans ces cas sont le Ministère de l'agriculture, le Service vétérinaire et le Ministère de la santé dont il est rattaché. Les organismes privés de contrôle de la qualité des produits sont par ailleurs réputés pour le nombre trop élevé de documents que les entreprises doivent fournir afin d'obtenir leur certificat.

Les problèmes de délai concernent en particulier le café, le caoutchouc et les noix de cajou exportés notamment vers les Pays-Bas, les États-Unis et les pays d'Asie. Les exportateurs estiment que les délais de délivrance des certificats ne sont pas respectés (plus de 3 jours voire une semaine alors qu'il peut être fourni en 1 jour). Il en est de même pour les exportateurs de fèves de cacao et de ses produits dérivés vers l'UE et les États-Unis, qui trouvent que les délais de délivrance du certificat SPS sont excessifs alors que ce document est exigé à l'entrée des marchandises dans le pays destinataire.

Cependant, même si les entreprises sont unanimes quant aux contraintes que représentent les procédures de certification, il apparaît que les proportions d'entreprises affectées par cette mesure sont différentes d'une destination à une autre. Les pays de l'Union européenne, d'Amérique du Nord et d'Asie sont en effet plus exigeants que les partenaires africains en ce qui concerne la certification des produits. Sur les 68 cas de certification relevés par les enquêtes, environ la moitié (44%) émane de l'Union européenne alors que l'Afrique ne représente que 10 % des cas. L'Égypte et le Maroc sont les plus cités comme exigeant des certificats qui ne peuvent être délivrés que dans le pays de destination. Le taux de certification est plus élevé chez les partenaires européens car leur degré d'exigence est nettement supérieur que celui des autres destinations. D'ailleurs, en considérant les résultats globaux de l'enquête, une entreprise sur trois exportant vers l'UE déclare rencontrer une mesure non tarifaire contraignante.

Encadré 1. La démarche de certification des produits agricoles et alimentaires ivoiriens

Le système de certification phytosanitaire a été instauré par la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) pour le commerce et l'exportation de produits végétaux. Ce système a pour objectif de garantir que les exigences phytosanitaires du pays de destination des produits sont respectées. La Côte d'Ivoire a adhéré à cette convention en 2004. Le certificat phytosanitaire est délivré par le Ministère de l'agriculture. La demande de certificat est effectuée par le transitaire et non par l'exportateur lui-même. La liste des documents qui doivent être fournis comprend la demande de contrôle, l'attestation de désinfection, le bulletin d'embarquement et le rapport établi par les agents du Ministère installés à l'intérieur du port. Une fois tous les documents transmis, le certificat phytosanitaire est délivré en 24 heures contre le paiement de 5000 FCFA.

Source : Ministère de l'agriculture de la Côte d'Ivoire

Les règles d'origine et les certificats qui y sont liés

Ces règles ont été établies afin de fixer les critères permettant de déterminer le pays d'origine d'un produit. Mises en place par le pays importateur, elles permettent de vérifier si les produits sont admissibles ou non à un traitement préférentiel. Dans le cas des échanges qu'effectue la Côte d'Ivoire avec ses partenaires, le certificat d'origine est délivré afin de faciliter le commerce et la circulation de ses produits dans la zone UEMOA/CEDEAO, hors CEDEAO et dans l'UE, mais aussi de lutter contre la fraude et la contrefaçon.

« Un certificat de circulation EUR1 est requis pour tous les produits entrant dans l'Union européenne. La douane des pays européens met trop de temps pour fournir ce document. »

Un exportateur de bois, produits en bois et papiers vers l'UE.

Malgré la légitimité des règles d'origine, elles représentent un obstacle pour de nombreuses entreprises. Celles-ci ont en effet rapporté 56 cas de MNT contraignantes relatives aux règles d'origines et certificats qui y sont liés, qui regroupent 32% du total des MNT appliquées par les pays partenaires.

L'étude montre que les sous-produits du bois sont les plus visés par cette mesure. De toutes les entreprises soumises à la règle d'origine, 27% exportent du bois simplement ouvré et des traverses en bois. Lorsqu'on cumule les exportateurs de tous les sous-produits du bois²⁰, on constate qu'ils subissent jusqu'à 61% des obstacles relatifs aux règles d'origine, alors que les sous-produits du bois ne représentent que 3,3% de l'ensemble des exportations de produits agricoles.

Par ailleurs, les obstacles procéduraux rendent cette réglementation très contraignante aux yeux des opérateurs. Les exportateurs de bois estiment en effet que la délivrance des certificats d'origine met beaucoup de temps (2 à 3 jours) et requiert le paiement de frais et charges exceptionnellement élevés. Aussi, les agences en charge de la délivrance des certificats n'exigent pas moins de 5 documents

²⁰ Bois simplement ouvrés et traverses en bois, Papier et carton, Papiers et cartons découpés à format en forme et articles en papier ou en carton, Pacages, contre-plaques, panneaux de particules et autres bois ouvrés, n.d.a.

différents pour son obtention. Les ministères de l'industrie et celui du commerce sont les principales administrations impliquées dans les obstacles procéduraux liés à l'application de cette mesure. Il est important de noter que les entreprises confondent bien souvent les agences et leurs rôles, soulignant le manque d'information sur les procédures commerciales.

L'exportation du bois en particulier est soumise à la délivrance des documents relatifs au FLEG (Forest Law enforcement and Governance) exigé par l'UE. Le FLEG est un accord qui vise à combattre la menace qui pèse sur les forêts à travers l'abattage, le braconnage et le commerce illégal ainsi que la corruption. L'exigence de cette mesure et les difficultés de mise en œuvre liées aux obstacles procéduraux comme les paiements de pots de vin aux agents des douanes font que les entreprises assistent souvent à des retours de produits après leur exportation.

En dehors du bois, d'autres produits comme le café et le cacao, qui ont une part essentielle dans les exportations totales de produits agricoles et alimentaires (61%), sont aussi concernés mais dans une proportion moindre (seulement 29% des cas de mesures sur l'origine des marchandises portent sur le café et le cacao). Les fruits sont concernés dans 11% des cas alors qu'ils ne représentent que 7% des exportations de produits agricoles.

Enfin, du point de vue des destinations, près de la moitié des obstacles rapportés sont liés aux règles d'origine mis en place par l'Union européenne (44%). La France, l'Italie et l'Allemagne sont les partenaires les plus cités par les entreprises. Les pays africains notamment le Gabon et le Niger ne cumulent que 25% des cas de MNT. Enfin, l'Asie représente une part importante car elle regroupe 25% des cas. Le Viet Nam et la Malaisie, unes des principales destinations du bois et de ses dérivés, du cacao en fèves et des fruits en coque, ont été les plus cités par les exportateurs du secteur.

Encadré 2. Procédures de délivrance du certificat EUR1 et des autres certificats d'origine en Côte d'Ivoire

Le Certificat de circulation des marchandises EUR1 permet aux produits des pays ACP de bénéficier d'une entrée préférentielle dans l'Union européenne. Les produits ivoiriens concernés par ce certificat sont notamment le café, le cacao et ses produits dérivés, le bois, le coton et la noix de cajou. La Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire est habilitée à authentifier le certificat EUR1 au profit des entreprises exportatrices ivoiriennes. Il en est de même pour les autres certificats d'origine qui incluent :

- Le certificat d'origine « formule A » pour les échanges commerciaux dans le cadre de l'application du Système généralisé de préférence (SGP). Il donne droit à une entrée préférentielle pour certains produits provenant des pays en voie de développement (matières premières agricoles, etc.) ;
- Le certificat d'origine de l'UEMOA.

Afin d'obtenir les certificats d'origine, les exportateurs doivent tout d'abord constituer un dossier juridique de leur entreprise et déposer un spécimen de leur signature ainsi qu'une copie de leur carte d'identité. Les entreprises doivent être répertoriées dans la base de données du service Visa des certificats et être légalement constituées.

Source : Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire.

Autres mesures contraignantes appliquées par les pays partenaires

En dehors de la certification et des règles d'origine, les exportateurs de produits agricoles et alimentaires font aussi face à d'autres mesures appliquées par les pays partenaires. Il s'agit principalement de l'inspection et des autres formalités d'entrée, ainsi que des mesures quantitatives, notamment les contingents bilatéraux.

L'inspection avant expédition, le contrôle des importations et les exigences de surveillance concernent toutes les procédures de vérification physique et de suivi des marchandises avant ou à leur entrée dans le pays destinataire. Ce contrôle porte sur les quantités des produits ainsi que leur conformité avec les documents de déclaration. Les contrôles avant l'expédition des marchandises sont effectués par la douane ivoirienne dès la réception de la déclaration en douane faite par le transitaire.

Les entreprises exportatrices du secteur agricole ont relevé 20 cas de MNT relative à l'inspection, ce qui représente 11% des cas de MNT appliquées par les pays partenaires pour les produits agricoles. Les obstacles engendrés concernent essentiellement les exportations de café et de cacao. Les inspections physiques des marchandises sont perçues comme contraignantes en raison des délais trop courts pour s'y conformer. Les déclarations préalables à l'importation requièrent quant à elles beaucoup trop de documents à fournir et, dans certains cas, les pays asiatiques demandent à ce que ceux-ci soient traduits en anglais. Cela concerne notamment l'attestation d'exportation, contrôlée par les partenaires asiatiques à l'entrée des marchandises sur leur territoire.

« Une procédure de pré inspection doit être effectuée sur les marchandises avant leur embarquement. Elle doit être réalisée dans un délai de 48h, ce qui est trop court ».

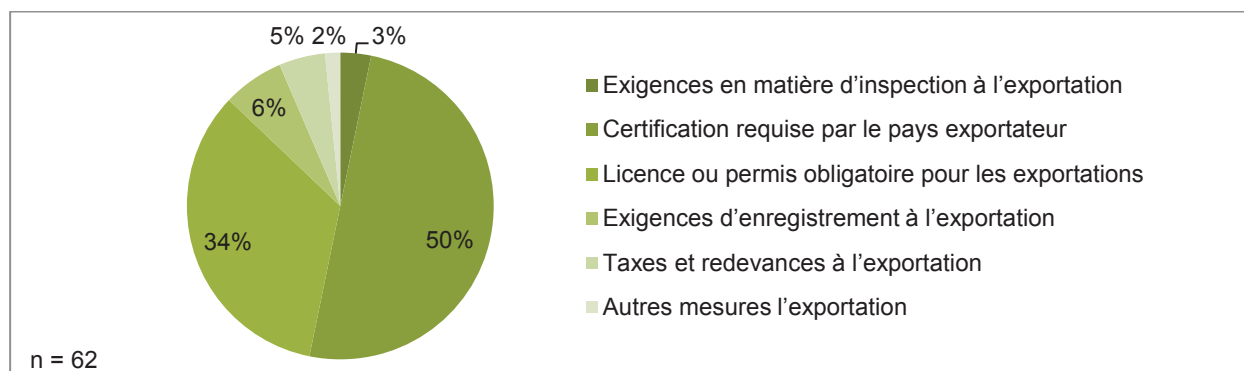
Un exportateur de café et de cacao vers l'Asie et l'UE.

Les **contingents bilatéraux** sont réservés à un pays exportateur particulier. Ils représentent un peu moins de 5% des cas de MNT appliquées par les pays partenaires pour les produits agricoles et concernent essentiellement le chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao. Selon les exportateurs de tablettes de chocolat, les produits envoyés au Nigéria se retrouvent confrontés aux mesures de la NAFDAC (National Agency for Food and Drug Administration and Control) qui est l'agence du ministère nigérian de la santé, en charge notamment de la réglementation et du contrôle des importations et des exportations de produits alimentaires dans le pays. Ils estiment que cette agence a une réglementation trop stricte et contraignante de sorte qu'il apparait difficile de s'y conformer.

2.3. Expérience des exportateurs vis-à-vis des MNT nationales

En plus des MNT contraignantes appliquées par les pays étrangers, les exportateurs font face également à des obstacles dus aux règlements appliqués par la Côte d'Ivoire. Plus d'un quart (26%) des MNT contraignantes rencontrées par les exportateurs de produits agricoles et alimentaires sont en effet appliquées par la Côte d'Ivoire. Contrairement aux mesures émanant des pays partenaires, les mesures nationales touchent également des produits autres que les produits de rente. Il s'agit notamment des papiers et cartons, des graisses et huiles végétales, des poissons ou encore des boissons. Cette situation semble évidente dans la mesure où les pays facilitent généralement le commerce des produits dont ils possèdent un avantage relatif sur le marché international. Cependant, les produits de rente ne sont pas moins affectés par les mesures nationales. Le cacao et les fruits, même à coque subissent les effets de ces mesures, dont les plus importantes sont la certification par le pays exportateur et les démarches obligatoires préalables à l'exportation (licences, bordereau de suivi de cargaison (BSC), permis obligatoire pour les exportations).

Figure 32. MNT appliquées par la Côte d'Ivoire aux exportations de produits agricoles

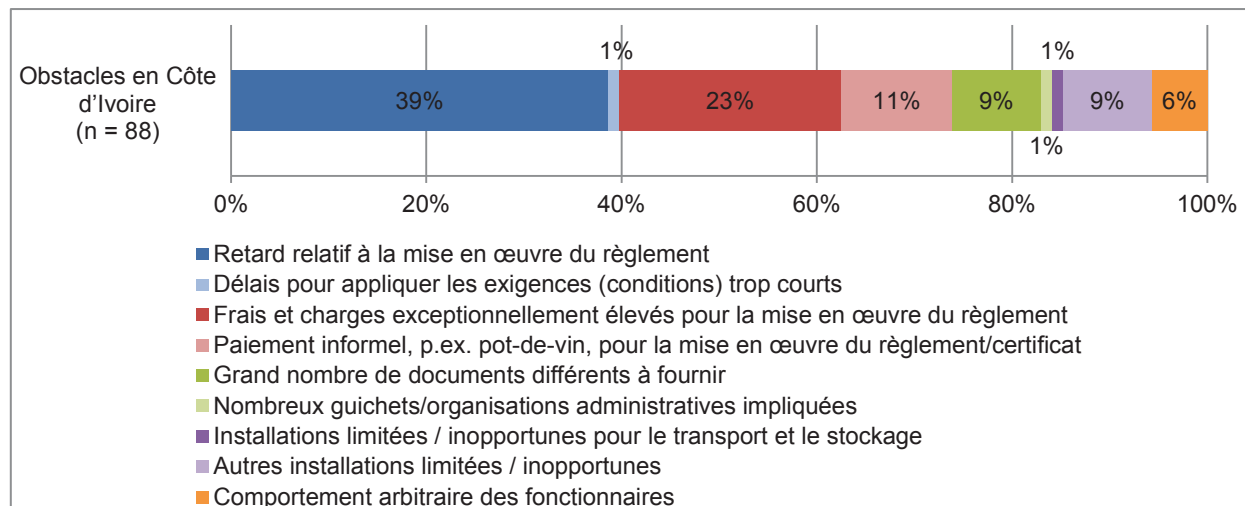


Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

Ces MNT sont contraignantes à la fois en raison de leur rigueur et en raison des obstacles procéduraux qui y sont liés. Les obstacles portent principalement sur les retards engendrés par l'application des règlements et les paiements de frais et charges exceptionnellement élevés. Ils sont rencontrés notamment au niveau du Ministère de l'agriculture, du Ministère du commerce, des douanes, de la société Omni Value

et du guichet unique café-cacao. Enfin, de nombreuses entreprises ont également rapporté devoir s'affranchir de paiements informels (pot-de-vin) lors de la mise en œuvre ou l'application des règlements.

Figure 33. Obstacles procéduraux relatifs aux MNT nationales affectant les exportations de produits agricoles



Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

Certification requise par la Côte d'Ivoire

La certification est la principale mesure nationale à l'origine des obstacles rencontrés par les entreprises agricoles exportatrices. À la différence de la certification annoncée plus haut, celle-ci est exigée par le pays exportateur. La moitié des cas de règlements nationaux appliqués aux exportations de produits agricoles et alimentaires concernent la certification nationale.

Les produits les plus affectés du secteur sont le cacao et les fruits frais ou séchés. Ces deux groupes de produits représentent 55% des cas de certification requise par les autorités ivoiriennes pour les produits agricoles et alimentaires. Ce constat peut être dû à leur importance dans les exportations totales de produits agricoles et alimentaires (66 %), mais il s'agit également de produits destinés à la consommation dont la surveillance et le contrôle sont particulièrement rigoureux. Malgré leur faible part dans les exportations totales ivoiriennes (6,5%), les fruits subissent le plus grand nombre de cas de MNT liées à la certification (plus de 29% des cas). Après le cacao et les fruits, les produits du bois sont également touchés par cette mesure et enregistrent 22,6% des cas d'exigences de certification à l'exportation.

Près de la moitié (49%) des obstacles procéduraux concernent des retards liés à la mise en application des procédures de certification ivoirienne et d'obtention des certificats. Le Ministère de l'agriculture, les services douaniers ainsi que le Ministère du commerce sont les principales administrations impliquées dans ces retards. Les autres obstacles concernent les frais excessifs, les incompréhensions au niveau des procédures ainsi que le manque d'installations. Il apparaît cependant que ces obstacles sont liés. Les exportateurs estiment en effet, que le montant élevé des frais, les incohérences au niveau de la procédure de certification et l'insuffisance des infrastructures destinées à accueillir les entreprises contribuent à allonger les délais. Les entreprises doivent donc en subir les coûts, notamment les coûts supplémentaires pour le stockage de leurs marchandises.

« Le certificat sanitaire et phytosanitaire délivré par le Ministère de l'agriculture nous cause beaucoup de problèmes. En effet, il faut non seulement nous déplacer jusqu'à Abidjan pour l'obtenir, mais aussi les tracasseries administratives nous font perdre beaucoup de temps. Il nous faut donc entre 7 à 15 jours pour obtenir le certificat ».

Un exportateur de noix de cajou vers les États-Unis d'Amérique.

Démarches et documents obligatoires avant l'expédition

Les documents exigés par les autorités nationales avant l'expédition des marchandises regroupent les agréments d'exportation et les licences. Les démarches obligatoires quant à elles incluent les déclarations préalables avant expédition et l'établissement du BSC. L'exécution de ces procédures et l'obtention des documents requis servent d'autorisation d'exportation.

Ces exigences représentent 34% des cas de MNT nationales contraignantes pour les entreprises. Elles concernent un certain nombre de produits agricoles et alimentaires dont le cacao, les fruits, les graisses et huiles végétales ainsi que le bois et ses sous-produits. L'obtention de ces autorisations sont associés à différentes procédures qui les rendent contraignantes. Ces obstacles incluent le nombre trop élevé de documents à fournir, les paiements informels et les délais trop longs. Ils sont observés notamment au niveau du Ministère du commerce, des douanes ivoiriennes, du Bureau Veritas. Ces obstacles procéduraux s'inscrivent parmi les mesures de facilitations commerciales.

« Le BSC délivré à Abidjan prend beaucoup de temps, il peut prendre 2 à 3 semaines et il faut soudoyer les douaniers en leur versant des pots de vin afin d'accélérer les procédures ».

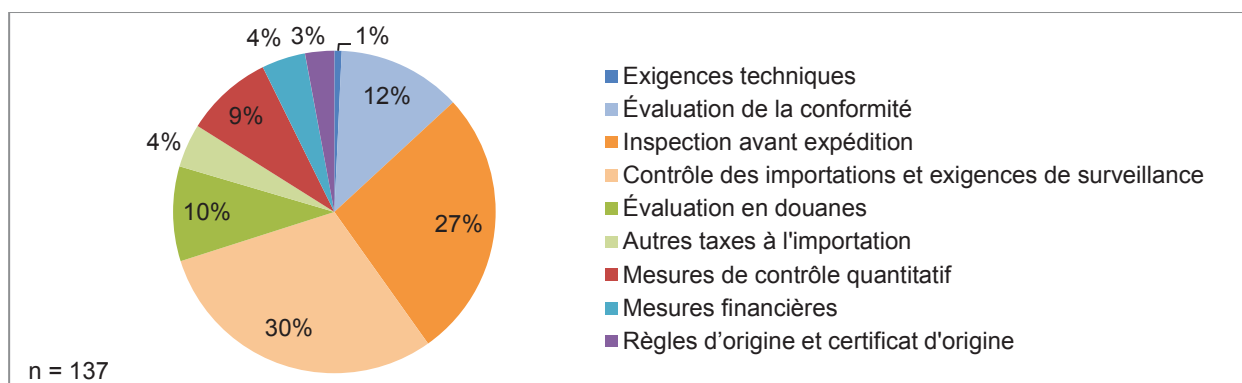
Un exportateur de noix de bois brut vers le Maroc, l'Égypte, l'Italie, l'Allemagne et le Gabon.

2.4. Expérience des entreprises vis-à-vis des MNT à l'importation

Environ trois-quarts des importateurs de produits agricoles (76%) rencontrent des obstacles non tarifaires. Le secteur agricole est le secteur à l'importation le plus affecté, ce qui pourrait avoir des impacts sur la consommation locale et l'exportation des produits transformés. Les réglementations touchent un nombre important de produits agricoles importés notamment les viandes, le lait et les produits laitiers, les poissons et crustacés, les boissons et les préparations alimentaires.

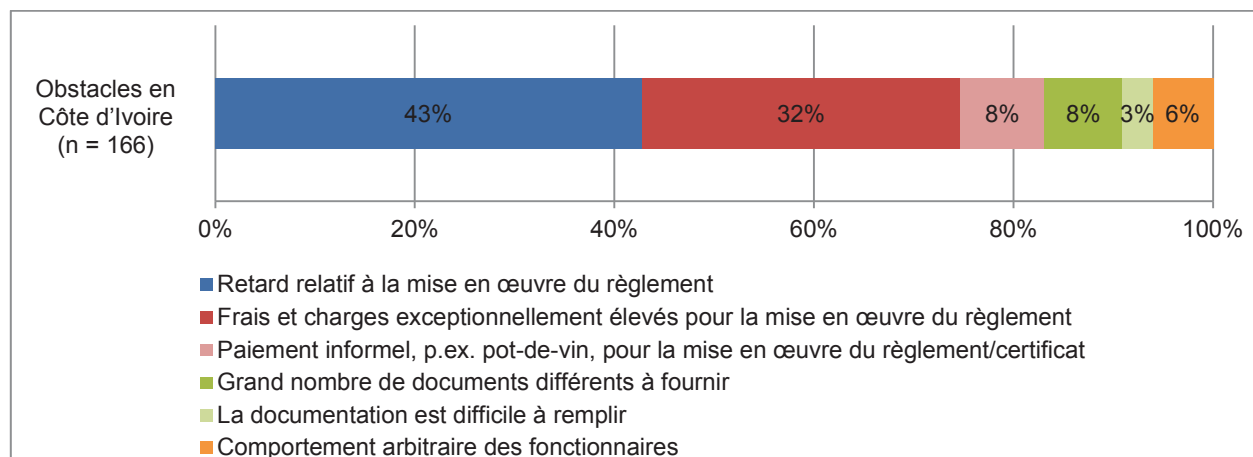
Neuf types de mesures ont été recensés dont les plus fréquentes sont les contrôles et inspections physiques des marchandises. Les résultats ont identifié 137 cas de MNT contraignantes appliquées sur les importations. Elles sont dans la majeure partie des cas mises en œuvre par les autorités nationales. Les autres mesures contraignantes portent sur l'évaluation technique des produits, l'évaluation en douanes de la valeur des produits ou encore des restrictions quantitatives.

Figure 34. MNT appliquées par la Côte d'Ivoire aux importations de produits agricoles



Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

La grande majorité des MNT appliquées aux importations sont contraignantes en raison des obstacles procéduraux qui y sont associés. Les importateurs se plaignent particulièrement des retards et des frais excessifs rencontrés au niveau des institutions ivoiriennes lors des contrôles et des inspections douanières.

Figure 35. Obstacles procéduraux relatifs aux MNT nationales affectant les importations de produits agricoles

Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

Contrôle des importations et exigences de surveillance

Ces mesures regroupent les procédures de contrôle et de déclaration d'importation, qui portent généralement sur la valeur et le volume des marchandises importées. Ces mesures sont mises en œuvre par des organismes dont les activités sont régies par une convention avec l'État ivoirien. Elles sont considérées comme contraignantes par les importateurs interrogés et sont citées dans 30% des cas de MNT sur les produits agricoles et alimentaires importés. Ces réglementations constituent une contrainte majeure puisqu'elles occasionnent des retards considérables. Aussi, elles ont souvent pour corollaire des charges exceptionnellement élevées, des paiements informels pour la mise en application du règlement et un grand nombre de documents différents à fournir. Ces obstacles procéduraux liés à la mise en application du contrôle des importations par les administrations telles que la douane et le Bureau Veritas rendent la mesure plus contraignante pour les entreprises importatrices.

Cet ensemble de mesures porte sur une grande partie des produits agricoles importés. Cependant, les produits laitiers, les poissons frais, les huiles essentielles, les aliments pour animaux à l'exclusion des céréales non moulues, et les papiers et cartons sont particulièrement concernés par cette réglementation. Les importateurs de produits laitiers ont par exemple annoncé leur difficulté à obtenir une attestation de vérification des marchandises. L'ensemble de ces produits représentent plus de la moitié (53,7 %) des cas de contrôle des importations énumérés par les entreprises.

« Le BSC prend trop de temps à être délivré. Il n'est pas facile à obtenir à cause de la lenteur administrative et du grand nombre de documents à fournir. En plus de la facture pro-forma, il faut une Fiche de renseignement à l'importation (FRI) et une Déclaration anticipée d'importation».

[Des importateurs de produits laitiers de divers pays.](#)

Encadré 3. Le contrôle des importations

Le Bureau Veritas Côte d'Ivoire (BIVAC) est la structure en charge du contrôle quantitatif et qualitatif des marchandises importées. Les objectifs des contrôles sont (i) aider l'État à collecter correctement les droits et taxes, (ii) lutter contre la concurrence déloyale, (iii) protéger les consommateurs.

BIVAC exerce donc ses activités sur la base du décret et de la convention avec l'État. Il procède à un contrôle physique des marchandises avant embarquement et à l'élaboration d'un document qui servira de base au dédouanement de la marchandise (l'attestation de vérification) [...].

Pour toute importation d'un montant supérieur ou égal à 500 000 FCFA, l'opérateur est tenu d'ouvrir un dossier au Ministère du commerce. Le ministère produit la FRI (Fiche de renseignement à l'importation). BIVAC assiste le Ministère du commerce dans la délivrance de cette FRI.

Les documents exigés par BIVAC pour une procédure d'importation sont notamment la facture pro-forma domiciliée, la FRI et la Déclaration anticipée d'importation (DAI) produite par les douanes.

En ce qui concerne les délais, la convention entre l'État de Côte d'Ivoire et BIVAC exige de donner une FRI à un opérateur en 48 heures maximum. Dans la pratique, ce document est délivré en 24 heures. La FRI a une durée de 6 mois. Une fois tous les documents sont conformes et que l'inspection est faite, l'opérateur a 48 heures pour se voir délivrer un certificat qui doit servir de base au dédouanement (L'attestation de vérification).

Le coût des services de BIVAC est de 0.75% de la valeur FAB de la marchandise avec un minimum de 100 000 FCFA. Pour les marchandises faisant l'objet de passage au scanner, les montants sont fonction des dimensions des conteneurs. Tous ces coûts sont fixés par l'État de Côte d'Ivoire.

Source : Chambre de commerce et d'industrie de la Côte d'Ivoire.

Inspection avant expédition

À la différence du contrôle des importations et des exigences de surveillance, l'inspection avant expédition est une vérification physique des marchandises dans l'objectif d'identifier leur nature exacte. Elle est exigée par l'État ivoirien à l'entrée des marchandises sur le territoire et permet la délivrance d'une attestation de vérification nécessaire au dédouanement des marchandises.

BIVAC est mandaté par le gouvernement ivoirien dans la vérification des marchandises importées. L'inspection avant expédition se déroule au lieu et à la date convenue avec l'exportateur et sur la base des documents et des informations transmis par ce dernier au Centre des relations avec les exportateurs Bureau Veritas (CRE). L'inspecteur du CRE vérifie en personne que les produits correspondent aux détails inscrits sur la facture pro forma et la Fiche de renseignement à l'importation. Une attestation de vérification est ensuite délivrée au transitaire et les données de celle-ci sont transmises électroniquement aux services douaniers du lieu de débarquement des marchandises. Les services douaniers effectueront à leur tour un traitement avant d'autoriser le transitaire à retirer les marchandises.

L'inspection avant expédition représente un défi majeur pour les importateurs de produits agricoles et alimentaires. Cette mesure représente en effet 27% des cas de MNT subies par les entreprises. Elle concerne presque la totalité des produits agricoles et l'ensemble des produits alimentaires importés. Le nombre important de documents à fournir, les retards ainsi que les frais et charges exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre de cette MNT sont les principaux obstacles énoncés par les importateurs. Ces obstacles sont cités dans 89% des cas d'inspection avant expédition.

« Au niveau du BIVAC, le temps de validation des dossiers pour obtenir l'attestation de vérification est trop long (2 jours)».

[Un importateur d'eaux minérales et d'autres boissons en provenance de France.](#)

L'évaluation en douanes

L'évaluation en douane est un ensemble de procédures douanières et de règlements associés qui sont appliqués afin de fixer la valeur en douane des produits ainsi que des droits à payer. Elle a lieu après les procédures de contrôle et d'inspection effectuées par BIVAC. Les entreprises se plaignent souvent des problèmes liés à la détermination de la valeur en douanes de leurs marchandises. Elles citent un nombre important de cas de redressements effectués par l'administration douanière. Cependant, à l'analyse de ces cas de redressement, il s'avère qu'ils sont souvent réalisés sur la base des factures pro forma contenant des informations imprécises sur les marchandises.

« Nous faisons face à des redressements par les services de la douane et de Bureau Veritas, ce qui entraîne des paiements de pénalités s'élevant à près de six millions de FCFA ».

Un importateur de papier pour emballage en provenance de l'UE.

2.5. Analyse des principaux produits agricoles et alimentaires

Les principaux produits présentés dans cette section ont été sélectionnés sur la base de leur importance dans le commerce extérieur de la Côte d'Ivoire.

Le cacao

Introduit en Côte d'Ivoire vers la fin du XIX^{ème} siècle, le cacao est depuis plusieurs décennies le principal produit d'exportation de la Côte d'Ivoire. Il occupe une place de choix dans le commerce extérieur du pays qui en est le premier producteur mondial. Ces dernières années, malgré les crises socio-politiques qui se sont succédé, la production de cacao a enregistré une hausse en passant de 1,305 millions de tonnes en 2007 à 1,34 millions en 2011 (+ 2,7%). Le volume exporté de fèves brutes de cacao a suivi la même évolution que celle de la production, avec une hausse de 3,4% durant la période de 2007-2011. En revanche, les quantités de cacao transformé exportées sont restées relativement stables (+0,2%, 2007-2011).

L'enquête conduite en Côte d'Ivoire sur les mesures non tarifaires a permis de relever les principales MNT qui frappent ce produit. Les entreprises sont unanimes quant aux réglementations jugées les plus contraignantes à l'exportation, puisqu'il s'agit dans la majorité des cas de la certification (requis aussi bien par les partenaires que par la Côte d'Ivoire) et des réglementations sur l'origine des produits et sur les certificats qui y sont liés. Ensemble, ces deux mesures constituent 65% des cas qui touchent le cacao. Les autres MNT appliquées par les pays partenaires sont l'inspection avant expédition (20%) ainsi que le contrôle des importations et exigences de surveillance, et autres mesures de licence automatique (6%).

Les pays les plus exigeants au niveau de la certification sont les Pays-Bas et les États-Unis d'Amérique. D'autres partenaires européens comme l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne et la France ont également été cités, ce qui confirme que les entreprises ont bien des difficultés à se conformer aux réglementations sanitaires et phytosanitaires mises en place par l'Union européenne. Cependant, le problème n'est pas lié à la rigueur de ces mesures, mais davantage aux procédures d'application par les autorités nationales, notamment le Ministère de l'agriculture ivoirien. Les exportateurs de cacao se sont en effet exprimés sur les délais excessifs pour la délivrance des certificats, allant de 72 heures à une semaine. Les paiements informels sont également fréquents selon les entreprises, afin d'accélérer les procédures de certification. Les entreprises subissent également les mêmes contraintes lors de l'obtention des certificats exigés par la Côte d'Ivoire. Certaines d'entre elles ont notamment suggéré de clarifier certaines procédures entre le Conseil du café-cacao et les douanes ivoiriennes, afin d'éviter des retards.

En ce qui concerne la réglementation sur les origines des marchandises, les exportateurs de cacao rencontrent quasiment les mêmes problèmes, en l'occurrence celui des délais d'octroi des certificats EUR1. Ces derniers impliquent le Ministère de l'agriculture mais aussi les douanes ivoiriennes. Des difficultés techniques sont également apparues dans les procédures, notamment quand les partenaires asiatiques (Malaisie et Chine) exigent que les certificats d'origine soient traduits en anglais. Cette démarche requiert plus de délai aux entreprises et retardent l'expédition de leurs marchandises. Enfin, les entreprises ont mentionné certaines contraintes rencontrées au niveau des douanes ivoiriennes en

particulier lors de l'inspection avant expédition des marchandises qui créent des délais excessifs et contraignent les entreprises à des paiements informels.

Le caoutchouc naturel

Premier exportateur africain, la Côte d'Ivoire produit actuellement plus de 200 000 tonnes de caoutchouc naturel par an dans une dizaine d'usines. Le volume des exportations a connu une augmentation moyenne de 8% par an durant la période 2006-2010. À côté, la croissance en valeur des exportations a augmenté plus rapidement en raison de l'augmentation des prix mondiaux (+21%). En 2011, la valeur des exportations ivoiriennes de caoutchouc était de 1 136 millions \$E.-U.²¹. Le prix du caoutchouc naturel est lié à celui du caoutchouc synthétique qui dépend à son tour des cours du pétrole. Les perspectives d'avenir du caoutchouc naturel semblent donc très favorables. Les cours mondiaux ont atteint un sommet en décembre 2010 et d'après les prévisions, les prix ne baisseront pas de façon importante à l'avenir.

« L'obtention du certificat phytosanitaire prend plus de temps. Il faut normalement 2 jours pour sa délivrance, mais souvent il faut attendre une semaine voire 10 jours pour l'obtenir. Il faut soudoyer les douaniers en leur versant des pots de vin afin d'accélérer le processus ».

Un exportateur de caoutchouc naturel vers les États Unis, l'Afrique, l'Asie et l'UE.

Comparé au cacao, le caoutchouc naturel subit moins les contraintes liées aux mesures non tarifaires. Les entreprises interrogées n'ont signalés que 6 cas de MNT contraignantes appliquées par les pays partenaires sur les exportations ivoiriennes, soit 5 cas de certification du produit et un cas de contrôle des importations et exigences de surveillance, et autres mesures de licence automatique.

À l'exemple du sous-secteur cacao, la certification est contraignante dû aux obstacles rencontrés au niveau des procédures du Ministère de l'agriculture. Les délais d'obtention des certificats sont jugés trop longs ce qui retarde l'expédition des marchandises. Du côté des MNT appliquées par les autorités ivoiriennes, un seul cas d'exigence de licence ou permis obligatoire pour les exportations a été relevé. Les obstacles au commerce du caoutchouc naturel apparaissent ainsi relativement moins nombreux et moins contraignants.

Le café

Avec le cacao, le café est le produit qui a permis à la Côte d'Ivoire d'atteindre une croissance économique importante une décennie après son indépendance. Cependant, le volume destiné au commerce a connu un déclin et représente aujourd'hui 150 000 tonnes par an. La baisse des cours mondiaux depuis près d'une vingtaine d'années ainsi qu'une agriculture extensive caractérisée par la faible utilisation du matériel végétal sélectionné et le vieillissement du verger sont des facteurs qui expliquent ce repli du niveau de la production. Par ailleurs, le faible niveau d'application des techniques modernes préconisées par la recherche sont également un des facteurs de ce ralentissement. Il en est de même pour la mauvaise qualité du café marchand ainsi que la concurrence des cultures émergentes que sont le palmier à huile et l'hévéa. Ces cultures se développent sur la même aire culturale que le café. Il en résulte des rendements bas de l'ordre de 250 kg de café marchand/ha/an contre 2 000 à 2 500 kg en Station de recherche.

Toutes ces causes ont eu pour effet la réduction de la part de ce produit dans les échanges internationaux de la Côte d'Ivoire. En 2011, la part du café et des succédanés du café n'était que de 1,7% des exportations totales en valeurs de produits agricoles et alimentaires. Les exportateurs de café, tout comme ceux des autres produits, n'échappent pas aussi aux mesures non tarifaires. Les mesures auxquels le café fait face sont principalement celles appliquées par les pays de destination du produit. Les MNT appliquées par les autorités ivoiriennes ne sont apparues qu'à trois reprises lors de l'enquête.

Les mesures contraignantes appliquées par les pays partenaires concernent principalement l'inspection avant expédition, la certification et les règles d'origine. Le principal obstacle procédural qui rend ces mesures contraignantes pour les exportateurs est le retard occasionné dans la mise en œuvre desdites réglementations.

²¹ Source : Calculs de l'ITC sur la base des données Trade Map, 2011.

Le riz

L'analyse de ce sous-secteur est importante étant donné son poids dans les importations totales du pays. Malgré un potentiel de production assez élevé, la Côte d'Ivoire se trouve dans une situation d'importation massive de riz pour répondre aux besoins de plus en plus croissant de la population. La production nationale est estimée à 600 000 tonnes de riz blanchi en moyenne par an depuis 2008, ce qui ne couvre que 50% des besoins nationaux, estimés à 1,5 millions de tonnes de riz blanchi en moyenne par an. Pour combler ce déficit, la Côte d'Ivoire a recours à des importations massives qui se sont chiffrées en 2011 à 567 934 000 \$E.-U., soit 30% des valeurs des importations totales de produits agricoles et alimentaires au cours de la même année.

« Lors de l'évaluation en douanes, les douanes ivoiriennes contestent la vérification faite par BIVAC sur la valeur des produits et procèdent à une surévaluation des marchandises avant de fixer les droits à payer. Nous sommes donc contraints à payer des droits très élevés ».

Un importateur de riz en provenance de la Thaïlande.

Ce poids dans les importations agricoles du pays fait du riz un produit majeur dans le commerce extérieur de la Côte d'Ivoire. Les MNT appliquées sur les importations de riz par les autorités locales semblent être marginales (3,7% des cas de mesures contraignantes à l'importation de produits agricoles). Les quelques MNT cités concernent des exigences en matière d'étiquetage, d'inspection avant expédition, de certification du produit et d'évaluation en douane. Les autorités ivoiriennes exigent notamment à ce que le riz soit emballé dans des sacs sur lesquels apparaissent certaines informations utiles pour le consommateur. Au niveau de l'évaluation en douane, des cas de redressement de la valeur en douane des marchandises ont également été rapportés. Enfin, en ce qui concerne l'inspection avant expédition, les entreprises importatrices font souvent face à des paiements de frais et charges élevés et à des délais excessifs.

2.6. Résumé et recommandations préliminaires pour les produits agricoles et alimentaires

Le secteur agricole est un pilier central de l'économie ivoirienne. Ce secteur a permis au pays de réaliser son « miracle économique » dans les deux premières décennies qui ont suivi son indépendance en 1960. À l'exportation, les entreprises se trouvent confrontées à de nombreuses difficultés concernant les procédures d'inspection et de certification imposées par les pays partenaires, notamment les États-Unis, les pays de l'Union européenne et ceux d'Asie. Les exportateurs font aussi face aux problèmes liés à la délivrance des certificats d'origine ainsi qu'aux restrictions quantitatives dans la région CEDEAO. Ils se plaignent particulièrement des délais excessifs et des retards dans la mise en œuvre des différentes réglementations.

En Côte d'Ivoire, les exportations de cacao et de caoutchouc naturel sont soumises à des difficultés lors de la mise en œuvre des règlements dont les plus contraignants concernent la certification SPS et la certification de l'origine des produits. Ces mesures sont problématiques en raison des délais d'octroi des certificats jugés trop excessifs et des paiements informels que les entreprises doivent effectuer afin d'accélérer les démarches. Les incompréhensions au niveau des démarches à suivre ainsi que l'incohérence au niveau des compétences des différentes agences responsables de la mesure alourdissent les procédures, créent des retards et contraignent les entreprises à payer des frais supplémentaires.

Dans cette optique, il convient d'alléger les procédures au niveau des guichets uniques afin de faciliter les démarches des opérateurs de ces sous-secteurs. Cela requiert la réduction du nombre de documents redondants afin de leur permettre de réaliser en un même lieu les formalités administratives relatives à l'exportation des produits.

Aussi, l'État doit renforcer la stratégie qualité des secteurs exportateurs ivoiriens, notamment à travers une meilleure information des exigences nationales et étrangères et la formation des entreprises au niveau des différentes étapes de développement, allant de la production, au transport des marchandises et leur commercialisation. Par ailleurs, il est recommandé de mettre à niveau les organismes d'évaluation de la conformité pour leur reconnaissance auprès de leurs partenaires commerciaux et des organismes internationaux.

Par ailleurs, afin de rester conforme à la convention internationale sur la protection des végétaux que la Côte d'Ivoire a signée et ratifiée depuis 2004, il convient de mettre en place les conditions pouvant faciliter la mise en œuvre de ses recommandations à travers une meilleure coordination des actions des différentes instances intervenant souvent de manière indépendante dans les contrôles en vue de la certification SPS.

Dans l'objectif d'accélérer les démarches à l'exportation et d'assurer leur transparence au niveau des agences ivoiriennes, l'État doit également réviser et simplifier les procédures nationales d'inspection et de certification (certification SPS et certification sur l'origine des produits). Cette révision doit concerner les objectifs des procédures techniques et administratives, les rôles des agences impliquées et les différentes responsabilités des entreprises.

Cependant, les contraintes liées aux MNT ne se situent pas uniquement au niveau des procédures mais aussi des infrastructures destinées à accueillir les entreprises pendant leurs démarches à l'exportation. Aussi, les autorités ivoiriennes doivent les renforcer, notamment celles destinées aux inspections sanitaires et phytosanitaires. L'objectif est de réduire les délais nécessaires aux autorités pour effectuer les inspections et pour délivrer les certificats.

Ces démarches d'amélioration doivent s'étendre au niveau des partenariats bilatéraux et multilatéraux. Ainsi, il est nécessaire que les négociations régionales sur la levée des protections quantitatives se poursuivent. Aussi, la politique régionale sur l'harmonisation et la facilitation des procédures relatives aux règles d'origine doit être renforcée. Au niveau de la CEDEAO, une réunion de consultation sur les obstacles non tarifaires et leur élimination dans la région serait nécessaire.

À l'importation, les entreprises se trouvent confrontées à de nombreuses difficultés concernant les procédures de contrôle et de suivi de marchandises ainsi que les licences, les déclarations et les autorisations nationales. Elles sont aussi confrontées aux procédures d'évaluation en douane et se plaignent particulièrement des délais et frais excessifs liés à la mise en œuvre des différentes réglementations.

Dans ce contexte, il revient à l'État et aux autres acteurs intervenant de réviser le système de contrôle des marchandises en vue de le rationaliser et de le moderniser. Cela doit concerner notamment les rôles et responsabilités des agences impliquées, les objectifs et coûts des contrôles effectués, le personnel et les infrastructures disponibles. Il est également recommandé de renforcer le système de guichet unique pour la délivrance de tous les documents commerciaux (certificats, déclarations, licences, etc.)

L'État doit également revoir les procédures d'octroi des autorisations d'exportation/importation en vue de faciliter leur délivrance, notamment le nombre de documents à fournir, les agences impliquées, les objectifs des documents, les similarités ou complémentarités qui peuvent y avoir au niveau des licences et enfin les agences impliquées. Il est également recommandé d'envisager le renforcement de l'aide aux entreprises sur la recevabilité des documents qu'elles présentent (information, formation, etc.)

Aussi, il serait nécessaire de faire une demande auprès du Comité technique de l'évaluation en douane (selon les termes de l'article 20 :3 de l'Accord sur l'évaluation en douane de l'OMC) afin de mettre en place un programme d'assistance technique. Ce dernier pourra s'intéresser, entre autre, à la formation du personnel, à l'assistance dans la mise en œuvre des mesures, à l'accès aux sources d'information concernant la méthodologie en matière d'évaluation en douane.

Enfin, au niveau de l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire, il s'agira principalement d'introduire la question de la fourniture et du coût de l'électricité parmi les priorités des politiques économiques et commerciales du pays. Il est recommandé de mettre en œuvre une série de formation sur l'utilisation des informations commerciales et l'analyse de marché. L'État ivoirien devra penser à améliorer et diversifier le système de transport pour une plus grande fluidité et une baisse des coûts et rendre ainsi les produits ivoiriens plus compétitifs sur les marchés internationaux.

3. Produits manufacturés

Cette section analyse les résultats de l'enquête MNT réalisée dans le secteur manufacturier ivoirien. Il regroupe tous les sous-secteurs d'exportation et d'importation hors produits agricoles et alimentaires²². Contrairement à l'approche de la comptabilité nationale qui considère l'industrie agroalimentaire comme partie intégrante de l'industrie manufacturière, l'approche de l'ITC lors de cette enquête retient une approche produit. La branche agro-industrie est en effet subdivisée en deux groupes dont l'agro-industrie alimentaire et l'agro-industrie non-alimentaire. La première est donc rattachée au secteur agricole et la seconde au secteur manufacturier. Les entretiens téléphoniques ont porté sur 550 entreprises du secteur manufacturier dont 145 entreprises exportatrices et 408 importatrices. Bien que le secteur soit relativement moins affecté que celui des produits agricoles, plus de la moitié (68%) du commerce de produits manufacturés est entravé par des mesures non tarifaires. L'identification de ces mesures ainsi que les raisons qui les rendent contraignantes permettra de mieux comprendre les problèmes rencontrés par le secteur. Les résultats détaillés de l'enquête se trouvent en Appendice IV, Tableaux A10 à A19.

3.1. Importance et rôle des produits manufacturés

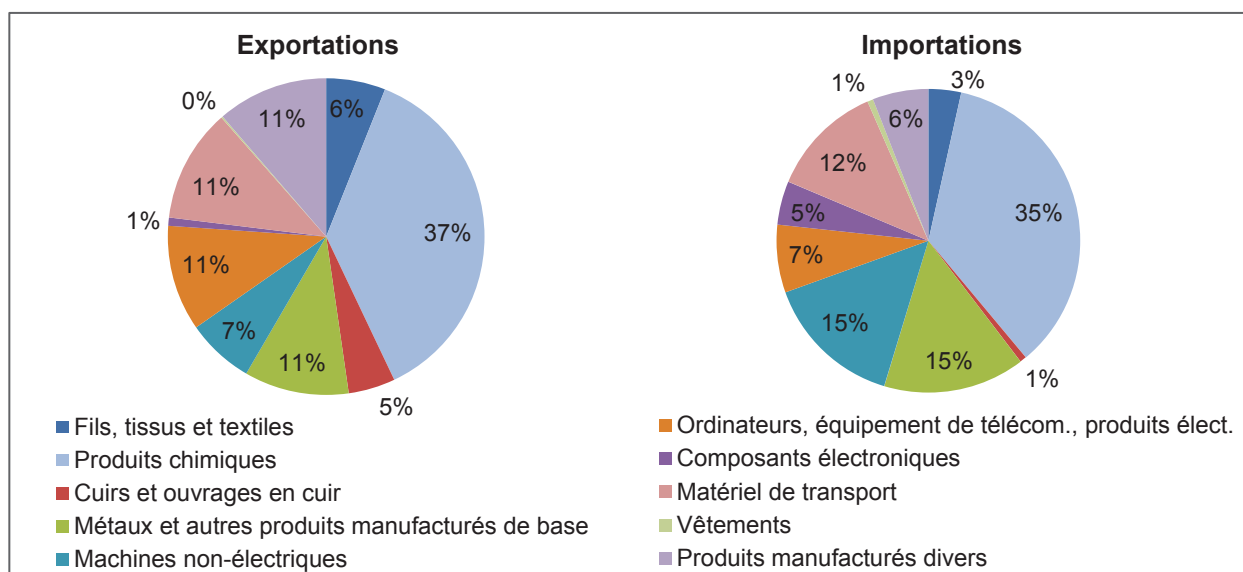
En 2011, le secteur secondaire ivoirien a contribué à hauteur de 30% au PIB, en incluant les sous-secteurs de l'industrie, l'énergie (gaz, eau et électricité) et les BTP. Le tissu industriel ivoirien est peu dense et peu diversifié. Il comprend plusieurs types d'industries dont les principales sont l'agro-industrie et l'industrie manufacturière. La production industrielle de la Côte d'Ivoire a progressé de manière considérable sur la période 2003- 2010 même si un repli a été constaté en 2006 dû à la crise politique qui a entraîné la fermeture ou la délocalisation de plusieurs entreprises (notamment les PME françaises).

La Côte d'Ivoire exporte environ 331 millions de \$E.-U. en 2011 soit une croissance moyenne de 4% par an durant la période 2003-2011. Les importations quant à elles se sont chiffrées à 969 millions de \$E.-U. et ont augmenté à un rythme moyen de 6% par an environ ces dix dernières années. Les produits chimiques constituent plus d'un tiers des exportations (37%) et des importations (35%) du secteur manufacturier (Figure 36). Environ 10% du marché ivoirien de produits médicaux et pharmaceutiques est produit localement et le reste est importé majoritairement par des sociétés étrangères de distribution de médicaments. Deux usines locales de médicaments (à capitaux ivoiriens et étrangers), produisent des médicaments génériques. Un marché parallèle de produits médicamenteux douteux existe hors des circuits officiels de commercialisation de médicaments. Les intrants destinés à la fabrication locale de produits pharmaceutiques de même que les importations de produits médicaux et pharmaceutiques sont exonérées à la fois de droits d'entrée et de taxes intérieures. Les importations sont soumises à l'obtention d'une licence délivrée par le Ministère de la santé lorsque les produits ne concurrencent pas la production nationale. Le Gouvernement intervient en fixant les marges bénéficiaires maximales que les pharmacies privées peuvent appliquer, et non pas les niveaux de prix.

Une industrie locale de produits en plastique fabriquant des chaussures, des bâches agricoles, des sachets plastiques, de la vaisselle, des câbles et du matériel d'irrigation est en place depuis plusieurs années. Les principaux produits issus de ses industries sont écoulés aussi bien sur le marché domestique que sur le marché sous régional et régional.

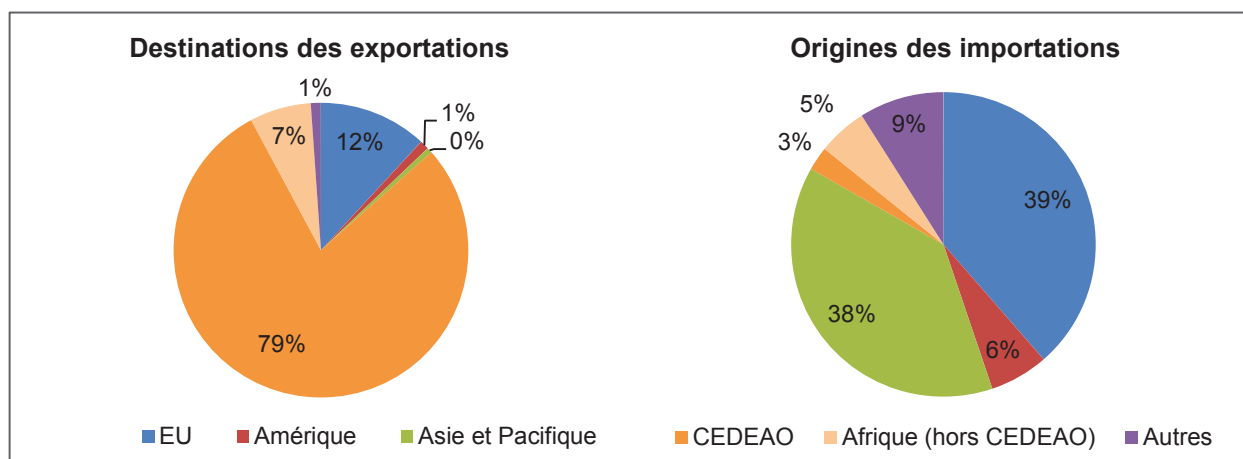
Les métaux, les machines non-électriques et les matériels de transport occupent également une part non négligeable sur la balance courante de la Côte d'Ivoire. Ils rassemblent 29% de la valeur des exportations en 2011 et 45% de celle des importations. Bien que ces sous-secteurs soient déficitaires, il y a un réel potentiel de développement à l'image de quelques industries déjà spécialisées dans des filières en particulier. Ainsi, même si la Côte d'Ivoire ne possède pas d'industrie de métaux de base, quelques entreprises fabriquent des produits transformés tels que les tubes d'acier et d'aluminium. Afin de protéger les industries locales concernées, l'État fixe des droits d'entrée maxima sur les importations de métaux. Le marché des machines et matériel a connu une croissance impressionnante de près de 20% par an durant la dernière décennie, passant de 246 millions de \$E.-U. à 1,45 milliard de \$E.-U. pour les importations, dû au développement des sites de forage offshore. Enfin, en ce qui concerne le matériel de transport, il existe une production nationale d'assemblage final d'engins lourds, et de montage de cycles et de cyclomoteurs en Côte d'Ivoire.

²² La liste de ces sous-secteurs figure dans l'Appendice I.

Figure 36. Principaux produits manufacturés exportés et importés par la Côte d'Ivoire

Source : Calculs de l'ITC sur la base des données Trade Map 2011. À l'exclusion des armes, des munitions et des minerais.

À l'exportation, les pays de la CEDEAO constituent la première destination des exportations ivoiriennes en produits manufacturés (79%). Les produits manufacturés ivoiriens sont principalement destinés aux pays frontaliers que sont le Burkina Faso, le Mali et le Ghana. Ces trois pays réunis représentent 45% de part de marché pour les exportations de produits manufacturés. Quant aux importations de produits manufacturés, elles proviennent essentiellement de l'Union européenne (France et Allemagne) et de l'Asie (Chine et Inde).

Figure 37. Principales destinations et origines des produits manufacturés ivoiriens

Source : Calculs de l'ITC sur la base des données Trade Map 2011. À l'exclusion des armes, des munitions et des minerais.

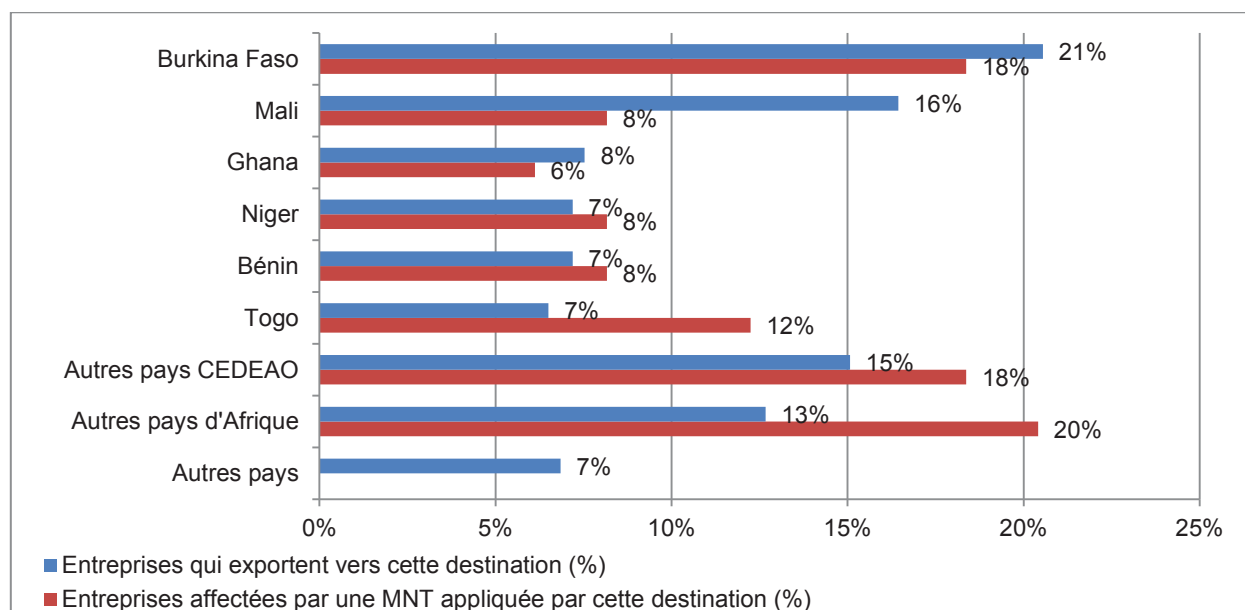
3.2. Expérience des exportateurs vis-à-vis des MNT appliquées par les pays partenaires

L'enquête a révélé que 44% des exportations de produits manufacturés sont touchées par des MNT contraignantes. Même si ce taux est moins élevé que pour le secteur agricole (64%), presque la moitié du commerce du secteur reste entravée. Mais, contrairement au secteur agricole, il y a relativement moins d'écart entre le nombre des mesures contraignantes appliquées par les pays partenaires et celui des mesures mises en œuvre par les autorités ivoiriennes. Environ 64% des contraintes à l'exportation proviennent des règlements étrangers. Ces mesures touchent particulièrement les produits de parfumerie

ou de toilette préparés et préparations cosmétiques, les savons et préparations de nettoyage, les articles en matière plastique, les tubes et tuyaux et les pièces détachées et accessoires pour automobiles.

Malgré une intégration plus ou moins effective de la Côte d'Ivoire dans la CEDEAO, la quasi-totalité des MNT contraignantes concerne les échanges commerciaux avec la région. À part le Burkina Faso et le Mali, la part des entreprises affectées par des mesures dans les pays de la région dépasse largement la proportion d'entreprises qui y exportent. Une réduction de ses mesures entrainerait pourtant un accroissement certain des exportations en valeur et en volume.

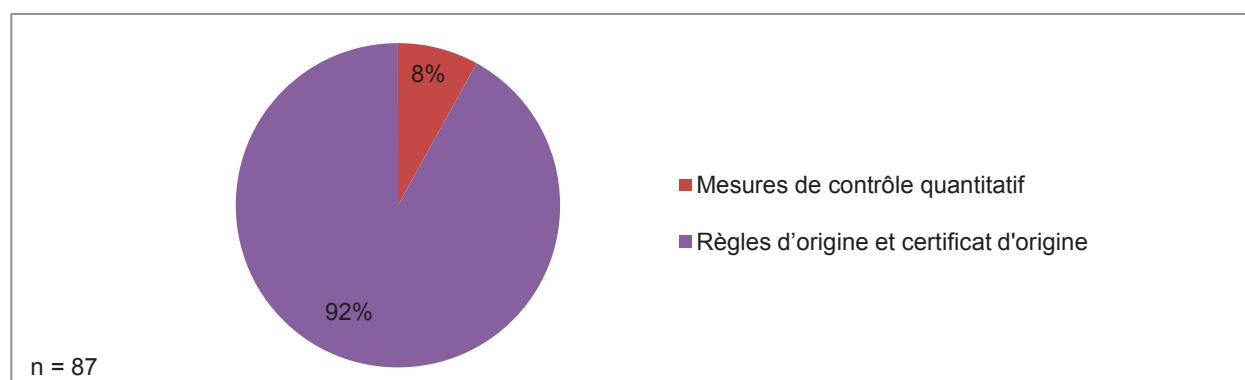
Figure 38. Exportations de produits manufacturés et MNT appliquées par les pays partenaires



Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

Les MNT contraignantes mises en œuvre par les pays partenaires concernent uniquement deux types de mesures à savoir les règles d'origine qui constituent la majorité des règlements cités (92%) et les mesures de contrôle quantitatif (8%).

Figure 39. MNT appliquées par les pays partenaires sur les exportations de produits manufacturés

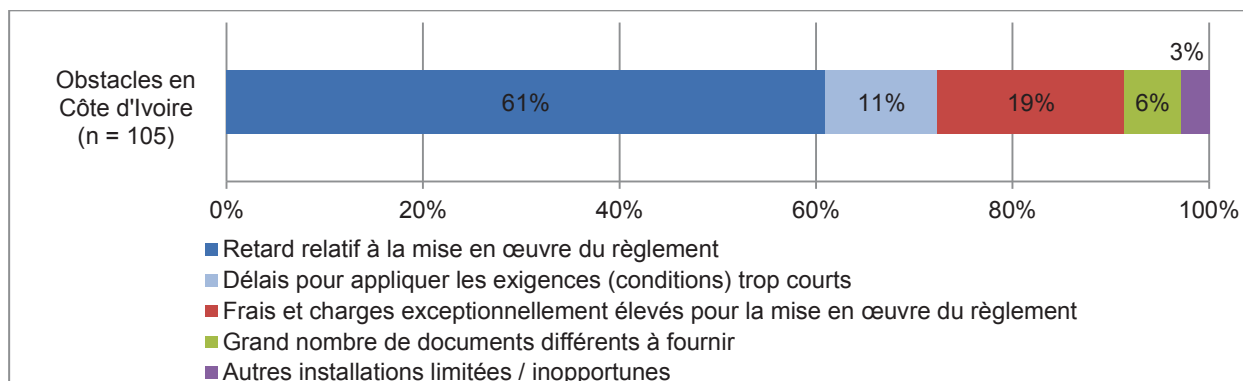


Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

Les exigences relatives aux règles d'origine constituent des obstacles uniquement en raison des procédures qui y sont relatives. En d'autres mots, il s'agit exclusivement d'obstacles procéduraux. Il s'agit principalement de retards observés lors de la délivrance des certificats d'origine mais également de frais

excessifs. Ces obstacles sont rencontrés principalement au niveau du Ministère du commerce, du Ministère de l'industrie, des douanes ivoiriennes mais aussi au niveau de la Chambre de commerce et d'industrie de la Côte d'Ivoire. Les mesures quantitatives représentent, quant à elles, un obstacle en raison de leur rigueur qui empêche les entreprises d'exporter.

Figure 40. Obstacles procéduraux relatifs aux MNT étrangères affectant les exportations de produits manufacturés



Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

Les règles d'origine

Cette mesure non tarifaire affecte la quasi-totalité des entreprises exportatrices du secteur manufacturier (92%). Elle est appliquée par la plupart des pays partenaires d'Afrique, particulièrement les partenaires au sein de la CEDEAO et ceux avec lesquels la Côte d'Ivoire a des accords commerciaux bilatéraux. En effet, la majorité des échanges avec ces partenaires se font dans le cadre d'accords commerciaux préférentiels, portant sur la libéralisation du commerce via la réduction des tarifs douaniers et des mesures non tarifaires. Cependant, les négociations semblent ne pas aboutir à des résultats concrets dans la mesure où les réglementations sur l'origine représentent des obstacles majeurs pour les entreprises. Selon les entreprises, c'est l'octroi du certificat d'origine qui pose problème même si certaines d'entre elles mentionnent que les mesures peuvent également être très rigoureuses. Les retards relatifs à la mise en œuvre du règlement (61%), les frais et charges exceptionnellement élevés (19%) et le grand nombre des documents à fournir (6%) sont les principaux obstacles cités. Les institutions à l'origine de ces obstacles sont principalement les ministères du commerce et de l'industrie, les douanes ivoiriennes et la Chambre de commerce et de l'industrie de la Côte d'Ivoire.

«L'obtention du certificat d'origine prend du temps, et le nombre de documents à fournir pour l'obtenir est trop élevé. »

Un exportateur de casque de sécurité vers le Burkina Faso, Bénin, Togo.

Encadré 4. Définition des règles d'origine selon la CEDEAO

« [...] les produits suivants sont considérés comme originaires des États membres :

- a. les produits entièrement obtenus dans les États membres au sens de l'article 3 du protocole ;
- b. les produits obtenus dans les États membres et contenant des matières qui n'y ont pas été entièrement obtenues à conditions que ces matières aient fait l'objet dans la Communauté d'ouvrages ou de transformations suffisantes [...].

Les produits originaires consistant en matières entièrement obtenues ou suffisamment transformées dans deux ou plusieurs États membres sont considérés comme produits originaires de l'État membre où s'est déroulée la dernière œuvre ou transformation pour autant que l'œuvre ou la transformation qui y est effectuée aille au-delà de celles visées à l'article 5 du présent protocole. [...]

Source : Protocole relatif à la définition de la notion de produits originaires des États membres de la CEDEAO.

Les Interdictions totales d'importation

Les interdictions totales d'importation font partie de la catégorie des prohibitions à l'importation pour des raisons autres que techniques. La branche du textile et habillement est exclusivement touchée par cette mesure (86% des exportations en sont affectés), en particulier les exportations de tissus de coton (à l'exclusion des tissus en petite largeur et des tissus spéciaux). Cette mesure frappe les exportations ivoiriennes à destination du Nigéria. En effet, la loi « BAN » interdit l'importation de produit textile à base de coton afin de protéger leur filière locale. Cette interdiction va pourtant à l'encontre des accords signés au sein de la CEDEAO. D'autres produits comme les huiles à destination du Ghana font également l'objet d'interdiction totale. Cette interdiction n'est pourtant pas mentionnée dans le dernier Examen de la politique commerciale du Ghana (OMC, 2008)²³. Les interdictions à l'importation sont dans la majorité jugées strictes par les exportateurs enquêtés.

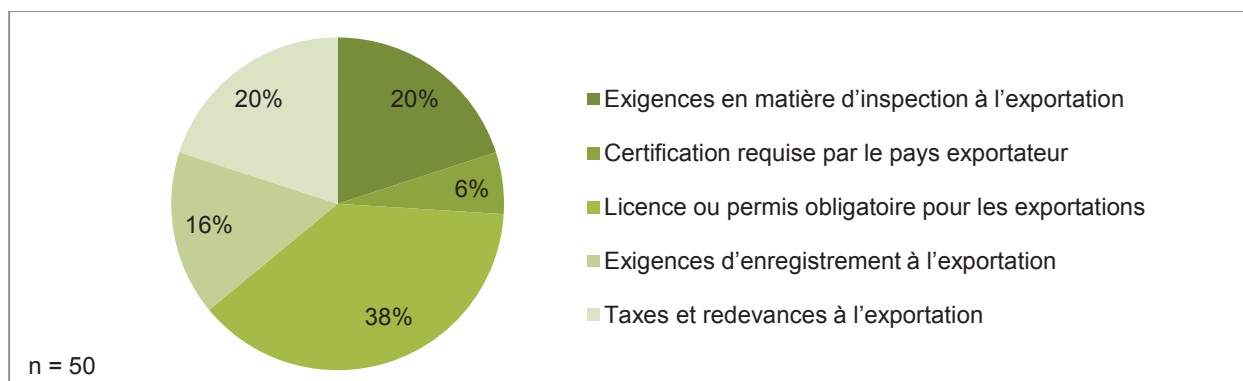
« Le Ghana interdit l'importation de tout type d'huile lubrifiante afin de protéger son industrie locale »

Un exportateur d'huile lubrifiante vers le Ghana.

3.3. Expérience des exportateurs vis-à-vis des MNT nationales

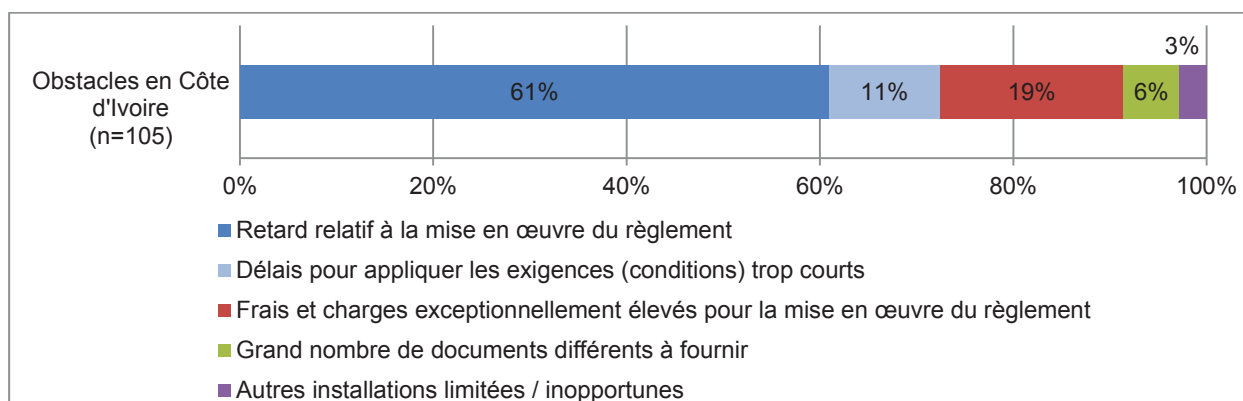
Les MNT contraignantes appliquées par la Côte d'Ivoire sont moins nombreuses que celles des pays partenaires. En effet, l'enquête a permis de relever 50 cas de mesures nationales contraignantes contre 87 cas de MNT étrangères. La Côte d'Ivoire impose cinq types de MNT contraignantes au niveau des entreprises exportatrices. Les démarches obligatoires préalables à l'exportation (licences, BSC, etc.) sont les plus fréquemment rapportées représentant 38% des cas, suivies des exigences en matière d'inspection et des taxes et redevances à l'exportation (respectivement 20% des cas). Les exportations de produits manufacturés étant orientées vers la CEDEAO, les principales MNT rencontrées portent surtout sur les produits à destination de cette région. Sur 235 entreprises du secteur qui y exportent, 79% déclarent faire face à des obstacles non tarifaires.

²³ Examen des politiques commerciales, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau et Togo, Organisation mondiale du commerce, 2012.

Figure 41. MNT appliquées par la Côte d'Ivoire aux exportations de produits manufacturés

Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

La majorité des MNT appliquées par la Côte d'Ivoire à l'exportation des produits manufacturés sont liées à des obstacles procéduraux qui se déroulent dans les agences nationales. Celles-ci incluent les douanes ivoiriennes et le Ministère du commerce. Les exportateurs ivoiriens sont contraints par des retards relatifs à la mise en œuvre des règlements et par le paiement de frais et charges exceptionnellement élevés.

Figure 42. Obstacles procéduraux relatifs aux MNT nationales affectant les exportations de produits manufacturés

Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

Exigences en matière d'inspection à l'exportation

Cette mesure non tarifaire affecte une entreprise exportatrice du secteur manufacturier sur cinq. Il s'agit des réglementations qui visent à déterminer la nature exacte des marchandises exportées, et de vérifier leur conformité avec les documents de déclaration faites par les exportateurs.

La vérification des marchandises se fait par une sélection automatique des exportations selon deux modes (« admis pour conforme » ou « visite physique ») et ce, sur la base d'une évaluation préalable des risques. Les entreprises déplorent en particulier les obstacles procéduraux occasionnés lors de la mise en œuvre de ces deux modes d'inspection. Celles-ci entraînent en effet des délais et des coûts supplémentaires. Estimée en moyenne à une journée, l'inspection des produits peut prendre jusqu'à sept jours selon les entreprises interviewées. La douane est bien souvent en charge de la réalisation de ces inspections et a donc logiquement été fréquemment citées par les opérateurs.

« Il y a un problème au niveau de VERITAS et des douanes qui doivent inspecter les marchandises avant leur exportation. En effet, il faut que les deux structures fassent l'inspection physique avant l'embarquement des marchandises, ce qui retarde l'expédition ».

Un exportateur de Tubes PVC vers le Mali, le Burkina Faso, le Niger, la Guinée équatoriale, le Ghana, le Togo et le Cameroun.

Les démarches obligatoires préalables à l'exportation

Elles représentent 38% des mesures énoncées par les exportateurs du secteur manufacturier et sont ainsi les MNT les plus fréquentes. Les autorités ivoiriennes exigent en effet que les entreprises établissent un BSC avant l'exportation des produits. Le caractère obligatoire de la mesure ainsi que les procédures de délivrance du BSC sont à l'origine des contraintes rencontrées par les entreprises. Celles-ci subissent notamment les délais excessifs requis par les autorités compétentes, dues à des procédures souvent longues et complexes (qui peuvent prendre 7 jours). Des frais supplémentaires, notamment pour soudoyer les différents agents impliqués sont également très fréquents selon les exportateurs. En outre, le contrôle des documents fournis par les autorités administratives se heurtent au comportement arbitraire des fonctionnaires et agents des douanes qui les remettent souvent en cause.

Encadré 5. Le bordereau de suivi des cargaisons (BSC)

Le BSC est un système internet développé et mis en place en Côte d'Ivoire par l'Office ivoirien des chargeurs (OIC) qui suit les Bordereaux de suivi des cargaisons. Ce système donne aux exportateurs et/ou aux importateurs l'opportunité de créer et de gérer leur BSC à travers l'internet. Ce système permet également la validation ou l'approbation plus rapide et plus efficace des transactions.

Dès l'embarquement des marchandises, l'importateur ou son fournisseur doit transmettre en format papier ou électronique les documents requis à l'OIC pour la validation du BSC. Ces documents incluent entre autres une copie de la DAI, la facture commerciale détaillée et le certificat d'origine (pour les importations d'origine autre que l'Union Européenne).

Le processus de validation du BSC peut donner plusieurs résultats suivant le niveau de fourniture des renseignements requis. Ainsi, le BSC peut être notamment amendé, annulé ou en attente de validation.

Depuis Mars 2013, tous les BSC doivent impérativement être établis dans le pays de provenance des marchandises importées ou dans celui de l'exportateur via le site web de l'OIC à savoir : www.oci.ci

Source : Chambre de commerce et d'industrie de la Côte d'Ivoire.

Taxes et autres obstacles à l'exportation

Cette mesure non tarifaire représente 20% des MNT contraignantes déclarées par les entreprises exportatrices du secteur manufacturier. Des prélèvements jugés excessifs frappent en effet certains produits manufacturés comme les produits chimiques, les fils et tissus ainsi que les métaux et matériels de transport. Il s'agit des taxes perçues dans le cadre du Transit routier inter-États (TRIE). Ces prélèvements sont fixés à 0,5% de la valeur de la marchandise et sont collectés par la douane qui les reverse ensuite à la Chambre de commerce et d'industrie. Les entreprises se plaignent des montants trop élevés que représentent ces taxes.

Outre le TRIE, la Côte d'Ivoire impose des taxes aux produits fabriquées à partir d'intrants importés selon le régime de l'admission temporaire (AT). Les taxes sont imposées dès lors que les produits ne sont pas réexportés dans les délais impartis. Dans ce cas, les entreprises doivent s'acquitter des droits et taxes qu'elles auraient dû payer au moment de l'importation des matières premières admises en AT, des intérêts de retard calculés à partir de cette date, ainsi que des indemnités pour non-respect de l'engagement de réexportation. Ces prélèvements visent ainsi à sanctionner ce type de pratiques anticoncurrentielles pour éviter qu'elles ne se généralisent.

Encadré 6. Le TRIE (Transit routier inter-États)

Le TRIE (Transit Routier Inter-États), est une convention de la CEDEAO (N° : A/P4/5/82 du 29 mai 1982), qui a pour objectif l'application d'un accord douanier au profit des pays sans littoral maritime, pour faciliter les transports internationaux de marchandises par la route. Cet accord entre les États de la CEDEAO se traduit par un régime douanier où les marchandises admises font l'objet d'une suspension de droits et taxes et prohibition sur le territoire des états membres lors du transit.

Pour assurer le bon déroulement du TRIE, il a été institué un mécanisme de garantie des opérations du TRIE qui consiste en une chaîne de Cautions Nationales destinées à garantir les droits, taxes et pénalités éventuelles encourues sur le territoire des États membres, empruntés à l'occasion du TRIE de marchandises.

À cet effet, une cotisation au fonds de garantie sur la base d'un taux unique de 0,50 % de la valeur CAF des marchandises à l'importation, est perçue au point de départ de l'opération de transit routier inter-États par la Caution Nationale de l'État membre où commence ladite opération.

En Côte-d'Ivoire, la caution nationale est la CCI-Côte d'Ivoire, conformément à la convention de cession de gestion du fonds de garantie TRIE signée avec le Ministère de l'Économie et des Finances le 21 août 1996.

À ce titre la CCI-Côte d'Ivoire assure le cautionnement des marchandises en transit faisant objet de déclarations de type EX3/3000 (réexportation directe) et EX3/3092 (réexportation en suite de zone franche) et fournit un service de tracking des cargaisons par apposition de balises de géolocalisation sur les camions transportant la marchandise admise à ce régime suspensif.

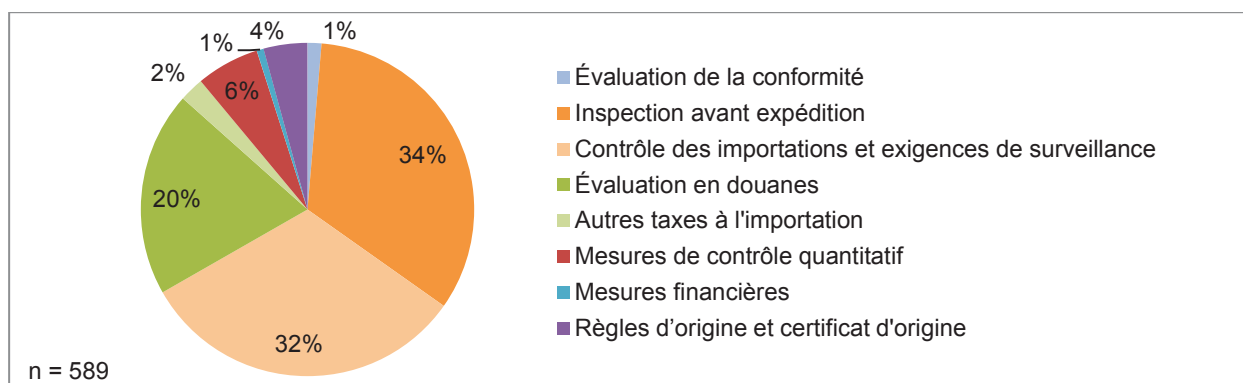
La tarification comprend la cotisation au fonds de garantie et les frais de la prestation de la CCI-Côte d'Ivoire (suivi chargement, tracking, récupération et apurement T1) qui s'élèvent à 12 500 FCFA par camion.

Source : Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire.

3.4. Expérience des entreprises vis-à-vis des MNT à l'importation

L'enquête a révélé que 68% des importations du secteur des produits manufacturés est affecté par des mesures contraignantes. Cette situation est imputable aux mesures appliquées par les autorités ivoiriennes en vue notamment de réguler l'importation de certains produits et de protéger les industries nationales. Il s'agit quasiment des mêmes mesures rencontrées dans le secteur agricole et touchent la majeure partie des produits importés. Neuf types de mesures ont été identifiés par les entreprises importatrices, parmi lesquels l'inspection avant expédition (34%), le contrôle des importations (32%) ainsi que l'évaluation en douane (20%).

Figure 43. MNT appliquées par la Côte d'Ivoire aux importations de produits manufacturés

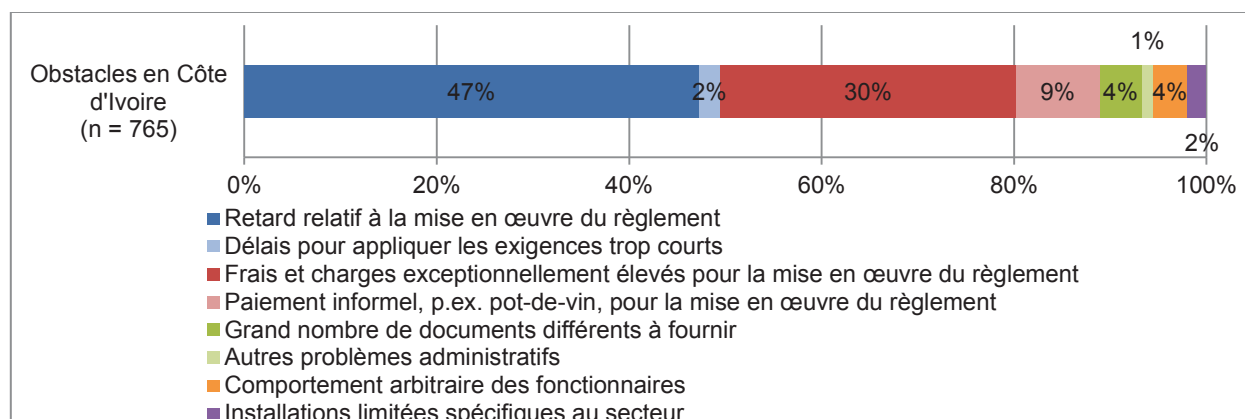


Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

Contrairement aux exportations, la quasi-totalité des mesures contraignantes rencontrées par les importateurs du secteur sont le fait de l'administration locale à savoir les douanes ivoiriennes, le Ministère du commerce, l'OIC et BIVAC. Les obstacles rencontrés par les importateurs sont très proches de ceux rencontrés par les exportateurs du secteur. Selon les entreprises, il s'agit principalement des retards dans

l'application des règlements et des paiements de frais et charges trop élevés. Les cas de paiements informels sont également fréquents notamment au niveau des douanes ivoiriennes. Dans la mesure où tous ces obstacles sont rencontrés à la fois à l'importation et à l'exportation, et quel que soit le secteur, ils semblent inhérents à toutes les démarches relatives au commerce international effectuées au niveau de l'administration ivoirienne.

Figure 44. Obstacles procéduraux relatifs aux MNT nationales affectant les importations de produits manufacturés



Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

Inspection avant expédition et autres formalités d'entrée

L'inspection et le contrôle des marchandises représentent ensemble 66% des cas de MNT contraignantes pour les importations du secteur manufacturier. Elles concernent une grande majorité des produits manufacturés importés dont les plus récurrents sont les produits chimiques (16% des cas de MNT) et les métaux et autres produits manufacturés de base (13% de cas). Les entreprises déplorent la complexité des documents à fournir lors de l'inspection, ainsi que leurs procédures de délivrance. Ces documents regroupent l'Attestation de vérification (AV) et la Fiche de renseignement à l'importation (FRI), délivrés respectivement par BIVAC, les douanes et le Ministère du commerce. Les obstacles procéduraux engendrés par ces mesures sont divers et les plus cités sont les retards relatifs à la mise en œuvre ou la mise en application du règlement, les coûts supplémentaires engendrés par ces OP dû aux paiements informels.

Encadré 7. Attestation de vérification et fiche de renseignement à l'importation

Attestation de vérification : Sur la base du BSC et des documents joints, le Bureau de gestion et d'analyse des risques délivre l'Attestation de vérification et de valeur dans un délai de 72 heures.

La Fiche de Renseignements à l'Importation : Pour toute importation d'une valeur FAB supérieure ou égale à 500 000 FCFA, une FRI doit être ouverte auprès du Ministère du Commerce. Elle doit indiquer si l'importation se fera ou non en conteneur. Cette licence automatique fut longtemps une pomme de discorde entre le ministère et les importateurs. L'accès à l'obtention de cette licence est conditionné par le renseignement des documents ci-dessous :

- Une fiche projet FRI à remplir par le transitaire ;
- La facture proforma domiciliée dans une banque ;
- Un agrément, une autorisation préalable ou une licence d'importation s'il y a lieu ;
- Un chèque libellé au nom du receveur des titres d'importation si la valeur FAB de la facture est supérieure ou égale à un million cinq cent mille francs (1500 000 FCFA) pour les produits importés en vrac, en groupage ou par voie aérienne ;
- Produire un numéro DAI.

Source : Chambre de commerce et d'industrie de la Côte d'Ivoire.

L'évaluation en douane et les taxes à l'importation

La mise en conformité des produits et leur évaluation constitue un premier obstacle pour les entreprises qui doivent désormais s'affranchir d'un certain nombre de formalités et de frais. Lors de l'enquête, les entreprises ont rapporté devoir s'acquitter de redevances et de taxes excessives à l'importation, et faire face à des contrôles contraignants des marchandises.

Ces contraintes interviennent lors de l'évaluation en douane qui constitue 20% des mesures auxquelles font face les importateurs du secteur manufacturier ivoirien. Les produits manufacturés métalliques et les composants électroniques sont les plus affectés par cette mesure. En effet, les entreprises estiment que l'administration revoit systématiquement les valeurs des produits à la hausse sans tenir compte de la lettre de commande, des factures et des facilités accordées par le fournisseur.

Comme nous l'avons détaillé dans les sections précédentes, l'évaluation en douane engendre de nombreux obstacles procéduraux dus à son application par les douanes ivoiriennes. Ces OP ont donc trait principalement aux frais et charges exceptionnellement élevés.

« La douane remet en doute les valeurs sur les factures des fournisseurs que l'entreprise reçoit. Elle compare les factures des fournisseurs à d'autres valeurs sur Internet et redresse les prix à la hausse. Cette procédure de redressement entraîne une perte de temps et des coûts supplémentaires ».

Un importateur de vitre en provenance des pays de l'Union européenne

3.5. Analyse des principaux produits manufacturés

Produits chimiques

À l'exportation, les produits chimiques regroupent les produits de parfumerie ou de toilette et les préparations cosmétiques, ainsi que les savons préparés et préparations de nettoyage, cirages et encaustiques préparés. Ces deux produits représentent près de 28% des exportations du secteur manufacturier et sont largement affectés par des MNT contraignantes. Ces réglementations concernent principalement les règles d'origine que les marchandises doivent satisfaire. Les règles d'origine sont imposées par les partenaires et visent généralement à déterminer le pays de provenance d'un produit. Il s'agit notamment des partenaires au sein de la CEDEAO à l'exemple du Burkina Faso, du Bénin, du Niger et du Ghana. En effet, les produits chimiques ivoiriens sont destinés principalement à ses partenaires régionaux, et à la différence des produits agricoles, aucune contrainte relative aux règles d'origine européennes n'a été recensée. Par ailleurs, des pays comme le Ghana appliquent des mesures plus radicales comme l'interdiction d'importation qui handicape également le sous-secteur des produits chimiques ivoiriens.

L'obtention des certificats d'origine représente cependant un obstacle majeur aux entreprises du secteur puisque les procédures complexes et parfois trop longues créent des retards significatifs pour les entreprises et engagent des coûts additionnels importants. Ainsi, de nombreuses entreprises se plaignent des certificats d'origine exigés par les autorités béninoises jugés compliqués quand il s'agit de produits dont les intrants proviennent de plusieurs pays différents. Enfin, comme dans tous les autres secteurs à l'exportation, les paiements informels sont également très fréquents afin d'accélérer les procédures.

À l'importation, les médicaments, les engrais, les intrants chimiques à l'exemple des polymères de l'éthylène et les produits utilisés dans l'agriculture (insecticides, herbicides, etc.) représentent presque 20% des importations du secteur manufacturier en 2011. La question de l'inspection avant expédition et du contrôle des importations et exigences de surveillance est problématique pour ces produits. Ces deux mesures, appliquées par les douanes ivoiriennes et BIVAC, créent également d'importants retards pour les entreprises et des paiements de charges dont la plupart sont informelles et la détermination de leur montant incohérente. En somme, il s'agit généralement des mêmes obstacles et des mêmes agences impliquées pour les importateurs et exportateurs du sous-secteur des produits chimiques.

Textiles et habillement

Suite à la crise socio-politique du début des années 2000, les entreprises du secteur textile ont connu des difficultés majeures. Les entreprises les plus touchées sont celles de la filature/tissage, une activité dont

les marges sont cependant les plus faibles de la filière. Le sous-secteur regroupe également d'autres produits, à l'exemple des chaussures, du tissu de coton et des articles confectionnés en matière textile qui représentent, ensemble, plus de 10% de la valeur totale des exportations ivoiriennes. Malgré une reprise progressive de la filière au niveau du commerce international, les exportations souffrent des obstacles engendrés par les mesures non tarifaires. Celles-ci sont mises en œuvre par les pays partenaires comme le Nigeria qui applique la loi BAN sur les produits textiles. Cette mesure restreint, voire interdit certains produits entrant sur le territoire nigérian. La loi sur les origines des produits appliquées par les partenaires de la région de la CEDEAO et d'autres pays comme le Rwanda représente également une problématique pour les entreprises. Elles dénoncent la complexité des réglementations mais également les délais trop excessifs encourus au niveau du Ministère du commerce ivoirien qui délivre les certificats.

La loi ban au Nigeria interdit toute exportation de produit textile comme les pagnes. Cette décision qui vise à protéger les entreprises locales pénalise les exportateurs ivoiriens.

[Un exportateur de toile de coton imprimé vers les pays d'Afrique](#)

À l'importation, le sous-secteur textiles et habillement souffre principalement des procédures d'inspection avant expédition et de contrôle des importations et exigences de surveillance ainsi que l'évaluation en douane. À l'exemple des importations des autres secteurs, il s'agit surtout des problèmes liés aux retards et aux paiements de charges souvent informelles ou tout simplement trop élevées. Les entreprises se plaignent de la manière dont l'évaluation en douane est conduite ainsi que celle dont les droits à payer sont déterminés. Elles exigent donc plus de cohérence et de transparence dans l'application de cette mesure.

3.6. Résumé et recommandations préliminaires pour les produits manufacturés

Le secteur manufacturier ivoirien constitue un des piliers du secteur industriel ivoirien eu égard à sa contribution dans la formation du PIB. Les entreprises qui composent le secteur sont assez hétéroclites même si elles sont concentrées géographiquement à Abidjan et sa périphérie. Les principaux produits du secteur sont, entre autres, les produits chimiques, les produits en plastique, les métaux et les produits du textile.

À l'exportation, les pays de la CEDEAO constituent la première destination des exportations ivoiriennes en produits manufacturés (79%). En effet, les produits manufacturés ivoiriens sont principalement destinés aux pays frontaliers que sont le Burkina Faso, le Mali, le Ghana. Ces trois pays réunis représentent 45% de part de marché pour les exportations de produits manufacturés. Ce chiffre très élevé s'explique d'une part par la proximité géographique et d'autre part par l'union douanière qu'elle forme avec ces pays. À l'importation, en revanche, les produits manufacturés ivoiriens proviennent essentiellement de l'Union européenne (France et Allemagne) et de l'Asie (Chine et Inde).

L'enquête auprès des entreprises du secteur manufacturier révèle que ce secteur est confronté à des MNT contraignantes aussi bien à l'importation qu'à l'exportation. À l'importation, les principales mesures contraignantes portent sur l'inspection avant expédition (34%), le contrôle des importations (32%) ainsi que l'évaluation en douanes (20%). La quasi-totalité de ces mesures contraignantes sont le fait de l'administration locale à savoir les douanes ivoiriennes, le Ministère du commerce, l'OIC et BIVAC.

À l'exportation, les entretiens ont révélé plusieurs type de MNT contraignantes, selon que la mesure est appliquée par la Côte d'ivoire où le pays de destination. Dans le premier cas, quatre types de MNT contraignantes ont été dénoncés à savoir les démarches obligatoires préalables à l'exportation, les exigences en matière d'inspection, les exigences en matière d'enregistrement et les taxes et redevances à l'exportation. Dans le second cas, seules deux MNT représentent un obstacle pour les entreprises. Il s'agit des règles d'origine qui constituent la majorité des réglementations citées et des mesures de contrôle quantitatif.

Bien plus que les MNT jugées contraignantes par les entreprises du secteur manufacturier, ce sont les obstacles procéduraux liés à ces MNT qui posent le plus de problèmes aux entreprises du secteur. La plupart des OP relevés dans le secteur ont trait aux nombreux retards relatifs à la mise en œuvre des règlements et au paiement de frais et charges exceptionnellement élevés.

Pour pallier les insuffisances constatées dans le secteur, certaines recommandations méritent d'être formulées. Il convient notamment de créer un cadre de concertation avec les entreprises du secteur manufacturier afin de faire le monitoring des difficultés rencontrées par ces dernières et apporter des solutions idoines. La composition de ce cadre ainsi que ses missions pourront être arrêtés d'un commun accord.

Il apparaît également légitime de créer un centre d'informations sur les différents marchés de destination des produits manufacturés ivoiriens. Ce centre s'attèlera à collecter l'ensemble des informations commerciales nécessaires pour commercer avec le reste du monde. Ces informations pourront être rassemblées suivant les pays partenaires. Il devra notamment permettre de faire la lumière sur les règles d'origine mise en place par pays partenaires et par produits ainsi que sur les procédures pour l'obtention des certificats d'origine.

Il convient par ailleurs d'améliorer la communication sur les missions et attributions des agences impliquées dans la délivrance des documents d'exportation ou d'importation aux entreprises du secteur manufacturier tout en clarifiant les procédures et les documents à fournir. De même il semble important de réduire les coûts et délais afférents à la délivrance des documents. Cette réduction peut se faire dans le cadre de la mise en place d'un guichet unique du commerce extérieur.

Enfin il est fortement conseiller de réaliser un plaidoyer auprès des autorités nigérianes afin de lever les interdictions totales dans le domaine du textile. Une concertation régionale est également nécessaire sur les règles d'origine qui représente un obstacle majeur au commerce dans la région alors même que leur rôle est de le faciliter. Il convient de faire un état des lieux des règles et pratiques en la matière dans les différents pays et de travailler à leur simplification et harmonisation.

Conclusion et recommandations préliminaires

Les mesures non tarifaires (MNT) représentent une source majeure d'obstacles au commerce international et un défi particulier pour les exportateurs et les importateurs des pays en développement. Généralement mises en œuvre pour des raisons légitimes, elles ont bien souvent un impact négatif sur le commerce. Leur diversité et leur complexité ne permettent cependant pas d'en évaluer les effets. L'enquête de l'ITC vise à mieux comprendre les défis et les obstacles que peuvent représenter les MNT en donnant la parole au monde des affaires. Cette enquête saisit la perception des entreprises sur les obstacles réglementaires et procéduraux ainsi que sur les contraintes relatives à l'environnement des affaires auxquelles elles font face. Cette étude souhaite ainsi contribuer à une meilleure transparence sur les obstacles non tarifaires et fournir une base concrète aux autorités nationales, régionales et internationales pour mettre en œuvre des politiques visant à en éliminer les effets néfastes sur le commerce.

Identification des obstacles relatifs aux mesures non tarifaires

En Côte d'Ivoire, l'enquête a porté sur environ 600 entreprises de différentes régions, de différentes tailles et de différents secteurs d'activité afin de représenter aussi fidèlement que possible la structure de l'économie ivoirienne. L'enquête effectuée auprès des entreprises révèle que celles-ci font face à des MNT contraignantes tant à l'exportation qu'à l'importation. La perception des obstacles non tarifaires diffère toutefois selon les entreprises. Les importateurs sont notamment plus affectés que les exportateurs (54% pour les exportateurs contre 69% pour les importateurs). D'autre part, les exportations de produits agricoles sont davantage entravées que les exportations de produits manufacturés (64% pour les premiers contre 44% pour les seconds). Les obstacles à l'exportation proviennent principalement de mesures appliquées par les pays partenaires mais aussi des règlements et des procédures ivoiriens.

À l'exportation, les produits agricoles et alimentaires souffrent principalement des exigences et procédures relatives à la certification des produits, leur inspection avant expédition ainsi que les règles d'origine imposées par les pays partenaires. Toutes ces mesures génèrent dans la majorité des problèmes procéduraux rencontrés en Côte d'Ivoire. En ce qui concerne les produits manufacturés, les règles d'origine mise en œuvre dans le cadre d'accords commerciaux, notamment au sein de la sous-région, représentent la principale barrière aux exportations. Les procédures d'obtention des certificats d'origine souffrent notamment des lourdeurs et des retards administratifs.

À l'importation, les entreprises se trouvent confrontées à de nombreuses difficultés concernant les procédures de contrôle et de suivi de marchandises, de l'octroi des licences et de déclaration nationale. Elles sont aussi confrontées à des difficultés relatives aux procédures d'évaluation en douane. Elles se plaignent particulièrement des délais et frais excessifs liés à la mise en œuvre des différentes réglementations nationales.

Les problèmes rencontrés par les acteurs du commerce extérieur ivoirien portent non seulement sur la rigueur des règlements mis en place mais pour beaucoup aussi sur les procédures de mise en œuvre de ces mesures. Les opérateurs se plaignent en particulier du grand nombre de documents à fournir ainsi que des délais et des coûts d'obtention des documents et de traitement des dossiers. Le dynamisme du commerce international ivoirien dépend des politiques commerciales étrangères et nationales mais aussi des procédures nationales pour s'y conformer. Les procédures commerciales méritent notamment d'être facilitées.

Recommandations préliminaires

Le projet d'enquête de l'ITC vise à identifier les principaux obstacles au commerce en Côte d'Ivoire et souhaite également initier un dialogue national sur les MNT afin de contribuer au développement de projets et de politiques pour les éliminer. Dans ce but, un atelier sur les MNT a été organisé par le Ministère du commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME les 27 et 28 Mars 2013 à Abidjan. Cet atelier a réuni les principales agences nationales, qui sont impliquées dans le développement et la mise en œuvre des politiques commerciales, ainsi que les responsables du secteur privé afin de discuter, à travers les résultats de l'enquête, des principaux obstacles et défis pour le commerce extérieur ivoirien. Ce dialogue national a permis d'identifier une série de recommandations à mettre en œuvre pour éliminer les principaux obstacles au commerce. Ces recommandations ont été faites au niveau des exportations et des importations. Elles sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6. Études de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire : matrice des recommandations préliminaires

Principaux obstacles non tarifaires en Côte d'Ivoire	Produits / secteurs concernés	Marchés / partenaires	Recommandations / options politiques	Acteurs potentiels
Obstacles aux exportations				
1. Procédures d'inspection et de certification en Côte d'Ivoire				
Manque de personnelle et d'installation spécifique pour les inspections sanitaires et phytosanitaires (SPS) Délais excessifs et retards dans la délivrance des certificats SPS Frais de stockage supplémentaires en raison des délais Pot-de-vin lors de la délivrance des certificats Délais de préinscription avant inspection trop court Incapacité à analyser et certifier la Norme européenne E1	Cacao Café Fruits Caoutchouc Produits du bois Autres produits agricoles	Union européenne (UE) États-Unis d'Amérique Asie	Renforcer la stratégie qualité à travers une meilleure information des exigences étrangères et la formation des entreprises au niveau des différentes étapes de développement, production, stockage, transport, etc. Réviser les procédures nationales d'inspection et de certification : objectifs des procédures techniques et administratives, rôles des agences, responsabilités des entreprises Renforcer les infrastructures pour les inspections sanitaires et phytosanitaires, et des capacités de stockage disponibles pour ces inspections Mettre à niveau les organismes d'évaluation de la conformité pour leur reconnaissance auprès de leurs partenaires commerciaux et des organismes internationaux Développer une stratégie d'information et de communication sur les procédures et les règlements techniques nationaux et étrangers	Ministère de l'agriculture Ministère du commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME (ci-après Ministère du commerce) Douanes Cotecna Inspection SA Laboratoire national d'appui au développement agricole (LANADA) Côte d'Ivoire normalisation (CODINORM)
2. Délivrance des certificats d'origine en Côte d'Ivoire				
Complexité, coût et délai administratifs excessifs pour la délivrance des certificats d'origine Délais excessifs et retards dans le contrôle des certificats d'origine	Café, cacao, bois Produits chimiques, textiles, habillements Autres produits	CEDEAO UE Afrique Asie États-Unis d'Amérique	Réviser et simplifier les procédures administratives nationales pour la délivrance des certificats d'origine Renforcer la politique régionale sur l'harmonisation et la facilitation des procédures relatives aux règles d'origine Améliorer la transparence sur les procédures à suivre et les agences responsables pour la délivrance des certificats	Ministère de l'Industrie et des mines Ministère de l'intégration africaine et des Ivoiriens de l'étranger (ci-après Ministère de l'intégration)

3. Restrictions dans la région CEDEAO				
Restriction quantitative dans la région notamment l'interdiction d'importer au Nigeria 24 groupes de produits et l'interdiction d'importer au Ghana 8 produits « sensibles » Délais et retards excessifs dans les contrôles et inspections aux frontières	Huiles lubrifiantes Chocolat Produits textiles (cf. listes complètes ²⁴)	CEDEAO	Renforcer le dialogue et continuer/initier les négociations régionales sur la levée des protections quantitatives Veiller au respect des directives régionales et internationales en matière de contingent et de prohibition Organiser une réunion de consultation sur les obstacles non tarifaires et leur élimination dans la région en collaboration avec les pays membres de la CEDEAO	Ministère de l'intégration
4. Taxe nationale de transit				
Taxe de Transit Routier Inter État (TRIE - 0,5% de la valeur CAF) s'ajoute aux multiples frais existants et rallonge le processus	Tous secteurs	CEDEAO	Réviser le système de taxation du transit routier dans la région : objectifs, revenus générés, impact pour les entreprises et les exportations Améliorer l'information sur les taxes à l'exportation, les procédures à suivre et les agences responsables (percepteurs et destinataires)	Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire Douanes Ministère de l'intégration
Obstacles transversaux aux exportations et aux importations				
1. Contrôle et suivi des marchandises en Côte d'Ivoire				
Multiplication des contrôles physiques des marchandises par des agences publiques et privées Retard dans la délivrance du Bordereau de suivi des cargaisons (BSC)	Tous secteurs	CEDEAO (export) UE (import)	Réviser le système de contrôle des marchandises en vue de le rationaliser et le moderniser : rôles et responsabilités des agences impliquées, objectifs et coûts des contrôles, personnels et infrastructures disponibles, etc. Renforcer/créer un guichet unique pour la délivrance des tous les documents commerciaux (certificats, déclarations, licences, etc.)	Douanes Bureau Veritas de Côte d'Ivoire (BIVAC) Ministère du commerce Office ivoirien des chargeurs (OIC)

²⁴ La liste de toutes les interdictions est disponible aux adresses suivantes : <https://www.customs.gov.ng/ProhibitionList/import.php>
https://www.shipafrica.com/news/Ghana_Customs_Services_Import_Prohibitions_List/

2. Licences, déclarations et autres autorisations nationales				
Délais et frais excessifs pour l'enregistrement des marchandises et la délivrance des licences et autres autorisations d'exportation/importation	Tous secteurs	CEDEAO (export) UE (import)	Réviser les autorisations d'exportation/importation en vue de faciliter leur délivrance : nombre de documents à fournir, agences impliquées, objectifs des documents, similarités / complémentarités des licences et des agences impliquées Renforcement de l'aide aux entreprises sur la recevabilité des documents (information, formation, etc.)	Douanes Ministère du commerce Ministère de l'agriculture Direction de la pharmacie et du médicament (DPM)
Obstacles aux importations				
1. Procédures d'évaluation en douane en Côte d'Ivoire				
Procédures exigeantes et lentes Manque d'information	Tous secteurs	UE Asie	Faire une demande auprès du Comité technique de l'évaluation en douane (selon les termes de l'article 20 :3 de l'Accord sur l'évaluation en douane de l'OMC) afin de mettre en place un programme d'assistance technique qui pourra comporter, entre autres, la formation de personnel, une assistance pour l'établissement de mesures de mise en œuvre, l'accès aux sources d'information concernant la méthodologie en matière d'évaluation en douane, et des conseils au sujet de l'application des dispositions du présent accord.	Douanes Ministère du commerce
Problèmes relatifs à l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire				
Manque d'information et de communication sur les procédures et règlements commerciaux nationaux et étrangers en vigueur Systèmes de transport et énergétique inadaptés au développement des exportations Infrastructures disponibles insuffisantes dans les agences publiques			Développer une stratégie de communication et d'information sur les procédures commerciales afin de faciliter la mise en œuvre et la compréhension des règlements nationaux et étrangers, à travers la création / le renforcement d'un guichet unique sur le commerce extérieur Mette en œuvre une série de formation sur l'utilisation des informations commerciales et l'analyse de marché Inscrire la question de la fourniture et du coût de l'électricité parmi les priorités des politiques économiques et commerciales Améliorer et diversifier le système de transport pour une plus grande fluidité et une baisse des coûts.	Toutes agences publiques

Appendice I Méthodologie globale des enquêtes sur les MNT

Enquêtes MNT

Entre 2008 et 2011²⁵, l'ITC a réalisé et initié des enquêtes de grande échelle auprès des entreprises sur les mesures non tarifaires (MNT) contraignantes et autres obstacles au commerce (ci-après enquêtes MNT) dans 15 pays en développement et pays les moins avancés sur tous les continents²⁶. En 2012 des enquêtes MNT seront lancées dans une dizaine de nouveau pays. Le principal objectif de l'enquête MNT est de comprendre la perception du secteur des affaires vis-à-vis des MNT contraignantes et autres obstacles au commerce au niveau le plus détaillé possible – par produit et par pays partenaire.

Toutes les enquêtes sont fondées sur une méthodologie globale qui est constituée d'une partie fondamentale commune à tous les pays et d'une partie spécifique au pays. La partie fondamentale de la méthodologie des enquêtes MNT, décrite dans cet appendice, est identique à toutes les enquêtes effectuées dans différents pays. Cela permet une analyse comparative entre pays. La partie de la méthodologie spécifique au pays permet une certaine flexibilité afin de répondre aux exigences et aux besoins de chaque pays participant. Les aspects et particularités méthodologiques spécifiques à la mise en œuvre de l'enquête en Côte d'Ivoire sont décrits dans le chapitre 2 de ce rapport.

Champ de l'enquête

Afin de pouvoir dresser des conclusions au niveau national, l'enquête utilise un échantillon représentatif. L'enquête couvre au minimum 90% de la valeur totale des exportations de chaque pays participant (à l'exclusion des minerais, des armes et munitions). L'économie est divisée en 13 secteurs, et tous les secteurs représentant plus de 2% de la valeur des exportations sont inclus dans l'enquête.

Les secteurs définis dans l'enquête MNT sont les suivants :

1. Aliments frais et matières premières agricoles
2. Aliments préparés et produits agricoles
3. Bois, produits en bois et papier
4. Fils, tissus et textiles
5. Produits chimiques
6. Cuirs et ouvrages en cuir
7. Métaux et autres produits manufacturés de base
8. Machines non électriques
9. Ordinateurs, équipement de télécommunication, produits électroniques
10. Composants électroniques
11. Matériel de transport
12. Vêtements
13. Produits manufacturés divers

²⁵ Le projet a commencé en 2006, lorsque le Secrétaire général de la CNUCED a mis en place un groupe de personnes éminentes sur les obstacles non tarifaires (GNTB). Le principal objectif du GNTB est de discuter de la définition, la classification, la collecte et la quantification des obstacles non tarifaires – afin d'identifier les besoins de données, et ainsi permettre de mieux comprendre les MNT et leur impact sur le commerce. Afin de mener à bien ce projet, une équipe multi-agence de soutien (MAST) au GNTB fut mise en place. Depuis cela, l'ITC continue ce travail sur les MNT dans trois directions. Premièrement, l'ITC a contribué à la création d'une classification internationale sur les mesures non tarifaires (classification MNT) qui fut finalisée en octobre 2009. Deuxièmement, l'ITC a entrepris des enquêtes sur les MNT dans les pays en développement, en utilisant la classification MNT. Troisièmement, l'ITC, la CNUCED et la Banque mondiale collecte et répertorie conjointement les règlements officiels sur les MNT appliqués par les pays importateurs (développés et en développement). Ces différentes activités permettent d'avoir une vue globale sur les MNT. Les règlements officiels servent de référence pour l'analyse et les enquêtes identifient les effets des mesures sur les entreprises et donc sur le commerce international.

²⁶ Les premières enquêtes MNT ont été réalisées au Brésil, au Chili, en Inde, aux Philippines, en Thaïlande, en Tunisie et en Ouganda dans le cadre d'un projet pilote en collaboration avec la CNUCED entre 2008 et 2009. Ces enquêtes pilotes ont permis d'améliorer la classification des MNT et la méthodologie des enquêtes. Depuis, l'ITC a mis en œuvre des enquêtes, basées sur cette nouvelle méthodologie, au Burkina Faso, à Hong Kong (Région administrative spéciale de Chine), au Pérou et au Sri Lanka.

Les entreprises qui exportent ou importent des armes et des minerais sont exclues. Les exportations de minerais ne rencontrent généralement pas d'obstacles au commerce du fait de la forte demande de ces produits et des spécificités des grandes multinationales qui les exportent. Les exportations d'armes ne figurent pas dans le champ d'activité de l'ITC.

Les enquêtes MNT concernent les entreprises qui exportent et/ou importent des biens. Les entreprises qui échangent des services sont exclues – une enquête sur les MNT dans le commerce des services nécessite une approche et une méthodologie différente. Toutefois, l'enquête MNT couvre également les entreprises spécialisées dans les services d'import-export comme les agents, les négociants et les transitaires (ci-après appelés "agents commerciaux"). Ces entreprises peuvent être considérées comme des entreprises de services dans la mesure où elles fournissent des services en matière de logistique commerciale. Les réponses des agents commerciaux sont généralement analysées séparément des réponses des entreprises qui exportent leurs propres produits.

Les enquêtes sur les MNT couvrent les entreprises qui sont légalement enregistrées, quelles que soient leur taille et le type de propriétés (entreprises nationales ou à propriété étrangère). Le secteur informel ne fait pas partie de l'enquête. En fonction de la taille et de la géographie du pays, l'échantillon d'entreprises inclut une à quatre régions géographiques ayant une forte concentration économique (grand nombre d'entreprises).

Approche en deux étapes

Les responsables des entreprises enquêtées, généralement des spécialistes des exportations/importations ou des directeurs commerciaux, sont interrogés sur les procédures commerciales auxquelles leur entreprise a dû se conformer au cours de l'année écoulée et qui représentent un obstacle sérieux à leur activité. Afin d'identifier les entreprises qui rencontrent des MNT contraignantes, le processus d'enquête consiste en des entretiens téléphoniques de filtrage avec l'ensemble des entreprises de l'échantillon (étape 1) puis en des entretiens face-à-face avec les entreprises qui ont rapporté, lors de l'entretien téléphonique, faire face à des obstacles liés aux MNT (étape 2).

Étape 1 : Entretiens téléphoniques de filtrage

La première étape constitue en de courts entretiens téléphoniques de filtrage. Ces entretiens visent d'abord à identifier le principal secteur d'activité de l'entreprise et le type d'échange (exportation ou importation). On demande ensuite aux personnes interrogées si leur entreprise a fait l'expérience de MNT contraignantes. Si l'entreprise ne rencontre aucun problème relatif aux MNT, l'entretien téléphonique est terminé. Les entreprises ayant rapporté rencontrer des MNT contraignantes sont invitées à participer à un entretien approfondi en face-à-face. La date, l'heure et le lieu du second entretien sont alors fixés avant de terminer l'entretien téléphonique de filtrage.

Étape 2 : Entretiens face-à-face

Les seconds entretiens sont conçus pour recenser des informations détaillées sur les types de MNT, au niveau du produit et par pays partenaire, ainsi que sur d'autres obstacles au commerce. Étant donné la complexité des questions liées aux MNT, les entretiens de l'étape 2 ont lieu en face-à-face. L'interaction face-à-face avec des enquêteurs expérimentés aidera les participants à bien comprendre le but et le champ de l'enquête et permettra de classer correctement leurs réponses selon des catégories prédéfinies.

Le questionnaire utilisé pour conduire les entretiens face-à-face est constitué de trois parties principales. La première partie porte sur les caractéristiques générales de l'entreprise : nombre d'employés, chiffre d'affaire et part des exportations dans la valeur totale des ventes, ou encore si l'entreprise exporte elle-même ses produits ou si elle fait appel à un agent commercial spécialisé qui s'occupe de ses exportations.

La deuxième partie est dédiée aux activités d'exportation et d'importation de l'entreprise. L'entreprise renseigne tous les produits qu'elle exporte/importe et tous les pays partenaires vers/ depuis lesquels elle exporte/importe. Lors de cet exercice, l'enquêteur identifie également les produits et les partenaires pour lesquels l'entreprise rencontre des obstacles non tarifaires.

La troisième partie du questionnaire saisit en détail chaque obstacle non tarifaire. Un enquêteur formé aide alors la personne interrogée à identifier le règlement contraignant imposé par un gouvernement, les produits affectés (au niveau 6 chiffres du Système harmonisé), les pays partenaires importateurs ou exportateurs de ces produits, et le pays qui applique ce règlement (il peut s'agir du pays partenaire, du pays transit ou du pays de l'entreprise).

Chaque règlement (mesure) contraignant est classé selon la classification MNT. Il s'agit d'une classification internationale commune sur les MNT qui comptent plus de 200 mesures spécifiques regroupées en 16 catégories (voir appendice II). La classification MNT est un élément central de l'enquête car elle permet d'appliquer de manière systématique et uniforme l'enregistrement et l'analyse des MNT contraignantes dont font l'expérience les entreprises interviewées. Cette classification est utilisée dans tous les pays participants aux enquêtes quelques soient leurs politiques commerciales et leurs stratégies vis-à-vis des MNT.

Les questionnaires face-à-face permettent non seulement de saisir le type de MNT contraignante mais également la nature du problème (ainsi nommé *obstacle procédural ou OP* qui explique pourquoi la mesure constitue un obstacle), le lieu où l'obstacle se déroule, et les agences impliquées s'il y en a. Par exemple un pays importateur peut exiger que les containers soient fumigés (MNT appliquée par le pays partenaire) mais les installations pour réaliser des fumigations sont trop chères dans le pays exportateur ce qui provoque un coût additionnel conséquent pour l'entreprise exportatrice (l'OP se déroule dans le pays de l'entreprise). Les entreprises peuvent également rapporter des obstacles généraux qui ne sont pas forcément liés à des règlements mais qui peuvent affectés leurs exportations/importations. Il s'agit par exemple de problème de corruption et de manque d'infrastructure. Ces obstacles sont considérés comme des problèmes liés à l'environnement des affaires (voir appendice III).

Partenariat avec des institutions locales

Les entretiens téléphoniques de filtrage et face-à-face sont conduits par un partenaire local sélectionné à travers une procédure compétitive d'appel d'offre. Le partenaire est le plus souvent une entreprise spécialisée dans la conduite d'enquête. Généralement, les enquêtes MNT sont réalisées dans la ou les langue(s) locale(s) du pays participants. Les entretiens téléphoniques sont enregistrés grâce à un système CATI (pour Computer Assisted Telephone Interview), un fichier électronique ou sur papier. Les entretiens face-à-face sont initialement saisis sur papier puis sont enregistrer sur ordinateur par le partenaire local grâce à un programme informatique développé par l'ITC.

Discussions libres

Lors des entretiens auprès des entreprises et lors de la préparation du rapport d'enquête, des discussions libres sont réalisées avec des experts et des acteurs importants du pays. Il s'agit en outre d'institutions de soutien au commerce ou d'associations d'exportateurs ou de secteurs. Ces discussions apportent un aperçu supplémentaire de la situation et permettent de vérifier et de valider les résultats de l'enquête. Les personnes interrogées révisent donc les principaux résultats de l'enquête MNT, et fournissent des explications et des solutions éventuelles aux différents problèmes soulevés par les entreprises.

Les discussions libres sont généralement conduites par le partenaire local, par une université ou une organisation partenaire au projet, ou encore par la personne en charge de la rédaction du rapport d'enquête.

Confidentialité des données

L'enquête MNT est confidentielle. La confidentialité des données est essentielle pour assurer un degré aussi élevé que possible de participation, d'intégrité et de confiance dans la qualité des données. Les résultats des entretiens, qu'ils soient saisis sur papier ou dans fichier électronique, sont intégralement transmis à l'ITC à la fin des enquêtes.

Technique d'échantillonnage

La sélection des entreprises pour les entretiens téléphoniques de filtrage de l'enquête MNT se fait à partir d'un échantillon aléatoire stratifié. Dans un tel échantillon, toutes les unités de population sont d'abord

constituées en groupes homogènes («strates») en fonction de certaines caractéristiques prédéfinies, choisies pour être reliées aux principales variables étudiées. Pour les enquêtes MNT les entreprises sont stratifiées par secteur car le type et la fréquence des MNT rencontrées sont souvent spécifiques aux produits exportés/importés. Ensuite, des échantillons aléatoires simples sont sélectionnés dans chaque groupe.

Les enquêtes MNT souhaitent être représentatives au niveau du pays. Dans chaque secteur à l'exportation, un nombre suffisant d'entreprises doit être interviewé afin d'assurer que la part des entreprises rencontrant des MNT contraignantes est estimée de manière correcte et peut ensuite conduire à des extrapolations au niveau du secteur entier. Pour atteindre cet objectif, on détermine une taille d'échantillon pour *chaque secteur d'exportations indépendamment*²⁷.

Pour les entreprises importatrices, la taille de l'échantillon est définie au niveau du pays. La taille de l'échantillon pour les entreprises importatrices peut être plus petite que celle pour les entreprises exportatrices, principalement pour deux raisons. Tout d'abord, les entreprises exportatrices interviewées importent souvent des biens intermédiaires et rapportent leurs expériences avec des MNT aussi bien à l'exportation qu'à l'importation. D'autre part, les obstacles rencontrés par les entreprises importatrices sont généralement des règlements domestiques qui sont exigés par leur propre pays. Toutefois, même avec un échantillon modeste d'entreprises importatrices, des efforts sont fait pour atteindre une représentativité de l'échantillon au niveau des secteurs et de la taille des entreprises.

Les entreprises exportatrices peuvent rencontrer des obstacles liés aux règlements domestiques et aux règlements appliqués par les pays partenaires qui importent leurs produits. Bien que l'échantillon ne soit pas stratifié selon les destinations des exportations des entreprises, sa grande taille permet d'assurer une bonne sélection de témoignages relatifs à différentes destinations d'exportations (règlements appliqués par les pays partenaires). En toute logique, plus les partenaires commerciaux sont importants plus ils ont de chance d'être mentionnés dans l'enquête car il est fort probable que les entreprises sélectionnées de manière aléatoire exportent vers un des principaux pays importateurs.

La taille de l'échantillon pour les entretiens face-à-face dépend des résultats des entretiens téléphoniques de filtrage.

Taille moyenne de l'échantillon

Selon les résultats des enquêtes MNT dans 10 pays, le nombre d'entretiens téléphoniques de filtrage réalisé avec succès peut varier entre 150 et 1000, et le nombre d'entretiens face-à-face en conséquent est compris entre 150 à 300 entreprises exportatrices et/ou importatrices. Le nombre d'entretiens téléphoniques dépend largement de la taille et de la structure de l'économie du pays, de la disponibilité et de la qualité du répertoire d'entreprises existant ainsi que du taux de réponse aux entretiens. La taille de l'échantillon pour les entretiens face-à-face dépend du nombre d'entreprises rencontrant effectivement des obstacles au commerce et de leur volonté à participer aux entretiens.

²⁷ La taille de l'échantillon dépend du nombre d'entreprises exportatrices par secteur et des hypothèses concernant la proportion d'entreprises exportatrices affectées par des MNT contraignantes dans la population réelle de ce secteur. Le calcul d'une taille d'échantillon est basé sur l'équation ci-dessous (développée par Cochran en 1963) pour obtenir un échantillon représentatif des proportions dans de grande population (en se basant sur l'hypothèse d'une distribution normale).

$$n_o = \frac{t^2 * p(1-p)}{d^2}$$

Où

n_o : Taille d'échantillon pour une grande population

t : Valeur t pour la marge d'erreur sélectionnée (d). Dans le cas de l'enquête BNT, un intervalle de confiance de 95% est accepté, et la valeur t est donc 1,96.

p : Proportion estimée d'un attribut qui est présent dans la population. Dans le cas de l'enquête BNT, il s'agit d'une proportion d'entreprises qui sont confrontées à des BNT. Comme cette proportion n'est pas connue avant l'enquête, on emploie l'estimation la plus conservatrice conduisant à une grande taille d'échantillon, c'est ~~1=0,5~~

d : Marge d'erreur acceptable pour la proportion en cours d'estimation. En d'autres termes, une marge d'erreur que le chercheur est disposé à accepter. Dans le cas des enquêtes MNT $d=0,1$.

Cochran, W. G. 1963. *Sampling Techniques*, 2nd Ed., New York : John Wiley and Sons, Inc.

Analyse des données de l'enquête

L'analyse des données de l'enquête consiste à étudier la fréquence et la couverture statistique des résultats selon différentes dimensions dont : les produits et leurs secteurs, les MNT et leur principal groupe (p.ex. règlements techniques, mesures de contrôle quantitatif), et les diverses caractéristiques des entreprises interviewées (p.ex. la taille ou la part de propriété étrangère).

La fréquence et la couverture statistique des résultats se basent sur des "cas". Un cas représente l'unité la plus désagrégé d'un obstacle tel que rapporté dans l'enquête. Par construction, chaque entreprise interviewée en face-à-face rapporte au moins une MNT contraignante, et, lorsque cela est approprié, des OP y étant relatifs et/ou des problèmes issues de l'environnement des affaires.

Chaque cas rapporté par chaque entreprise représente une MNT (un règlement imposé officiellement par un gouvernement, p.ex. un certificat sanitaire d'importation), un produit affecté et un pays appliquant cette MNT. Par exemple, si une entreprise rapporte qu'il y a trois produits concernés par une même MNT qui est appliquée par un même pays partenaire alors cela correspond à trois cas. Si deux entreprises témoignent de la même MNT appliquée par le même pays partenaire et pour le même produit exporté, cela sera compté comme 2 cas.

Lorsque plusieurs pays partenaires appliquent une même mesure alors plusieurs cas sont comptés. Le détail de chaque cas (p.ex. le nom officiel du règlement) peut varier car les règlements sont généralement spécifiques à chaque pays. En revanche, s'il s'agit du pays enquêté qui applique à une entreprise une même mesure pour un produit exporté vers plusieurs pays alors un seul cas est compté car il s'agit d'un même règlement qui affecte la totalité des exportations, qu'elles soient diversifiées ou non. De plus, lorsqu'une entreprise interviewée exporte et importe, et rapporte des cas à l'importation et à l'exportation, chaque cas représente une seule activité. Par exemple si une entreprise rapporte rencontrer une MNT contraignante à l'importation et à l'exportation d'un produit depuis et vers un partenaire alors il y a deux cas. Les différentes dimensions prises en compte pour le calcul des cas sont résumées dans le tableau ci-après.

Tableau A1. Dimensions d'un cas MNT

Pays appliquant la mesure	Pays enquêté (où les entreprises sont interviewées)	Pays partenaire (où les produits sont exportés ou depuis où ils sont importés) et pays de transit
Dimensions		
Entreprise interviewée	X	X
Produit affecté (code produit SH-6 ou code au niveau de la ligne tarifaire nationale)	X	X
MNT appliquée (au niveau du code de la mesure comme spécifié dans la classification MNT)	X	X
Flux commercial (exportation ou importation)	X	X
Pays partenaire		X

Source : Méthodologie de l'enquête MNT de l'ITC.

Les cas d'OP et de problèmes liés à l'environnement des affaires sont calculés de la même manière que les cas de MNT. Les statistiques pour les cas d'OP sont indiquées séparément des cas de MNT même si ils sont parfois étroitement liés (p.ex. les retards peuvent être causés par des exigences en matière d'inspection avant expédition). Dans la mesure où de nombreux OP et problèmes relatifs à l'environnement commercial ne sont pas spécifiques aux produits, les statistiques sont construites autour de deux dimensions : type d'obstacles et pays où ils se déroulent, ainsi que les agences impliquées.

Renforcement des capacités locales

Les enquêtes MNT renforcent les capacités locales en transmettant des connaissances et un savoir-faire à l'institution partenaire locale. L'ITC ne conduit pas directement les enquêtes mais guide et soutient l'institution et les experts locaux qui en sont en charge.

Avant le lancement de l'enquête sur le terrain, l'ITC forme l'institution partenaire locale, y compris les managers du projet et tous les enquêteurs, sur les différents aspects des MNT, sur la classification MNT, et sur la méthodologie complète de l'enquête. Les représentants d'ITC participent au lancement de l'enquête ainsi qu'au premier entretien dans le pays. Ils restent en contact avec l'institution partenaire locale tout au long de l'enquête, qui dure généralement 6 mois, afin de s'assurer de son bon déroulement et de la bonne qualité des résultats. Les experts de l'ITC suivent de près le travail du partenaire local en lui faisant part de ses remarques et suggestions sur les données saisies étape après étape (y compris la classification des MNT) et sur l'avancement des entretiens en général. Cela permet au partenaire local de résoudre rapidement les éventuels problèmes rencontrés.

De plus, l'ITC participe à la création du répertoire d'entreprises utilisé pour l'enquête (liste des entreprises exportatrices et importatrices avec les informations sur les contacts). Ce répertoire est ensuite à l'entière disposition de l'institution partenaire locale et des parties intéressées. Le répertoire d'entreprises est un élément crucial de toutes enquêtes auprès des entreprises mais il n'est malheureusement pas toujours disponible, même dans les pays en développement les plus avancés. L'ITC fournit de nombreux efforts, du temps et des ressources dans la construction des répertoires nationaux d'entreprises. Les informations initiales sont en général obtenues grâce à l'aide des autorités locales et des autres parties prenantes au projet (p.ex. les associations d'exportateurs). Lorsqu'il n'existe aucune liste disponible auprès des agences gouvernementales et des associations sectorielles, l'ITC achète ces informations à une entreprise tierce, et dans certains cas numérise les informations à partir de documents papier. Les informations provenant de différentes sources sont ensuite traitées et regroupées afin de constituer une liste unique et complète des entreprises exportatrices et importatrices.

Une fois l'enquête achevée, le partenaire local possède les outils élémentaires pour mener à terme un suivi de l'enquête et toutes autres enquêtes auprès des entreprises. Il bénéficie d'un registre d'entreprises à jour et d'une solide formation sur les techniques d'enquête ainsi que sur les questions commerciales ou relatives aux MNT.

Avertissements – Limites de l'enquête

Malgré tous les efforts consentis afin d'assurer la meilleure représentativité et qualité des résultats des enquêtes, il convient d'en rappeler certaines limites.

Tout d'abord, les données des enquêtes MNT sont basées sur la perception des personnes interrogées à qui l'on a demandé de rapporter les règlements contraignants représentant un obstacle sérieux à leurs exportations ou leurs importations. Les personnes interviewées peuvent avoir des échelles de jugement différentes de ce que représente un obstacle sérieux à leur activité. Ces différences peuvent être d'autant plus importantes si l'on compare les résultats d'enquêtes réalisées dans des pays différents avec des cultures, des politiques, des sociétés, des économies et des langues différentes. De plus, il se peut qu'il existe certaines inconsistances selon les enquêteurs (p.ex. pour classer les mesures selon la classification MNT) du fait de la complexité et de la nature particulière des MNT.

D'autre part, il n'existe pas de répertoire fiable des entreprises couvrant tous les secteurs de l'enquête pour de nombreux pays. En conséquence, il est parfois difficile d'assurer un échantillon aléatoire dans chaque secteur ainsi qu'un taux de participation suffisant dans les plus petits d'entre eux. Lorsque de telles limites sont présentes dans les enquêtes elles sont clairement spécifiées dans les rapports respectifs.

Enfin, certains problèmes relatifs aux MNT ne sont simplement pas connus par les entreprises exportatrices et/ou importatrices. En outre, les exportateurs n'ont pas toujours conscience des contraintes relatives à la demande qui ont lieu au-delà des frontières, par exemple les campagnes « acheter des produits locaux » en vigueur dans certains pays partenaires. De plus, le champ de l'enquête ne porte que sur les opérateurs légaux et ne couvre pas le commerce informel.

Après l'enquête

Les résultats de chaque enquête sont présentés et discutés lors d'un atelier de dissémination. L'atelier rassemble les membres des agences gouvernementales, les experts, les entreprises, les donateurs, les ONG et le milieu académique. Il encourage le dialogue sur les MNT et sur les questions qui y sont liées, et permet d'identifier les solutions aux problèmes dont les entreprises exportatrices et/ou importatrices font l'expérience.

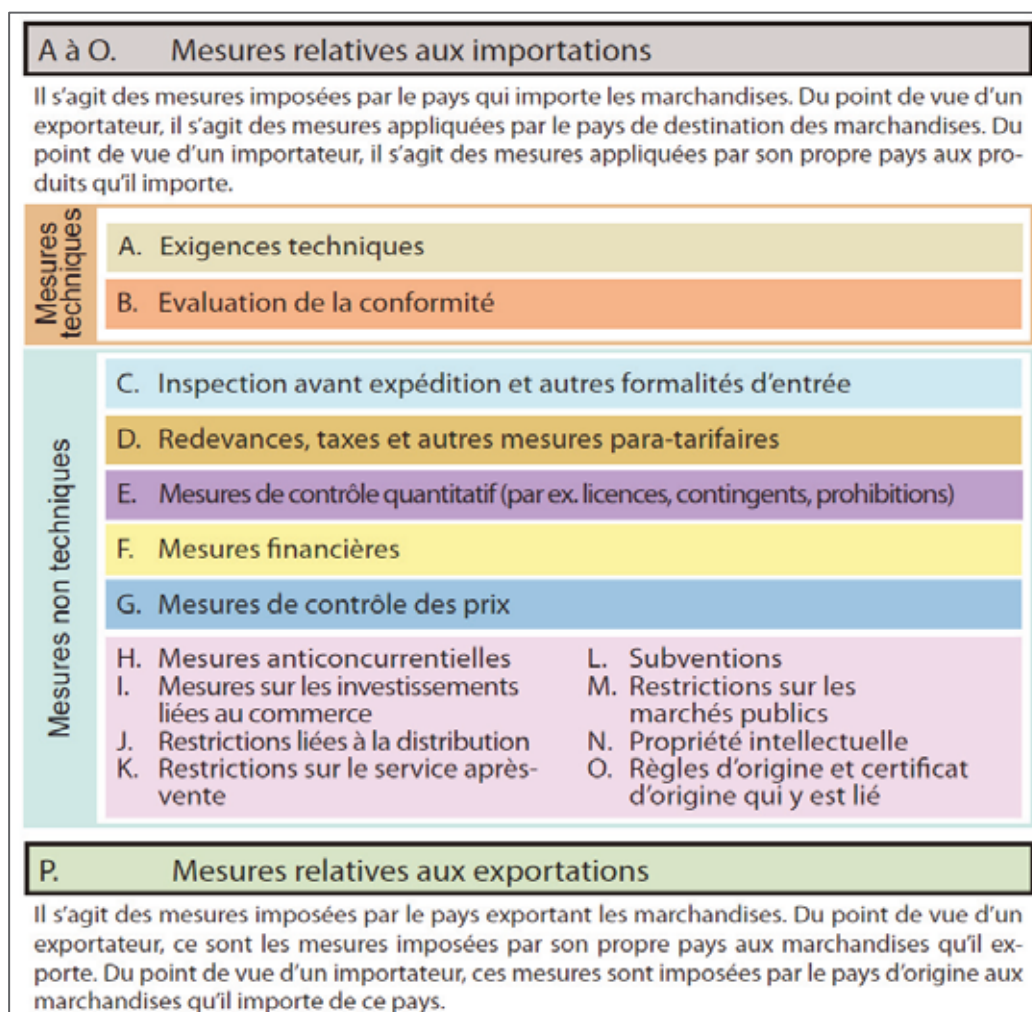
Les résultats de l'enquête MNT constituent un outil de diagnostic permettant d'identifier et de résoudre les principaux problèmes. Les conclusions de l'enquête peuvent également servir de base pour le développement de projets visant à résoudre ces problèmes et soutenir la demande de fonds pour des activités liées.

Appendice II Classification des mesures non tarifaires pour les enquêtes ITC

La classification des MNT pour les enquêtes ITC représente une adaptation de la Classification internationale des MNT. Cette dernière a été préparée par un groupe d'experts techniques originaires de huit organisations internationales, comprenant l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds monétaire international (FMI), le Centre du commerce international (ITC), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cette classification internationale a été développée pour répondre au besoin d'une taxonomie de ces mesures en 2009 et a été mise à jour en février 2012. Elle sert de base pour la collecte, la classification, l'analyse et la dissémination d'information sur les mesures non tarifaires provenant de sources officielles, c'est-à-dire les règlements gouvernementaux. Pour les besoins des enquêtes sur les MNT auprès des entreprises, l'ITC a utilisé une version simplifiée de cette classification internationale.

La classification des MNT pour les enquêtes distingue 16 chapitres (dénotés par des lettres, voir figure ci-dessous), chacun comprenant des sous-chapitres (dénotés par deux lettres) et des mesures individuelles (dénotés par deux lettres et un chiffre). Les différents chapitres sont résumés ci-après.

Figure A1. Structure de la classification des MNT pour les enquêtes ITC



Source : ITC sur la base de la Classification des mesures non tarifaires développée par l'Équipe multi-agence de soutien (Multi Agency Support Team - MAST)

Chapitre A, les exigences techniques concernent les propriétés spécifiques des produits. Elles sont légalement fixées par le pays importateur. Contrairement aux normes volontaires, elles définissent les spécifications techniques d'un produit ou d'un procédé de production et les traitements après-production. Elles incluent également les dispositions administratives auxquelles il est obligatoire de se conformer.

Chapitre B, l'évaluation de la conformité concerne les procédures techniques, comme le test (essai), l'inspection, la certification et la traçabilité, qui confirme et assure qu'un produit satisfait les exigences techniques et les normes obligatoires imposées par le pays importateur, par exemple pour protéger la santé et la sécurité des consommateurs.

Chapitre C, l'inspection avant expédition et les autres formalités, fait référence aux pratiques de vérification, de chargement, de surveillance et de contrôle des expéditions de produits avant ou lors de leur entrée dans le pays destinataire – p.ex. l'inspection physique, la mise en quarantaine, etc.

Chapitre D, les redevances, les taxes et autres mesures para-tarifaires, fait référence aux mesures, autres que les tarifs, qui augmentent le coût des importations d'une manière similaire, c'est-à-dire par un pourcentage ou un montant fixe calculé respectivement sur la base de la valeur et de la quantité. On distingue cinq groupes de mesures : les surtaxes douanières ; les frais de service ; les taxes et impositions additionnelles ; les taxes et impositions intérieures prélevées sur les importations ; et l'évaluation en douane.

Chapitre E, les mesures de contrôle quantitatif, regroupe les mesures destinées à restreindre la quantité de marchandises pouvant être importées, qu'elles proviennent de différentes sources ou d'un fournisseur particulier. Ces mesures peuvent prendre la forme d'un régime de licence restrictif, fixant un contingent prédéterminé, ou des prohibitions.

Chapitre F, les mesures financières, fait référence aux mesures prévues pour réguler l'accès et le coût des devises étrangères pour les importations et qui définissent les termes du paiement. Elles peuvent accroître le coût des importations de la même manière que les mesures tarifaires.

Chapitre G, les mesures de contrôle des prix, regroupe les mesures mises en place pour contrôler les prix des produits importés dans le but de : soutenir le prix domestique de certains produits lorsque le prix à l'importation de ces produits est inférieur; définir le prix domestique de certains produits pour protéger de la fluctuation des prix du marché domestique, ou de l'instabilité des prix du marché étranger; et contrebalancer les dommages causés par l'application de pratiques commerciales déloyales.

Chapitre H, les mesures anticoncurrentielles, fait référence aux mesures destinées à octroyer des privilèges exclusifs ou spéciaux à un agent économique, ou à un groupe déterminé d'agents.

Chapitre I, les mesures sur les investissements liés au commerce, regroupe les mesures qui restreignent les investissements en exigeant qu'une part soit locale, ou exigeant que les investissements soient en relation avec la balance des exportations par rapport aux importations.

Chapitre J, les restrictions liées à la distribution, fait référence aux mesures qui restreignent la distribution de produits à l'intérieur du pays importateur. Il peut s'agir de restrictions géographiques ou de restrictions par rapport aux reventes.

Chapitre K, les restrictions sur le service après-vente, fait référence aux mesures limitant la capacité des producteurs de marchandises à fournir un service après-vente dans le pays d'importation.

Chapitre L, les subventions, fait référence aux contributions financières versées par un gouvernement ou un organisme gouvernemental à une structure de production : branche d'activité ou entreprise particulière, sous la forme d'un transfert de fonds, direct ou potentiel (par ex. subventions, prêts, apport de fonds propres), paiements à des mécanismes de financement et soutien aux revenus ou aux prix.

Chapitre M, les restrictions sur les marchés publics, fait référence aux mesures contrôlant l'achat de marchandises par les agences gouvernementales, généralement au moyen d'une préférence accordée aux fournisseurs nationaux.

Chapitre N, la propriété intellectuelle, fait référence aux mesures en relation avec les droits de propriété intellectuelle dans le commerce. La législation sur la propriété intellectuelle comprend les brevets, marques, topographies de circuits intégrés, droits d'auteur, appellations géographiques et secrets de fabrication.

Chapitre O, les règles d'origine et certificats qui y sont liés, fait référence aux lois, réglementations et déterminations administratives d'application générale appliquées par le gouvernement des pays importateurs afin de déterminer le pays d'origine de marchandises.

Chapitre P, les mesures relatives aux exportations, regroupe les mesures appliquées par le gouvernement du pays exportateur sur des marchandises exportées. Il fait référence aux mesures auxquelles il faut se conformer pour effectuer des exportations. Cela inclut les taxes, les contingents ou les interdictions à l'exportation, entre autre.

Appendice III Liste des obstacles procéduraux

Les OP sont liés au règlement et expliquent pourquoi ce règlement est contraignant.

A	Problèmes administratifs relatifs au règlement	<p>A1. Grand nombre de documents différents à fournir</p> <p>A2. La documentation est difficile à remplir</p> <p>A3. Difficultés avec la traduction de documents à partir ou dans d'autres langues</p> <p>A4. Nombreux guichets/organisations administratives impliquées, documents redondants</p>
B	Problèmes d'information / de transparence	<p>B1. Les informations sur le règlement ne sont pas publiées et disséminées de manière appropriée</p> <p>B2. Aucune notification appropriée des changements apportés au règlement et les procédures qui y sont relatives</p> <p>B3. Règlement modifié fréquemment</p> <p>B4. Les exigences et procédures sont différentes des informations publiées</p>
C	Comportement discriminatoire des fonctionnaires	<p>C1. Comportement arbitraire des fonctionnaires en matière de classification et d'évaluation des produits</p> <p>C2. Comportement arbitraire des fonctionnaires au sujet du règlement</p>
D	Contraintes liées au temps	<p>D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement</p> <p>D2. Délais pour appliquer les exigences (conditions) trop courts</p>
E	Paiement informel ou exceptionnellement élevé	<p>E1. Frais et charges exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat</p> <p>E2. Paiement informel, p.ex. pot-de-vin, pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat</p>
F	Manque d'installations spécifiques au secteur	<p>F1. Installations limitées / inopportunes pour les essais (test)</p> <p>F2. Installations limitées / inopportunes spécifiques au secteur pour le transport et le stockage, p.ex. stockage ou transport frigorifié</p> <p>F3. Autres installations limitées / inopportunes relatives à la mise en œuvre/application du règlement/certificat</p>
G	Manque de reconnaissance / accréditation	<p>G1. Manque de reconnaissance/accréditation internationale des installations</p> <p>G2. Autres problèmes relatifs au manque de reconnaissance, p.ex. manque de reconnaissance des certificats nationaux</p>
H	Autres	H1. Autres obstacles procéduraux, veuillez spécifier.

Appendice IV Principaux résultats

Tableau A2. Exportations de produits agricoles et alimentaires : MNT contraignantes appliquées par les partenaires

Sous-secteur (SITC3)	Part dans la valeur totale du secteur (%)*	AB3. Limites de tolérance de résidus [...]	AG3. Fumigation	AH2. Marquage	AH3. Emballage	AH1. Conditions d'entreposage et de transport [...]	BA2. Essai	BA3. Certification du produit	BB1. Origine des matières et éléments	CA0. Inspection avant expédition	CD0. Contrôle des importations [...]	EB2. Contingents bilatéraux	OA0. Règles d'origine [...]	Total
Café et succédanés du café	1,7					1	1	4		10			4	20
Cacao	59,2							26		10	3		12	51
Chocolat et autres préparations contenant du cacao, n.d.a.	1,5											8		8
Bois bruts (même écorés ou désaûbiérés) ou équarris	0,4							2	4					6
Bois simplement ouvrés et traverses en bois	1,4		2					9					15	26
Placages, contre-plaques, panneaux de particules [...]	1,1							11					7	18
Papier et carton	0,0												6	6
Papiers et cartons découpés à format en forme [...]	0,7												6	6
Fruits, même à coque [...], frais ou séchés	6,6				2			9			3		6	20
Jus de fruits (y compris moût de raisin) [...]	0,1			1										1
Caoutchouc naturel, balata, gutta-percha, guayule [...]	16,6							5			1			6
Graisses et huiles végétales fixes, brutes, raffinées [...]	4,3	1									5			6
Huiles essentielles, parfums et aromatisants	0,0							2						2
Total	93,7	1	2	1	2	1	1	68	4	20	12	8	56	176
Pays partenaire appliquant les MNT contraignantes (Nb de cas)		Suisse (1)	Royaume-Uni (1), États-Unis d'Amérique (1)	Ghana (1)	Inde (1), Viet Nam (1)	Equateur (1)	Ukraine (1)	Belgique (2), Brésil (5), Chine (3), Estonie (4), France (6), Allemagne (2), Indonésie (1), Italie (4), Malaisie (1), Maroc (3), Pays-Bas (8), Inde (4), Viet Nam (4), Afrique du Sud (1), Espagne (4), Égypte (3), États-Unis d'Amérique (13)	France (1), Allemagne (1), Italie (1), Belgique (2), Brésil (2), Chine (2), France (2), Italie (2), Japon (2), Malaisie (2), Pays-Bas (2), Inde (2), États-Unis d'Amérique (2)	Chine (1), Bénin (1), Indonésie (1), Malaisie (1), Mali (1), Niger (1), Sénégal (1), Inde (1), Viet Nam (1), Afrique du Sud (1), Togo (1), Burkina Faso (1)	Mali (2), Nigeria (2), Togo (2), Burkina Faso (2)	Belgique (1), Chine (1), Estonie (1), France (7), Gabon (2), Allemagne (5), Indonésie (1), Italie (4), Malaisie (2), Mali (2), Pays-Bas (3), Niger (2), Rwanda (2), Sénégal (1), Inde (1), Viet Nam (3), Espagne (1), Togo (2), Nam (3), Royaume-Uni (3), États-Turque (1), Burkina Faso (3)		

* La valeur totale des exportations de produits agricoles était de 6 592 millions de \$E.-U. en 2011.

Tableau A3. Exportations de produits agricoles et alimentaires : MNT appliquées par les pays partenaires et obstacles y étant relatifs

Type de MNT	Nombre de MNT trop strictes	Nombre de MNT contraignantes en raison d'OP	Type d'OP en relation avec la MNT	Nombre d'OP en Côte d'Ivoire	OP dans le pays de transit
AB3. Limites de tolérance de résidus [...]	1				
AG3. Fumigation	2				
AH2. Marquage		1	A3. Difficultés avec la traduction de documents		1
AH3. Emballage	2				
A11. Conditions d'entreposage et de transport [...]	1				
BA2. Exigences en matière d'essai	1				
BA3. Certification du produit	5	63	A1. Grand nombre de documents différents à fournir	2	
			D1. Retard dans la mise en œuvre du règlement	55	4
			E1. Frais et charges exceptionnellement élevés	7	2
			E2. Paiement informel (p.ex. pot-de-vin)	26	
			F2. Installations limitées pour le stockage ou transport frigorifié	2	
			F3. Autres installations limitées dans la mise en œuvre du règlement	20	
BB1. Origine des matières et éléments		4	E2. Paiement informel (p.ex. pot-de-vin)	4	
CA0. Inspection avant expédition		20	D2. Délais pour appliquer les exigences (conditions) trop courts	20	
CD0. Contrôle des importations et exigences de surveillance [...]	1	11	A1. Grand nombre de documents différents à fournir	5	
			A3. Difficultés avec la traduction de documents	5	
			D1. Retard dans la mise en œuvre du règlement	6	
			E1. Frais et charges exceptionnellement élevés	1	
EB2. Contingents bilatéraux	8				
OA0. Règles d'origine et certificat d'origine qui y est lié	2	54	A1. Grand nombre de documents différents à fournir	8	
			A3. Difficultés avec la traduction de documents	5	
			D1. Retard dans la mise en œuvre du règlement	53	
			E1. Frais et charges exceptionnellement élevés	12	
			E2. Paiement informel (p.ex. pot-de-vin)	6	
			G1. Manque de reconnaissance internationale des installations	1	
Total	23	153		237	8

Tableau A4. Exportations de produits agricoles et alimentaires : MNT contraignantes appliquées par la Côte d'Ivoire

Sous-secteur (SITC3)	Valeur des exportations en 2011 (en milliers de \$E.-U.)	Part dans la valeur totale du secteur (%)*	PA1. Exigences en matière d'inspection à l'exportation	PA2. Certification requise par le pays exportateur	PB3. Licence ou permis obligatoire pour les exportations	PA4. Exigences d'enregistrement à l'exportation	PC0. Taxes et redevances à l'exportation	PZ0. Autres mesures l'exportation	Total
Café et succédanés du café	115 720	1,69		1	1	1			3
Cacao	4 054 135	59,2	1	8	3	1			13
Bois bruts (même écorcés ou désaubiérés) ou équarris	27 017	0,39			2				2
Papier et carton	2 550	0,04			1		1		2
Papiers et cartons découpés à format en forme [...]	48 755	0,71		3	2				5
Poissons frais (vivants ou morts), réfrigérés ou congelés	407	0,01		2					2
Semoules et farines de froment et farines de méteil	23 281	0,34			1			1	2
Préparations à base de céréales et de farine [...]	32 997	0,48		1					1
Fruits, même à coque [...], frais ou séchés	449 402	6,56		9	3		1		13
Jus de fruits (y compris moût de raisin) et jus de légumes [...]	7 813	0,11			1				1
Sucreries	20 988	0,31		1					1
Aliments pour animaux [...]	11 460	0,17				1			1
Boissons alcooliques	100	0				1			1
Graines et fruits oléagineux pour l'extraction des huiles [...]	3 504	0,05		1					1
Caoutchouc naturel, balata, gutta-percha, guayule [...]	1 136 398	16,59			1				1
Matières végétales brutes, n.d.a.	8 408	0,12	1	1					2
Graisses et huiles végétales fixes, brutes [...]	295 204	4,31			3				3
Huiles essentielles, parfums et aromatisants	2 066	0,03					1		1
Placages, contre-plaques, panneaux de particules [...]	75 898	1,11		4	3				7
Total	6 316 103	92,22	2	31	21	4	3	1	62

* La valeur totale des exportations de produits agricoles était de 6 592 millions de \$E.-U. en 2011.

Tableau A5. Exportations de produits agricoles et alimentaires : MNT appliquées par la Côte d'Ivoire et obstacles y étant relatifs

Type de MNT	Nombre de MNT trop strictes	Nombre de MNT contraignantes en raison d'OP	Type d'OP en relation avec la MNT	Nombre de cas d'OP en Côte d'Ivoire	Nombre de cas d'OP dans le pays partenaire
PA1. Exigences en matière d'inspection à l'exportation	1	1	E2. Paiement informel (p.ex. pot-de-vin)	1	
PA2. Certification requise par le pays exportateur	9	22	C2. Comportement arbitraire des fonctionnaires au sujet du règlement	5	
			D1. Retard dans la mise en œuvre du règlement	21	
			E1. Frais et charges exceptionnellement élevés	7	
			E2. Paiement informel (p.ex. pot-de-vin)	2	
			F2. Installations limitées pour le stockage ou transport frigorifié	1	
			F3. Autres installations limitées dans la mise en œuvre du règlement	7	
PB3. Licence ou permis obligatoire pour les exportations	1	20	A1. Grand nombre de documents différents à fournir	8	
			D1. Retard dans la mise en œuvre du règlement	11	
			D2. Délais pour appliquer les exigences (conditions) trop courts	1	
			E1. Frais et charges exceptionnellement élevés	9	
			E2. Paiement informel (p.ex. pot-de-vin)	7	
			D1. Retard dans la mise en œuvre du règlement	1	
PB4. Exigences d'enregistrement à l'exportation	1	3	E1. Frais et charges exceptionnellement élevés	2	
			F3. Autres installations limitées dans la mise en œuvre du règlement	1	
			A4. Nombreux guichets/organismes impliqués, documents redondants	1	
			D1. Retard dans la mise en œuvre du règlement	1	
PC0. Taxes et redevances à l'exportation		3	D1. Retard dans la mise en œuvre du règlement	1	
			E1. Frais et charges exceptionnellement élevés	2	
PZ0. Autres mesures à l'exportation	1		E1. Frais et charges exceptionnellement élevés	2	
			Total	13	49

Tableau A6. Exportations de produits agricoles et alimentaires : obstacles dans les institutions nationales et dans les pays partenaires

Obstacle procédural (OP)	Nombre d'OP qui se déroulent :		
	dans les agences nationales en Côte d'Ivoire	dans les pays partenaires	
A1. Grand nombre de documents différents à fournir	African Partner Company (APC) (1)		
	Audit Control & Expertise Côte d'Ivoire (ACE CI) (2)		
	Bureau Veritas de Côte d'Ivoire (BIVAC) (4)		
	Douanes (6)		
	Ministère de l'agriculture (2)		
A3. Difficultés avec la traduction de documents à partir ou dans d'autres langues	Ministère du commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME (9)		
	Société Omni value (10)	1	Ghana (1)
A4. Nombreux guichets/organisations administratives impliquées, documents redondants	Douanes (1)		
C2. Comportement arbitraire des fonctionnaires au sujet du règlement	Administration ivoirienne (4)		
	Douanes (1)		
	Conseil du café-cacao (1)		
	Administration ivoirienne (16)	4	Maroc (2)
	APC (1)		Égypte (2)
	ARECA (1)		
D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement	BCC (1)		
	BIVAC (2)		
	Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire (1)		
	Direction des impôts (1)		
	Douanes (23)		
	Conseil du café-cacao (1)		
	Ministère de l'agriculture (70)		
	Ministère du commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME (21)		
	Société Omni value (10)		
	Société de traitement de l'eau (1)		

CÔTE D'IVOIRE : PERSPECTIVES DES ENTREPRISES – SÉRIE DE L'ITC SUR LES MESURES NON TARIFAIRES

Obstacle procédural (OP)	Nombre d'OP qui se déroulent :		
	dans les agences nationales en Côte d'Ivoire		dans les pays partenaires
D2. Délais pour appliquer les exigences (conditions) trop courts	21	BCC (1) Douanes (20)	
E1. Frais et charges exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	40	BCC (1)	2 Maroc (1)
		Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire (1)	Égypte (1)
		Douanes (19)	
		Guichet unique café-cacao (2)	
		Ministère de l'agriculture (1)	
E2. Paiement informel, p ex pot-de-vin, pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	46	Ministère de l'économie et des finances (2)	
		Ministère du commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME (14)	
		Direction des impôts (1)	
		Douanes (10)	
F2. Installations limitées / inopportunes spécifiques au secteur pour le transport et le stockage, p ex stockage ou transport frigorifié	3	Ministère de l'agriculture (33)	
		Ministère du commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME (2)	
F3. Autres installations limitées / inopportunes relatives à la mise en œuvre/application du règlement/certificat	28	Douanes (2)	
		Port autonome d'Abidjan (PAA) (1)	
G1. Manque de reconnaissance/accréditation internationale des installations		Administration ivoirienne (4)	
		Douanes (1)	
		Ministère de l'agriculture (23)	
			Burkina Faso (1)
Total	328		8

Tableau A7. Importations de produits agricoles et alimentaires : MNT contraignantes appliquées par la Côte d'Ivoire

Produits affectés	Valeur des importations en 2011 (en milliers de \$E.-U.)	Part dans la valeur totale du secteur (%)*	AH1. Etiquetage (par ex. l'information pour le consommateur)	BA2. Exigences en matière d'essai	BA3. Certification du produit	BA4. Exigences en matière d'inspection	CA0. Inspection avant expédition	CD0. Contrôle des importations et exigences de surveillance [...]	DA0. Surtaxes douanières	DB1. Droits de douane pour inspection, prise en charge et services	DC2. Taxe de licence d'importation	DE0. E en douane	EA1. Régime de licence sans critères particuliers prédéfinis	EA3. Licence combinée avec une autorisation d'importation [...]	EC1. Interdiction totale (pour des raisons non techniques)	FA1. Dépôts préalables à l'importation	OA0. Règles d'origine [...]	Total
Animaux vivants autres qu'animaux de la section 03	2 065	0,11					1	1										2
Viandes d'animaux de l'espèce bovine [...]	8 672	0,46			1	1												2
Autres viandes et abats comestibles [...]	61 651	3,26			3	3	1		1	1				1		3	1	14
Lait et crème de lait et produits laitiers (hors beurre, fromage)	62 855	3,32			1		5	6										12
œufs et jaunes d'œufs d'oiseaux, frais, séchés [...]	792	0,04					1	1										2
Poissons frais (vivants ou morts) [...]	326 867	17,27					1	3				2				3		9
Poissons salés ou en saumure; poissons fumés [...]	397	0,02												1				1
Poissons, crustacés, [...] préparés ou conservés, n.d.a.	3 377	0,18			1		1			1							1	4
Froment (y compris épeautre) et méteil non moulus	185 290	9,79						1										1
Riz	567 934	30	1		1		2					1						5
Maïs (à l'exclusion du maïs doux) non moulu	3 054	0,16					1	1										2
Semoules et farines de froment et farines de méteil	4 968	0,26													1			1
Autres semoules et farines de céréales	4 860	0,26					1											1
Préparations à base de céréales et à base de farine [...]	30 493	1,61					2	1						1				4
Légumes, racines et tubercules, préparés ou conservés, n.d.a.	20 825	1,1					1											1
Fruits conservés et préparations à base de fruits [...]	653	0,03					1											1
Jus de fruits [...] et jus de légumes non fermentés [...]	2 362	0,12						1										1
Sucres, mélasses et miel	13 830	0,73		1				2							1			4
Sucrieries	3 075	0,16						1										1
Café et succédanés du café	5 422	0,29					1											1
Chocolat et autres préparations contenant du cacao, n.d.a.	5 596	0,3		1				1										2

CÔTE D'IVOIRE : PERSPECTIVES DES ENTREPRISES – SÉRIE DE L'ITC SUR LES MESURES NON TARIFAIRES

Produits affectés	Valeur des importations en 2011 (en milliers de \$E.-U.)	Part dans la valeur totale du secteur (%)*	AH1. Etiquetage (par ex. l'information pour le consommateur)	BA2. Exigences en matière d'essai	BA3. Certification du produit	BA4. Exigences en matière d'inspection	CA0. Inspection avant expédition	CD0. Contrôle des importations et exigences de surveillance [...]	DA0. Surtaxes douanières	DB1. Droits de douane pour inspection, prise en charge et services	DC2. Taxe de licence d'importation	DE0. E en douane	EA1. Régime de licence sans critères particuliers prédéfinis	EA3. Licence combinée avec une autorisation d'importation [...]	EC1. Interdiction totale (pour des raisons non techniques)	FA1. Dépôts préalables à l'importation	OA0. Règles d'origine [...]	Total
			1	4	9	4	37	41	1	1	4	1	13	1	9	2	6	4
Thé et maté	3 255	0,17					1											1
Aliments pour animaux [...]	22 628	1,2				3	5											8
Produits et préparations comestibles, n.d.a.	60 310	3,19				2	2							1				5
Boissons non alcooliques, n.d.a.	12 345	0,65		1		1	1	1		1				1			1	6
Boissons alcooliques	38 487	2,03				1	1			1				3			1	6
Tabacs manufacturés [...]	14 405	0,76												1				1
Jute et autres fibres textiles libériennes [...]	2 270	0,12				1	1	1										2
Autres matières minérales brutes	44 326	2,34						1										1
Matières animales brutes, n.d.a.	2 252	0,12			1													1
Matières végétales brutes, n.d.a.	5 478	0,29					1	1				1						3
Huiles et graisses animales	520	0,03					1											1
Graisses et huiles végétales fixes, soft, brutes, raffinées [...]	6 110	0,32			1													1
Graisses et huiles végétales fixes, [...] autres que soft	44 075	2,33		1				1										2
Huiles essentielles, parfums et aromatisants	44 619	2,36					3	3				2						8
Pâte à papier et déchets de papiers	807	0,04										1						1
Ouvrages en bois, n.d.a.	947	0,05					1											1
Papier et carton	80 067	4,23					1	2			1	4						8
Papiers et cartons découpés à format en forme [...]	41 169	2,17				2	5					2	1					10
Total	1 739 108	91,87	1	4	9	4	37	41	1	4	1	13	1	9	2	6	4	137

* La valeur totale des importations de produits agricoles était de 1 763 millions de \$E.-U. en 2011.

Tableau A8. Importations de produits agricoles et alimentaires : MNT appliquées par la Côte d'Ivoire et obstacles y étant relatifs

Type de MNT	Nombre de MNT trop strictes	Nombre de MNT contraignantes en raison d'OP	Type d'obstacles procéduraux en relation avec la MNT	Nombre de cas d'OP en Côte d'Ivoire	Nombre de cas d'OP dans le pays de transit
AH1. Étiquetage (par ex. l'information pour le consommateur)		1	D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement	1	
BA2. Exigences en matière d'essai		4	A1. Grand nombre de documents différents à fournir	4	
BA3. Certification du produit	1	8	D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement	4	
			E1. Frais et charges exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	4	
BA4. Exigences en matière d'inspection		4	C1. Comportement arbitraire des fonctionnaires en matière de classification et d'évaluation des produits	4	
			D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement	4	
CA0. Inspection avant expédition	4	33	E2. Paiement informel, p.ex. pot-de-vin, pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	4	
			A1. Grand nombre de documents différents à fournir		5
			D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement	25	
			E1. Frais et charges exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	24	
			E2. Paiement informel, p.ex. pot-de-vin, pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	1	
CD0. Contrôle des importations et exigences de surveillance, et autres mesures de licence automatique		41	A1. Grand nombre de documents différents à fournir	9	
			A2. La documentation est difficile à remplir	5	
			C2. Comportement arbitraire des fonctionnaires au sujet du règlement	5	
			D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement	28	
			E1. Frais et charges exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	10	

CÔTE D'IVOIRE : PERSPECTIVES DES ENTREPRISES – SÉRIE DE L'ITC SUR LES MESURES NON TARIFAIRES

Type de MNT	Nombre de MNT trop strictes	Nombre de MNT contraignantes en raison d'OP	E2. Paiement informel, p.ex. pot-de-vin, pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	8	Nombre de cas d'OP en Côte d'Ivoire	Nombre de cas d'OP dans le pays de transit
DA0. Surtaxes douanières	1		Type d'obstacles procéduraux en relation avec la MNT			
DB1. Droits de douane pour inspection, prise en charge et services	4					
DC2. Taxe de licence d'importation	1					
			C1. Comportement arbitraire des fonctionnaires en matière de classification et d'évaluation des produits	1		
			D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement	2		
DE0. Évaluation en douane	3	10	E1. Frais et charges exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	8		
			E2. Paiement informel, p.ex. pot-de-vin, pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	1		
EA1. Régime de licence sans critères particuliers prédéfinis		1	E1. Frais et charges exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	1		
			D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement	7		
EA3. Licence combinée avec une autorisation d'importation spéciale, ou remplacée par une telle autorisation		9	E1. Frais et charges exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	2		
EC1. Interdiction totale (pour des raisons non techniques)	2					
FA1. Dépôts préalables à l'importation	6					
OA0. Règles d'origine et certificat d'origine qui y est lié		4	E1. Frais et charges exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	4		
Total	22	115		166	5	

Tableau A9. Importations de produits agricoles et alimentaires : obstacles dans les institutions nationales et dans les pays partenaires

Obstacle procédural (OP)	Nombre d'OP qui se déroulent :	
	dans les agences nationales en Côte d'Ivoire	dans les pays partenaires
A1. Grand nombre de documents différents à fournir	BIVAC (12) Douanes (2) Ministère du commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME (1) OIC (3)	5 France (5)
A2. La documentation est difficile à remplir	Office ivoirien des chargeurs (OIC) (5)	
C1. Comportement arbitraire des fonctionnaires en matière de classification et d'évaluation des produits	Douanes (5)	
C2. Comportement arbitraire des fonctionnaires au sujet du règlement	OIC (5)	
D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement	BIVAC (16) Douanes (33) Ministère de l'agriculture (7) Ministère de la santé (2) Ministère du commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME (7) OIC (4) Service Vétérinaire (2)	
E1. Frais et charges exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	BIVAC (16) Douanes (41) Service Vétérinaire (4) Ministère de la production animale et des ressources halieutiques(2) Ministère du commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME (5)	
E2. Paiement informel, p ex pot-de-vin, pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	Douanes (14)	
Total	186	5

Tableau A10. Exportations de produits manufacturés : MNT contraignantes appliquées par les pays partenaires

Produits affectés	Valeur des exportations en 2011 (en milliers de \$E.-U.)	Part des importations du produit dans la valeur totale du secteur (%)*	EC1. Interdiction totale (pour des raisons non techniques)	OA0. Règles d'origine et certificat d'origine lié	Total
Tissus de coton (à l'exclusion des tissus en petite largeur et des tissus spéciaux)	26 965	3,01	6		6
Fils et tissus spéciaux et produits apparentés	3 181	0,35		3	3
Articles confectionnés principalement [...] en matières textiles, n.d.a.	23 513	2,62		6	6
Articles d'habillement en matière textile, même de bonneterie, n.d.a.	774	0,09		6	6
Vêtements et accessoires du vêtement en matière autre que textile; coiffures en toutes matières	73	0,01		3	3
Chaussures	41 660	4,64		6	6
Acides carboxyliques et leurs anhydrides, halides [...]	410	0,05		5	5
Sels et peroxydes métalliques et des acides inorganiques	3 641	0,41		6	6
Pigments, peintures, vernis et matières apparentées	9 101	1,01		9	9
Produits de parfumerie [...] et préparations cosmétiques [...]	148 722	16,58		2	2
Savons préparés, préparations de nettoyage [...]	99 855	11,13		7	7
Produits chimiques divers, n.d.a.	12 530	1,4	1	1	2
Articles en caoutchouc, n.d.a.	371	0,04		2	2
Chaux, ciment et matériaux de construction préparés [...]	16 248	1,81		8	8
Roulements à billes ou à galets	44	0		3	3
Autre matériel de distribution de l'électricité, n.d.a.	3 102	0,35		4	4
Véhicules routiers automobiles, n.d.a.	7 679	0,86		3	3
Voitures d'enfants, jouets et jeux	5	0		6	6
Total	301 708	33,64	7	80	87
Pays partenaire appliquant les MNT contraignantes (Nb de cas)			Ghana (1), Nigéria (6)	Cameroun (2), Tchad (1), Congo (2), Bénin (8), Gabon (5), Ghana (3), Libéria (3), Mali (7), Mauritanie (3), Niger (7), Rwanda (3), Sénégal (5), Togo (13), Burkina Faso (18)	

* La valeur totale des exportations de produits manufacturés était de 1 154 millions de \$E.-U. en 2011.

Tableau A11. Exportations de produits manufacturés : MNT appliquées par les pays partenaires et obstacles y étant relatifs

Type de MNT	Nombre de MNT trop strictes	Nombre de MNT contraignants en raison d'OP	Type d'obstacles procéduraux en relation avec la MNT	Nombre de cas d'OP en Côte d'Ivoire	Nombre de cas d'OP dans le pays partenaire
EC1. Interdiction totale (pour des raisons non techniques)	7				
OA0. Règles d'origine et certificat d'origine qui y est lié		80	A1. Grand nombre de documents différents à fournir	6	
			D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement	64	
			D2. Délais pour appliquer les exigences (conditions) trop courts	12	
			E1. Frais et charges exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	20	
			F3. Autres installations limitées / inopportunes relatives à la mise en œuvre/application du règlement/certificat	3	
			G2. Autres problèmes relatifs au manque de reconnaissance, p.ex. manque de reconnaissance des certificats nationaux	1	
Total	7	80		105	1

Tableau A12. Exportations de produits manufacturés : MNT contraignantes appliquées par la Côte d'Ivoire

Produits affectés	Valeur des exportations en 2011 (en milliers de \$E.-U.)	Part des exportations du produit dans la valeur totale du secteur (%)*	PA1. Exigences en matière d'inspection à l'exportation	PA2. Certification requise par le pays exportateur	PB3. Licence ou permis obligatoire pour les exportations	PB4. Exigences d'enregistrement à l'exportation	PC0. Taxes et redevances à l'exportation	Total
Fils textiles	184	0,02		2	2			4
Articles confectionnés principalement [...] en matières textiles, n.d.a.	23 513	2,62			3		2	5
Manteaux, capes, vestons, [...] pour hommes ou garçons	89	0,01				1		1
Matières colorantes organiques synthétiques et laques [...]	4 578	0,51			1			1
Pigments, peintures, vernis et matières apparentées	9 101	1,01			2		1	3
Médicaments (même vétérinaires)	3 687	0,41	1					1
Produits de parfumerie [...] et préparations cosmétiques [...]	148 722	16,58	1					1
Savons préparés, préparations de nettoyage [...]	99 855	11,13	2		1	1		4
Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées [...]	4 839	0,54			1			1
Tubes et tuyaux et leurs accessoires, en matière plastique	17 319	1,93	3		1	3		7
Amidons et féculés, inuline et gluten de froment [...]	889	0,1					1	1
Chaux, ciment et matériaux de construction préparés [...]	16 248	1,81			1			1
Produits laminés plats, en fer ou en acier [...]	7 934	0,88					1	1
Constructions et éléments en fer, acier ou aluminium	2 209	0,25			1			1
Outils à main ou pour machines-outils	9 551	1,06				1		1
Ouvrages en métal commun, n.d.a.	4 369	0,49				1		1
Véhicules routiers automobiles, n.d.a.	7 679	0,86	1				1	2
Parties, pièces détachées et accessoires automobiles [...]	17 995	2,01	2					2
Remorques et semi-remorques; autres véhicules à propulsion [...]	8 065	0,9			1			1
Véhicules de chemin de fer [...] et matériel associé	18	0				1		1
Meubles et parties et pièces détachées de meubles [...]	2 351	0,26		1				2
Articles, n.d.a. en matière plastique	81 776	9,11			4		4	8
Total	470 971	52,49	10	3	19	8	10	50

* La valeur totale des exportations de produits manufacturés était de 1 154 millions de \$E.-U. en 2011.

Tableau A13. Exportations de produits manufacturés : MNT appliquées par les autorités ivoiriennes et obstacles y étant relatifs

Type de MNT	Nombre de MNT trop strictes	Nombre de MNT contraignantes en raison d'OP	Type d'obstacles procéduraux en relation avec la MNT	Nombre de cas d'OP en Côte d'Ivoire	Nombre de cas d'OP dans le pays partenaire
PA1. Exigences en matière d'inspection à l'exportation		10	A4. Nombreux guichets/organisations administratives impliquées, documents redondants	3	
			D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement	8	
			E1. Frais et charges exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	3	
PA2. Certification requise par le pays exportateur		3	D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement	3	
			E1. Frais et charges exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	1	
			A1. Grand nombre de documents différents à fournir	4	
PB3. Licence ou permis obligatoire pour les exportations		19	B1. Les informations sur le règlement ne sont pas publiées et disséminées de manière appropriée	4	
			C1. Comportement arbitraire des fonctionnaires en matière de classification et d'évaluation des produits	4	
			D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement	12	
			D2. Délais pour appliquer les exigences (conditions) trop courts	2	
			E1. Frais et charges exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	4	
PB4. Exigences d'enregistrement à l'exportation		8	E2. Paiement informel, p.ex. pot-de-vin, pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	6	
			A2. La documentation est difficile à remplir	1	
			D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement	2	
			E1. Frais et charges exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	4	
			E2. Paiement informel, p.ex. pot-de-vin, pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	3	
PC0. Taxes et redevances à l'exportation	1	9	D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement	5	
			E1. Frais et charges exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	9	
Total	1	49		78	0

Tableau A14. Exportations de produits manufacturés : obstacles dans les institutions nationales et dans les pays partenaires

Obstacle procédural (OP)	Nombre d'OP qui se déroulent :	
	en Côte d'Ivoire	à l'étranger
A1. Grand nombre de documents différents à fournir	10	
A2. La documentation est difficile à remplir	1	
A4. Nombreux guichets/organisations administratives impliquées, documents redondants	6	
B1. Manque d'information sur le règlement	4	
C1. Comportement arbitraire des agents lors de l'évaluation des produits	4	
D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement	102	
D2. Délais pour appliquer les exigences (conditions) trop courts	14	
E1. Frais et charges exceptionnellement élevés	41	
E2. Paiement informel, p ex pot-de-vin, pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	10	
F3. Autres installations limitées / inopportunes	3	
G2. Autres problèmes relatifs au manque de reconnaissance		1
Total	195	1

Tableau A15. Importations de produits manufacturés : MNT contraignantes appliquées par les partenaires

Produits affectés	Valeur des exportations en 2011 (en \$E.-U.)	Part des importations du produit dans la valeur totale du secteur* (en pourcentage)	PZ0. Autres mesures à l'exportation	Total
Polymères de l'éthylène, sous formes primaires	100 604	3,68	3	3
Total	100 604	3,68	3	3
Pays partenaire appliquant les MNT contraignantes (Nb de cas)				
			France (1), Arabie saoudite (1), États-Unis (1), Amérique d'Amérique (1)	

* La valeur totale des importations de produits manufacturés était de 2 862 millions de \$E.-U. en 2011.

Tableau A16. Importations de produits manufacturés : MNT appliquées par les pays partenaires et obstacles y étant relatifs

Type de MNT	Nombre de cas de MNT trop strictes en soi	Nombre de cas de MNT contraignante en raison d'obstacles procéduraux	Type d'OP en relation avec la MNT	Nombre de cas d'OP en Côte d'Ivoire	Nombre de cas d'OP dans le pays partenaire
PZ0. Autres mesures l'exportation	3				
Total	3				

Tableau A17. Importations de produits manufacturés : MNT contraignantes appliquées par la Côte d'Ivoire

Produits affectés	Part des importations du produit dans la valeur totale du secteur (%)*	BA2. Essai	BA3. Certification du produit	CA0. Inspection avant expédition	CD0. Contrôle des importations et exigences de surveillance [...]	DB1. Droits de douane pour inspection, prise en charge et services	DB2. Frais de manutention ou d'entreposage des marchandises	DC2. Taxe de licence d'importation	DD0. Taxes et impositions intérieures prélevées sur les importations	DE0. E en douane	EA1. Régime de licence sans critères particuliers prédéfinis	EA3. Licence combinée avec une autorisation d'importation spéciale [...]	FA2. Marge de trésorerie obligatoire	FB0. Taux de change multiples	OA0. Règles d'origine et certificat d'origine qui y est lié	Total
Fils textiles	12 243	0,45		1	3					1						5
Tissus de coton (à l'exclusion des tissus en petite largeur [...])	35 982	1,32		1						1						2
Autres tissus	175	0,01								1						1
Fils et tissus spéciaux et produits apparentés	5 489	0,2	1	2	2											5
Articles confectionnés principalement [...] en matières textiles, n.d.a.	31 121	1,14			1					2	1				1	5
Mailles, valises, maillots de toilette, porte-documents [...]	5 606	0,21			1											1
Manteaux, capes, vestes, [...] pour femmes ou fillettes	845	0,03		1												1
Articles d'habillement en matière textile, même de bonneterie, n.d.a.	6 116	0,22			1											1
Vêtements et accessoires du vêtement en matière autre que textile [...]	3 494	0,13		2	2						1				1	6
Chaussures	13 370	0,49		2	4					1					1	8
Fibres synthétiques pour la filature	5 678	0,21			1											1
Engrais bruts autres qu'engrais de la division 56	2 081	0,08		1	1											2
Hydrocarbures, n.d.a. et leurs dérivés halogénés [...]	20 040	0,73		1	2											3
Alcools, phénols, phénol-alcools et leurs dérivés [...]	39 453	1,44			1					1		1				3
Acides carboxyliques et leurs anhydrides, halides [...]	18 707	0,68		1					1							2
Composés à fonction azote	23 215	0,85		3	2											5
Composés organo-inorganiques, composés hétérocycliques, [...]	8 614	0,32		2	1											3
Autres produits chimiques organiques	7 910	0,29		1	1					1						3
Éléments chimiques inorganiques, oxydes et sels halogènes	19 554	0,72		2	3				1			3	2			14
Sels et peroxosels métalliques et des acides inorganiques	21 782	0,8		2	3				1	1		1				8
Autres éléments chimiques inorganiques; composés organiques [...]	762	0,03		1												1
Matières colorantes organiques synthétiques et laques [...]	6 120	0,22		1												1
Extraits colorants et tannants et matières tannantes synthétiques	676	0,02		1												1
Pigments, peintures, vernis et matières apparentées	20 134	0,74		2	3					2						7

CÔTE D'IVOIRE : PERSPECTIVES DES ENTREPRISES – SÉRIE DE L'ITC SUR LES MESURES NON TARIFAIRES

Produits affectés	Valeur des exportations en 2011 (en milliers de \$E.-U.)	Part des importations du produit dans la valeur total du secteur (%)*	BA2. Essai	BA3. Certification du produit	CA0. Inspection avant expédition	CD0. Contrôle des importations et exigences de surveillance [...]	DB1. Droits de douane pour inspection, prise en charge et services	DB2. Frais de maintien ou d'entreposage des marchandises	DC2. Taxe de licence d'importation	DD0. Taxes et impositions intérieures prélevées sur les importations	DE0. E en douane	EA1. Régime de licence sans critères particuliers prédéfinis	EA3. Licence combinée avec une autorisation d'importation spéciale [...]	FA2. Marge de trésorerie obligatoire	FB0. Taux de change multiples	OA0. Règles d'origine et certificat d'origine qui y est lié	Total
Produits médicinaux ou pharmaceutiques [...]	32 063	1,17			3	3					1		1				8
Médicaments (même vétérinaires)	236 381	8,65			1												1
Produits de parfumerie [...] et préparations cosmétiques [...]	23 796	0,87			1	1											2
Savons préparés, préparations de nettoyage [...]	18 140	0,66			1	2											3
Engrais (autres que ceux du groupe 272)	69 359	2,54			3								1				4
Polymères de l'éthylène, sous formes primaires	100 604	3,68			2	1							1			1	5
Polymères du styrène, sous formes primaires	1 644	0,06				1											1
Polyacétals, autres polyéthers et résines époxydes, [...]	24 396	0,89			3	3											6
Autres matières plastiques sous formes primaires	56 073	2,05			3	3					1						7
Tubes et tuyaux et leurs accessoires, en matière plastique	2 822	0,1			1	2										1	4
Plaques, feuilles, bandes, rubans et pellicules de matières plastiques	28 256	1,03			1												1
Monofilaments dont la plus grande dimension [...]	101	0			1												1
Insecticides, rodenticides, fongicides, herbicides, [...]	56 914	2,08			4	6					1						12
Amidons et féculés, inuline et gluten de froment [...]	7 040	0,26			1	1											2
Explosifs et produits pyrotechniques	1 980	0,07			1												1
Produits chimiques divers, n.d.a.	26 761	0,98			3												3
Matériau en caoutchouc (pâtes, plaques, feuilles,...)	3 592	0,13			1	2											3
Pneumatiques en caoutchouc, bandes de roulement [...]	38 223	1,4			2	2										1	8
Articles en caoutchouc, n.d.a.	9 830	0,36			2	2											5
Pierres, sables et graviers	6 870	0,25			1	1							1				4
Autres matières minérales brutes	44 326	1,62				2											2
Chaux, ciment et matériaux de construction préparés [...]	96 214	3,52			2	2							1				6
Matériaux de construction à base d'argile [...]	17 412	0,64			4	4							2				13
Ouvrages en matières minérales, n.d.a.	2 930	0,11			1	1										1	4
Verre	6 317	0,23			2	2											6
Verrerie	18 491	0,68			2	1				1	2		1	1			8

Produits affectés	Valeur des exportations en 2011 (en milliers de \$E.-U.)	Part des importations du produit dans la valeur total du secteur (%)*	BA2. Essai	BA3. Certification du produit	CA0. Inspection avant expédition	CD0. Contrôle des importations et exigences de surveillance [...]	DB1. Droits de douane pour inspection, prise en charge et services	DB2. Frais de maintien ou d'entreposage des marchandises	DC2. Taxe de licence d'importation	DD0. Taxes et impositions intérieures prélevées sur les importations	DE0. E en douane	EA1. Régime de licence sans critères particuliers prédéfinis	EA3. Licence combinée avec une autorisation d'importation spéciale [...]	FA2. Marge de trésorerie obligatoire	FB0. Taux de change multiples	OA0. Règles d'origine et certificat d'origine qui y est lié	Total
Lingots et autres formes primaires, en fer ou acier [...]	2	0				1					1						2
Produits laminés plats en fer ou en acier non alliés [...]	25 815	0,94		1							1	1					3
Produits laminés plats, en fer ou en acier [...]	53 446	1,96		2							2	1					5
Produits laminés plats en aciers alliés	1 430	0,05				1					1						2
Barres, tiges et profils (y compris palplanches)	49 523	1,81		5		1					2					1	9
Rails ou éléments de voies ferrées en fonte, fer ou acier	944	0,03		1			1				1						3
Fils en fer ou en acier	3 355	0,12											1				1
Tubes, tuyaux et profilés creux et leurs accessoires en fer ou en acier	15 522	0,57		2												1	3
Cuivre	11 970	0,44		2		1					4		1			1	9
Aluminium	13 357	0,49		5							2					1	8
Zinc	355	0,01		1													1
Constructions et éléments en fer, acier ou aluminium	8 790	0,32				1											1
Produits en fil métallique [...] et grillages pour clôtures	6 465	0,24				1											1
Pointes, vis, boulons, écrous, rivets et articles similaires [...]	6 176	0,23								1							1
Outils à main ou pour machines-outils	15 500	0,57		3		4					2						9
Appareils domestiques en métaux communs, n.d.a.	8 554	0,31				2					1						3
Ouvrages en métal commun, n.d.a.	29 518	1,08		7		3					4					1	15
Appareils électriques pour la coupe, la protection, le branchement [...]	27 133	0,99		1		9					8					1	19
Moteurs à piston à combustion interne [...]	12 600	0,46		1				1									2
Machines génératrices électriques rotatives [...]	26 743	0,98		3		3											6
Machines génératrices d'électricité et leurs parties [...]	2 058	0,08		2		2				1							5
Machines agricoles [...] et leurs parties et pièces détachées	2 722	0,1		1		2											3
Tracteurs (autres que ceux des positions 744.14 et 744.15)	3 444	0,13				1											1
Machines et appareils pour les textiles et le cuir [...]	3 938	0,14		1		1											2
Machines et appareils pour la fabrication du papier [...]	3 154	0,12				1											1
Machines et appareils à imprimer et à relier et leurs parties [...]	9 399	0,34		1		1					2						4

CÔTE D'IVOIRE : PERSPECTIVES DES ENTREPRISES – SÉRIE DE L'ITC SUR LES MESURES NON TARIFAIRES

Produits affectés	Valeur des exportations en 2011 (en milliers de \$E.-U.)	Part des importations du produit dans la valeur total du secteur (%)*	BA2. Essai	BA3. Certification du produit	CA0. Inspection avant expédition	CD0. Contrôle des importations et exigences de surveillance [...]	DB1. Droits de douane pour inspection, prise en charge et services d'entreposage des marchandises	DC2. Taxe de licence d'importation	DD0. Taxes et impositions intérieures prélevées sur les importations	DE0. F. en douane	EA1. Régime de licence sans critères particuliers prédéfinis	EA3. Licence combinée avec une autorisation d'importation spéciale [...]	FA2. Marge de trésorerie obligatoire	FB0. Taux de change multiples	OA0. Règles d'origine et certificat d'origine qui y est lié	Total
Machines et appareils (autres que ménagers) pour la préparation d'aliments [...]	24 663	0,9				1			1	1						3
Autres machines et appareils spécialisés pour des travaux particuliers [...]	40 653	1,49		1	3					1						5
Machines à travailler les métaux (autres que machines-outils) [...]	3 542	0,13		3	1					1						5
Pompes à liquides, même comportant un dispositif mesureur ; [...]	20 542	0,75			3					1						4
Pompes (autres que pompes à liquides), compresseurs d'air [...]	27 032	0,99		3	1											4
Matériel de manutention mécanique et ses parties [...]	30 405	1,11		2								1				3
Machines non électriques, outils et appareils mécaniques [...]	32 246	1,18		6	3											9
Roulements à billes ou à galets	5 368	0,2		2	2					1						5
Articles de robinetterie et organes similaires pour tuyauterie [...]	17 541	0,64		4	4					2		2			1	13
Parties, pièces détachées et accessoires non électriques [...]	6 769	0,25		1						1					1	3
Machines de bureau	10 900	0,4		4	1					4				1		10
Machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités [...]	33 264	1,22		12	8			1		7						28
Parties, pièces détachées et accessoires [...] à des machines [...]	7 645	0,28			1											1
Moniteurs et projecteurs [...]	17 148	0,63			1											1
Matériel de télécommunication, n.d.a. et parties [...]	118 852	4,35		1	4					2	2					9
Machines et appareils électriques [...]	15 670	0,57		1	2	1				2						6
Autre matériel de distribution de l'électricité, n.d.a.	22 450	0,82		1	2											3
Appareils d'électrodiagnostic à usage médical [...]	1 479	0,05		2						3	1	2				8
Machines et appareils ménagers, même électriques, n.d.a.	13 287	0,49		2	2											4
Lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude [...]	1 790	0,07		1			1			1						3
Machines et appareils électriques, n.d.a.	33 898	1,24		5	9					4					1	19
Voitures automobiles et autres véhicules à moteur [...] pour transporter des personnes [...]	134 318	4,92		3	1					3					3	10
Véhicules automobiles pour le transport de marchandises [...]	101 572	3,72		1						2						4
Véhicules routiers automobiles, n.d.a.	23 222	0,85		1						2						4
Parties, pièces détachées et accessoires automobiles [...]	27 438	1		4	4					2						11

CÔTE D'IVOIRE : PERSPECTIVES DES ENTREPRISES – SÉRIE DE L'ITC SUR LES MESURES NON TARIFAIRES

Produits affectés	Valeur des exportations en 2011 (en milliers de \$E.-U.)	Part des importations du produit dans la valeur total du secteur (%)*	BA2. Essai	BA3. Certification du produit	CA0. Inspection avant expédition	CD0. Contrôle des importations et exigences de surveillance [...]	DB1. Droits de douane pour inspection, prise en charge et services	DB2. Frais de manutention ou d'entreposage des marchandises	DC2. Taxe de licence d'importation	DD0. Taxes et impositions intérieures prélevées sur les importations	DE0. E en douane	EA1. Régime de licence sans critères particuliers prédéfinis	EA3. Licence combinée avec une autorisation d'importation spéciale [...]	FA2. Marge de trésorerie obligatoire	FB0. Taux de change multiples	OA0. Règles d'origine et certificat d'origine qui y est lié	Total
Motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles [...]	17 648	0,65			2												2
Remorques et semi-remorques ; autres véhicules à propulsion [...]	11 807	0,43				1											1
Véhicules de chemin de fer [...] et matériel associé	628	0,02			1	2											3
Sanitaires, plomberie et dispositifs et accessoires de chauffage, n.d.a.	2 554	0,09			2	2					2		1				7
Appareils et dispositifs d'éclairage, n.d.a.	8 491	0,31				1					1						2
Instruments et appareils optiques, n.d.a.	251	0,01			1	1					1	1	2				6
Instruments et appareils, n.d.a. à usage médical [...]	8 904	0,33			6	4					3		5			1	19
Compteurs, n.d.a.	5 440	0,2									1						1
Instruments et appareils de mesure, de vérification [...]	16 702	0,61			3	1	1				2					1	8
Appareils et matériel photographiques, n.d.a.	431	0,02				1											1
Articles de photographie et de cinématographie	1 346	0,05				2					2						4
Articles d'optique, n.d.a.	1 448	0,05			4												4
Montres et pendules	1 430	0,05				1											1
Imprimés	24 102	0,88			1	4					1						6
Articles, n.d.a. en matière plastique	32 591	1,19			4	3					1						8
Fournitures de bureau, n.d.a.	5 613	0,21			1	5					4					1	11
Articles manufacturés divers. n.d.a.	11 797	0,43			2												2
Total			1	7	197	188	4	2	1	7	117	8	28	3	1	25	589

* La valeur totale des importations de produits manufacturés était de 2 862 millions de \$E.-U. en 2011.

Tableau A18. Importations de produits manufacturés : MNT appliquées par la Côte d'Ivoire et obstacles y étant relatifs

Type de MNT	Nombre de MNT trop strictes	Nombre de MNT contraignantes en raison d'OP	Type d'obstacles procéduraux en relation avec la MNT	Nombre de cas d'OP en Côte d'Ivoire	Nombre de cas d'OP dans le pays partenaire
BA2. Exigences en matière d'essai		1	A1. Grand nombre de documents différents à fournir	1	
BA3. Certification du produit		7	D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement E1. Frais et charges exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	7 5	
			A1. Grand nombre de documents différents à fournir	8	
			C1. Comportement arbitraire des fonctionnaires en matière de classification et d'évaluation des produits	1	
			D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement	141	49
			D2. Délais pour appliquer les exigences (conditions) trop courts	7	
CA0. Inspection avant expédition	6	191	E1. Frais et charges exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat E2. Paiement informel, p.ex. pot-de-vin, pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	108 14	
			F2. Installations limitées / inopportunes spécifiques au secteur pour le transport et le stockage, p.ex. stockage ou transport frigorifié	8	
			F3. Autres installations limitées / inopportunes relatives à la mise en œuvre/application du règlement/certificat	7	12
			A1. Grand nombre de documents différents à fournir	20	
			A4. Nombreux guichets/organisations administratives impliquées, documents redondants	7	
			C1. Comportement arbitraire des fonctionnaires en matière de classification et d'évaluation des produits	17	
CD0. Contrôle des importations et exigences de surveillance, et autres mesures de licence automatique		188	D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement D2. Délais pour appliquer les exigences (conditions) trop courts	156 5	
			E1. Frais et charges exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	60	
			E2. Paiement informel, p.ex. pot-de-vin, pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	42	
DB1. Droits de douane pour inspection, prise en charge et services	4				
DB2. Frais de manutention ou d'entreposage des marchandises		2	E2. Paiement informel, p.ex. pot-de-vin, pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	2	
DC2. Taxe de licence d'importation	1				

CÔTE D'IVOIRE : PERSPECTIVES DES ENTREPRISES – SÉRIE DE L'ITC SUR LES MESURES NON TARIFAIRES

Type de MNT	Nombre de MNT trop strictes	Nombre de MNT contraignantes en raison d'OP	Type d'obstacles procéduraux en relation avec la MNT	Nombre de cas d'OP en Côte d'Ivoire	Nombre de cas d'OP dans le pays partenaire
DD0. Taxes et impositions intérieures prélevées sur les importations	4	3	D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement E1. Frais et charges exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	3	
DE0. É en douane	66	51	C1. Comportement arbitraire des fonctionnaires en matière de classification et d'évaluation des produits D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement E1. Frais et charges exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	9	
EA1. Régime de licence sans critères particuliers prédéfinis		8	A1. Grand nombre de documents différents à fournir D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement E1. Frais et charges exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat E2. Paiement informel, p.ex. pot-de-vin, pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	2	
EA3. Licence combinée avec une autorisation d'importation spéciale, ou remplacée par une telle autorisation			D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement A3. Difficultés avec la traduction de documents à partir ou dans d'autres langues	6	
FA2. Marge de trésorerie obligatoire			D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement D2. Délais pour appliquer les exigences (conditions) trop courts E1. Frais et charges exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat E2. Paiement informel, p.ex. pot-de-vin, pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	1	
FB0. Taux de change multiples			A1. Grand nombre de documents différents à fournir A3. Difficultés avec la traduction de documents à partir ou dans d'autres langues	3	
OA0. Règles d'origine et certificat d'origine qui y est lié	4	21	D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement E1. Frais et charges exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat E2. Paiement informel, p.ex. pot-de-vin, pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	2	
Total	85	504		765	61

Tableau A19. Importations de produits manufacturés : obstacles dans les institutions nationales et dans les pays partenaires

Obstacle procédural (OP)	Nombre d'OP qui se déroulent :	
	dans les agences nationales en Côte d'Ivoire	dans les pays partenaires
A1. Grand nombre de documents différents à fournir	ARTCI (2)	
	Administration Ivoirienne (2)	
	BIVAC (11)	
	Douanes (8)	
	OIC (4)	
	Ministère du commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME (8)	
	BIVAC (1)	
	Ministère du commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME (8)	
35		
A3. Difficultés avec la traduction de documents à partir ou dans d'autres langues	BIVAC (1)	
	Ministère du commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME (8)	
9		
A4. Nombreux guichets/organisations administratives impliquées, documents redondants	Douanes (7)	
	BIVAC (2)	
7		
C1. Comportement arbitraire des fonctionnaires en matière de classification et d'évaluation des produits	Douanes (25)	
	BIVAC (112)	49
	Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire (9)	
	CODINORM (1)	
	DPM (10)	
27		
D1. Retard relatif à la mise en œuvre/application du règlement	Douanes (188)	
	Ministère de l'agriculture (5)	
	Ministère de la défense (3)	
	Ministère de la santé (1)	
	Ministère du commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME (14)	
	OIC (32)	
	Service Vétérinaire (1)	
	Société SYDAM World (12)	
	Banques (3)	
	BIVAC (7)	
	Douanes (4)	
	Ministère du commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME (3)	
	BELGIQUE (1)	
	CHINE (6)	
FRANCE (8)		
ALLEMAGNE (4)		
RÉPUBLIQUE DE CORÉE (4)		
PAYS-BAS (4)		
INDE (6)		
ESPAGNE (6)		
SUÈDE (6)		
ROYAUME-UNI (4)		
388		
D2. Délais pour appliquer les exigences (conditions) trop courts	Banques (3)	
	BIVAC (7)	
	Douanes (4)	
	Ministère du commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME (3)	
	BELGIQUE (1)	
	CHINE (6)	
	FRANCE (8)	
17		

Obstacle procédural (OP)	Nombre d'OP qui se déroulent :	
	dans les agences nationales en Côte d'Ivoire	dans les pays partenaires
E1. Frais et charges exceptionnellement élevés pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	Autorités portuaires (1)	
	BIVAC (19)	
	Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire (5)	
	Douanes (193)	
	Ministère de l'agriculture (5)	
	Ministère du commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME (9)	
	OIC (6)	
	Société SYDAM World (2)	
	BIVAC (15)	
	Douanes (51)	
E2. Paiement informel, p ex pot-de-vin, pour la mise en œuvre/application du règlement/certificat	Ministère du commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME (6)	
	OIC (1)	
	Société SYDAM World (4)	
	Douanes (8)	
F2. Installations limitées / inopportunes spécifiques au secteur pour le transport et le stockage, p ex stockage ou transport frigorifié	Douanes (7)	12
		France (4)
F3. Autres installations limitées / inopportunes relatives à la mise en œuvre/application du règlement/certificat		Pays-Bas (4)
		Royaume-Uni (4)
Total	815	61

Appendice V Liste des experts et agences interviewés

En plus des enquêtes auprès des entreprises sur les MNT, des entretiens additionnels ont été menés entre mai et juin 2013 auprès des responsables des institutions et structures suivantes :

- BIVAC
- Ministère du commerce/ Direction de la régulation des échanges (DRE) / Direction de la coopération internationale et nationale
- Ministère de l'industrie / Direction de l'activité Industrielle
- Ministère auprès du Premier ministre en charge de l'économie et des finances / Direction générale des douanes
- Ministère de l'agriculture/ Direction des végétaux, du contrôle et de la qualité
- ACE Global Depository

Bibliographie

BIVAC-SCAN CI. Programme de vérification des importations avant embarquement et par scanner au port d'Abidjan, Note aux importateurs et transitaires. Octobre 2010. Le document est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bureauveritas.com/qsit>

Calvin, L. et B. Krissoff. Technical barriers to trade : A case study of phytosanitary barriers and U.S. - Japanese apple trade. *Journal of Agricultural and Resource Economics* 23(2) : 351–366, 1998.

Centre du commerce international (ITC). Classification des MNT pour les enquêtes. janvier 2012 (non publié).

Centre du commerce international (ITC). Enquête ITC sur les MNT, Directive méthodologique. 2009 (non publié).

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Protocole relatif à la définition de la notion de produits originaires des États membres de la CEDEAO. Mai 2002. Disponible à l'adresse suivante : http://www.comm.ecowas.int/sec/fr/protocoles/Protocole_relatif_a_la_definition_050402.pdf

Conseil du Café-Cacao. Mécanisme de commercialisation du café et du cacao. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.conseilcafecacao.ci>

Dean, J.M., J.E. Signoret, R.M. Feinberg, R.D. Ludema et M.J. Ferrantino. Estimating the price effects of non-tariff barriers. *The B.E. Journal of Economic Analysis & Policy* 9(1), 1-41.

Disdier, Fontagné et Mimouni. (2008). The Impact of Regulations on Agricultural Trade : Evidence from SPS and TBT Agreements. *American Journal of Agricultural Economics* 90(2) : 336–350, 2008.

Fonds monétaire international (FMI). Côte d'Ivoire : Plan national de développement (PND) 2012 – 2015. Rapport du FMI n° 13/172, juin 2013. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2013/cr13172f.pdf>

Kee, H.L., A. Nicita et M. Olarreaga. Import demand elasticities and trade distortions. *The Review of Economics and Statistics* 90(4) : 666–682, 2008.

Ministère de l'agriculture (Côte d'Ivoire). Stratégie nationale révisée de développement de la filière riz en Côte d'Ivoire (SNDR) 2012 – 2020. Janvier 2012.

Multi Agency Support Team. Report to the Group of Eminent Persons on Non-Tariff Barriers. 2009 (non publié).

NGARESSEUM Deuro Kan Toloum. Évolution de la production et des importations de riz en Côte d'Ivoire de 1965 à 2008. Cellule d'analyse des politiques économiques du Centre ivoirien de recherches économiques et sociales (CAPEC-CIRES). Étude réalisée en 2010.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Looking beyond tariffs : The role of non-tariff barriers in world trade. Paris, OECD, 2005.

Organisation mondiale du commerce (OMC). Examen des politiques commerciales : Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau et Togo. Rapport du secrétariat, révision 1, 29 octobre 2012. Disponible à l'adresse suivante : http://www.wto.org/french/tratop_f/tp_r_f/tp_rep_f.htm (WT/TPR/S/266/Rev.1).

Organisation mondiale du commerce (OMC). Dispositions sur les mesures SPS, les OTC, les règles d'origine et les mesures d'inspection avant expédition. Disponibles aux adresses suivantes : http://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/sps_f.htm, http://www.wto.org/french/tratop_f/tbt_f/tbt_f.htm, http://www.wto.org/french/tratop_f/roi_f/roi_f.htm

Union européenne. Fiche d'information sur les accords de partenariat économique intérimaires (APEi) de l'Afrique de l'Ouest : Côte d'Ivoire et Ghana. Janvier 2009. Disponible à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/europeaid/what/development-policies/intervention-areas/epas/epas_fr.htm

Yue, C., J. Beghin et H.H. Jensen. Tariff equivalent of technical barriers with imperfect substitution and trade costs. *American Journal of Agricultural Economics* 88(4) : 947–96, 2006.

Sources des données

Banque mondiale, données et indicateurs sur les pays, Côte d'Ivoire 2012. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.banquemondiale.org/fr/country/cotedivoire>

Banque mondiale. Rapport Doing Business 2011 : Côte d'Ivoire. Disponible aux adresses suivantes : <http://français.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/c%C3%B4te-divoire/>
<http://news.abidjan.net/documents/docs/DoingBusinessCIV2012.pdf>

Centre du commerce international (ITC). Base de données des enquêtes sur les MNT (2012).

Centre du commerce international (ITC). Market analysis tools. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.intracen.org/marketanalysis>

Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire

Douanes ivoiriennes. Informations sur les procédures d'import-export. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.douanes.ci/>

Fonds monétaire international (FMI). Data Mapper. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/datamapper/index.php>

Fond monétaire international (FMI). World Economic Outlook Database. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2011/01/weodata/index.aspx>

Institut National de la Statistique (INS)

Ministère de l'économie et des finances. Direction générale de l'économie. Direction de la conjoncture et de la prévision économique. Cadrage macroéconomique 2012-2013.

Ministère de l'économie et des finances. Direction générale des douanes. Statistiques du commerce extérieur de la Côte d'Ivoire 2011.

Organisation mondiale du commerce (OMC). Profils tarifaires dans le monde, 2011. Disponible à l'adresse suivante : http://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/tariff_profiles11_f.pdf

Perspectives économiques en Afrique. Côte d'Ivoire, 2012. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/PDF/C%C3%B4te%20d%27Ivoire%20Full%20PDF%20Country%20Note.pdf>

The Economist : <http://country.eiu.com/C%C3%B4te%20d%27Ivoire>

Transit Routier Inter Etats : <http://www.cci.ci/index.php/fr/formalites/transit-routier-inter-etats>

World Economic Forum. The Global Enabling Trade Report 2012 Reducing Supply Chain Barriers. Le document est disponible à l'adresse suivante : http://www3.weforum.org/docs/GETR/2012/GlobalEnablingTrade_Report.pdf

Série de l'ITC sur les mesures non tarifaires

Rapports disponibles :

Burkina Faso : Perspectives des entreprises (Français, 2011)
Jamaïque : Perspectives des entreprises (Anglais, 2013)
Kénya : Perspectives des entreprises (Anglais, 2014)
Madagascar : Perspectives des entreprises (Français, 2013)
Malawi : Perspectives des entreprises (Anglais, 2013)
Maroc : Perspectives des entreprises (Français, 2012)
Maurice : Perspectives des entreprises (Anglais, 2014)
Paraguay : Perspectives des entreprises (Espagnol, 2013)
Pérou : Perspectives des entreprises (Anglais et Espagnol, 2012)
Rwanda : Perspectives des entreprises (Anglais, 2014)
Sénégal : Perspectives des entreprises (Français, 2014)
Sri Lanka : Perspectives des entreprises (Anglais, 2011)
Trinité-et-Tobago : Perspectives des entreprises (Anglais, 2013)
Uruguay : Perspectives des entreprises (Espagnol, 2013)

Rapports à paraître

Cambodge : Perspectives des entreprises (Anglais)
Égypte : Perspectives des entreprises (Anglais)
Guinée : Perspectives des entreprises (Français)
Tanzanie : Perspectives des entreprises (Anglais)
Thaïlande : Perspectives des entreprises (Anglais)
Tunisie : Perspectives des entreprises (Français)

Les rapports sont disponibles gratuitement sur le site de l'ITC, à la rubrique des publications : <http://www.intracen.org/itc/publications/publications-catalogue/>.



FSC est une organisation non gouvernementale indépendante, à but non lucratif établie pour encourager à la gestion responsable des forêts du monde.

Imprimé par le Service de reprographie de l'ITC sur papier respectueux de l'environnement (sans chlore) avec des encres végétales. L'imprimé est recyclable.

Un pdf gratuit est disponible sur le site web de l'ITC à l'adresse : www.intracen.org/publications



Centre du
Commerce
International



Siège

Centre du commerce international
54-56 Rue de Montbrillant
1202 Genève, Suisse

P: +41 22 730 0111
F: +41 22 733 4439
E: itcreg@intracen.org
www.intracen.org

Adresse postale

Centre du commerce international
Palais des Nations
1211 Genève 10, Suisse